



Union interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.

# 146<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP et réunions connexes

Manama (Bahreïn)  
11-15 mars 2023

## Résultats des travaux



Union interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.

# TABLE DES MATIÈRES

Page(s)

## Réunions et autres activités

### 146<sup>e</sup> Assemblée

1. Cérémonie inaugurale .....	4
2. Participation .....	5
3. Choix d'un point d'urgence .....	7
4. Débats et décisions de l'Assemblée et de ses commissions permanentes .....	7
5. Volet spécial sur la redevabilité .....	12
6. Séance de clôture de l'Assemblée .....	14

### 211<sup>e</sup> session du Conseil directeur

1. Élection du Président de la 146 <sup>e</sup> Assemblée .....	15
2. Rapport du Président de l'UIP .....	15
3. Rapport du Secrétaire général .....	15
4. Situation financière de l'UIP .....	15
5. Bureaux régionaux de l'UIP .....	16
6. Coopération avec les Nations Unies .....	16
7. Questions relatives aux Membres de l'UIP et au statut d'observateur .....	16
8. Futures réunions interparlementaires .....	19
9. Rapport sur les activités du Groupe de travail de l'UIP sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine .....	19
10. Rapports des organes pléniers et des comités spécialisés .....	19
11. Hymne de l'UIP .....	20
12. Prix Cremer-Passy de l'UIP .....	20

### 289<sup>e</sup> session du Comité exécutif

1. Débats et décisions .....	20
2. Sous-Comité des finances .....	24

### Organes subsidiaires du Conseil directeur

1. Forum et Bureau des femmes parlementaires .....	25
2. Forum et Conseil du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP .....	25
3. Comité des droits de l'homme des parlementaires .....	26
4. Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient .....	26
5. Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire .....	27
6. Groupe de facilitateurs concernant Chypre .....	28
7. Groupe du partenariat entre hommes et femmes .....	28
8. Groupe consultatif sur la santé .....	29
9. Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent .....	29
10. Groupe de travail sur la science et la technologie .....	30

## Autres manifestations

1. Réunion des présidents des groupes géopolitiques et des présidents des commissions permanentes .....	31
2. Réunion-débat sur le thème <i>L'action parlementaire en faveur de la biodiversité : traduire les engagements mondiaux en mesures nationales</i> .....	32
3. Réunion-débat sur l'action de contrôle climatique .....	33
4. Atelier de préparation au Sommet de l'avenir" des Nations Unies .....	34
5. Réunion-débat sur la solidarité parlementaire avec les parlementaires en danger ...	35
6. Atelier sur la santé sexuelle et reproductive .....	35
7. L'appel du Sahel : une réponse mondiale – Série de réunions sur la lutte contre le terrorisme .....	37

## Élections, nominations et Membres de l'Union interparlementaire

### Élections et nominations

1. Comité exécutif .....	37
2. Sous-Comité des finances .....	37
3. Bureau des femmes parlementaires .....	38
4. Conseil du Forum des jeunes parlementaires .....	38
5. Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient .....	39
6. Groupe de facilitateurs concernant Chypre .....	39
7. Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire .....	39
8. Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent .....	39
9. Groupe de travail sur la science et la technologie .....	39
10. Bureaux des commissions permanentes .....	40
11. Rapporteurs .....	41

Médias et communication .....	41
-------------------------------	----

Membres de l'Union interparlementaire .....	44
---	----

## Ordre du jour, résolutions et autres textes de la 146<sup>e</sup> Assemblée de l'Union interparlementaire

Ordre du jour .....	45
---------------------	----

Déclaration de Manama – <i>Promouvoir la coexistence pacifique et les sociétés inclusives : combattre l'intolérance</i> .....	46
---	----

### Résolutions

- *Cybercriminalité : les nouveaux risques pour la sécurité mondiale* .....
- *L'action des parlements en faveur d'un bilan carbone négatif des forêts* .....

### Point d'urgence

- Résultats du vote par appel nominal sur les demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée .....
- Résolution : *Susciter une prise de conscience et appeler à l'action face aux graves crises humanitaires qui frappent les peuples de l'Afghanistan, de la République arabe syrienne, de l'Ukraine, du Yémen et d'autres pays, et face à la vulnérabilité spécifique des femmes et des enfants* .....

### Rapports des commissions permanentes

- Rapport de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme .....
- Rapport de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies .....

## Rapports, décisions et autres textes du Conseil directeur de l'Union interparlementaire

### Rapports, décisions et autres textes

• Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP .....	73
• Règlement du Prix Cremer-Passy de l'UIP .....	74
• Nouvelles modalités et méthodes de travail de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies .....	76
• Conditions juridiques minimales pour l'établissement d'un bureau régional de l'UIP .....	78
• Rapport du Forum des femmes parlementaires .....	79
• Rapport du Forum des jeunes parlementaires .....	81
• Rapport du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient .....	82
• Rapport du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire .....	84
• Rapport sur les activités du Groupe de travail de l'UIP sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine .....	85
• Rapport du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent .....	86
• Rapport du Groupe consultatif sur la santé .....	88
• Rapport du Groupe de travail sur la science et la technologie .....	89
• Statistiques du Groupe du partenariat entre hommes et femmes .....	90

### Autres documents disponibles en ligne

- [Décisions du Comité des droits de l'homme des parlementaires](#)

### Prochaines réunions

• Calendrier des futures réunions et autres activités .....	92
• Ordre du jour de la 147 <sup>e</sup> Assemblée .....	96

## 146<sup>e</sup> Assemblée

### 1. Cérémonie inaugurale

*La cérémonie inaugurale de la 146<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP s'est déroulée à l'Exhibition World Bahrain, Manama (Bahreïn), le samedi 11 mars 2023, à 19 heures.*

*L'hymne national de Bahreïn a été interprété.*

**M. Shaikh Khalid bin Abdulla Al Khalifa, Vice-Premier Ministre de Bahreïn**, s'exprimant au nom de Sa Majesté le Roi Hamad bin Isa Al Khalifa, a souhaité aux délégués la bienvenue à Bahreïn, pays de l'amour et de la tolérance, ainsi qu'un excellent séjour. Il a observé que le choix du thème de l'Assemblée, *Promouvoir la coexistence pacifique et les sociétés inclusives : combattre l'intolérance*, reflétait l'histoire de Bahreïn, lieu de convergence de différentes cultures qui s'y côtoient en parfaite harmonie, et a ajouté que le rejet de la division et de la haine au profit de la solidarité humaine rendrait le monde plus sûr, plus stable et plus prospère, et créerait les conditions d'un développement durable.

Il a indiqué que le monde était confronté à des crises multiples liées à la haine, à l'hostilité, à la guerre, au terrorisme, aux catastrophes naturelles, aux changements climatiques, aux menaces sur l'eau et la sécurité alimentaire, et que dans l'intérêt des générations futures, les responsables politiques et les parlementaires se devaient d'œuvrer ensemble à l'édification d'un monde plus juste, plus équitable et plus sûr. Il a rappelé que la diplomatie parlementaire était la pierre angulaire de cette coopération qui permet aux parlementaires d'échanger leurs expériences et de travailler ensemble à la recherche de solutions plus efficaces à des problèmes communs. Il a souligné que les deux aspects fondamentaux de la diplomatie parlementaire étaient le respect des droits de l'homme, de la liberté et de la dignité, et le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et du principe de non-ingérence.

Il a souligné la vigueur de la démocratie de Bahreïn, où la participation au scrutin avait atteint 73 % lors des dernières élections législatives, et insisté sur l'attachement résolu du pays aux droits de l'homme et à la liberté des citoyens et des résidents. Il a enfin formulé le souhait que l'Assemblée parvienne à un consensus sur les grandes questions à l'ordre du jour et invité les délégués à prendre le temps de découvrir la réalité de la vie à Bahreïn, pays sûr, pacifique, tolérant et prospère.

*M. Shaikh Khalid bin Abdulla Al Khalifa a déclaré ouverte la 146<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP.*

**M. Ahmed Bin Salman Almusalam, Président du Conseil des représentants de Bahreïn**, a indiqué que la diplomatie parlementaire pouvait aider à apporter des solutions innovantes aux problèmes auxquels le monde était confronté. Il a rappelé que Bahreïn était une démocratie de plus de cent ans qui réunissait des populations ayant des croyances, des cultures et des origines ethniques différentes, toutes solidaires des idéaux de tolérance, de paix, d'amour et de coexistence, et que Bahreïn était aussi le champion du dialogue interconfessionnel et de la paix. Il a déclaré que l'Assemblée offrait aux délégués présents à Manama une formidable occasion de mettre en lumière les bonnes pratiques de leurs parlements respectifs, de s'accorder sur des engagements collectifs de respect des valeurs humaines, d'élargir leurs horizons et de s'unir pour faire connaître au monde le soutien apporté par les parlements aux principes de coexistence, de tolérance et de paix, dans l'intérêt supérieur de l'ensemble de l'humanité.

**Mme Haya Rashed Al-Khalifa, Présidente de la soixante-et-unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies**, a souhaité la bienvenue aux délégués dans ce pays de tolérance, de paix et de diversité. Elle a observé que Bahreïn accueillait de nombreux migrants dont les libertés étaient protégées par une solide législation. Elle a rappelé la venue à Bahreïn du Pape François en novembre 2022 qui attestait de l'engagement du pays envers la paix, l'amour, la coexistence et la tolérance. Elle a noté que le monde était confronté à de nombreux conflits et crises, observant qu'aux récents séismes survenus en République arabe syrienne et en Türkiye s'ajoutaient d'autres types de "séismes" provoqués par l'homme, sous la forme de coups d'État ou de conflits, et que tous ces problèmes combinés avaient pour conséquence le déplacement de millions de personnes.

Elle a affirmé qu'en œuvrant de concert, les parlements pouvaient faire entendre les voix de toutes les populations qu'ils représentent, faire valoir la tolérance et la coexistence pacifique et trouver des solutions réalistes aux conflits. Elle a remarqué que la sécurité était le premier besoin de l'humanité et que pour sauver le monde il fallait œuvrer à une nouvelle culture de la tolérance, de l'espoir et de la justice. Elle a enfin observé que l'Assemblée pouvait être une fenêtre ouvrant sur un nouveau monde, à condition que les délégués commencent par reconnaître que la paix est moins chère que la guerre, et la tolérance moins chère que la haine.

Dans un message vidéo, **M. António Guterres, Secrétaire général de l'ONU**, a déclaré que l'Assemblée se réunissait à un moment où de nombreux défis se conjuguèrent. Il a souligné que discours de haine, persécution, xénophobie et racisme étaient des fléaux croissants qui se nourrissent mutuellement et auxquels la communauté internationale ne pourrait répondre qu'en unissant ses forces, en reconnaissant la diversité, en misant sur l'inclusion sociale et en s'opposant aux fausses nouvelles et à la désinformation en ligne. Il a ajouté que les citoyens aspiraient à une société plus juste et plus équitable et que les parlementaires avaient un rôle essentiel à jouer pour agir en ce sens, tant sur le plan national que sur le plan international.

**M. Martin Chungong, Secrétaire général de l'Union interparlementaire**, a invité les délégués à observer une minute de silence en mémoire de toutes les personnes ayant perdu la vie dans les récentes catastrophes et les conflits en cours. Il a remercié l'Assemblée nationale de Bahreïn d'accueillir l'Assemblée et salué le rôle déterminant de Sa Majesté le Roi dans la réalisation de ce projet. Il a remarqué que les 1 200 délégués des 130 Parlements membres présents à cette Assemblée étaient représentatifs de la diversité de la race humaine en termes de culture, de religion, d'origine et d'affiliation politique. Il était intéressant de noter la présence d'une délégation israélienne, ce qui encore récemment n'aurait pas été envisageable.

Il a observé que la démocratie devait toujours être considérée comme une aspiration, et non comme un produit fini, soulignant les progrès considérables accomplis par Bahreïn vers une démocratie totale, en particulier dans les domaines de l'inclusion et de l'égalité des sexes, même s'il restait toujours possible de faire mieux. Il a indiqué que le thème de l'Assemblée faisait écho à la vision qu'avait l'UIP d'un monde où chaque voix compterait et qu'il était de la responsabilité des parlementaires de répondre aux attentes de tous. Il s'est dit convaincu que la diplomatie parlementaire, telle que la concevaient les fondateurs de l'UIP, serait fièrement illustrée lors de cette Assemblée et que des avancées allaient s'y réaliser pour nombre des buts communs de l'humanité.

**M. Duarte Pacheco, Président de l'Union interparlementaire**, a remercié l'Assemblée nationale de Bahreïn pour son accueil, aussi aimable qu'efficace, de l'Assemblée. Il a salué la présence du Vice-Premier Ministre, preuve de l'importance accordée par Bahreïn au multilatéralisme et à la diplomatie parlementaire. Rappelant la récente venue à Bahreïn du Pape et du Grand Imam d'Al-Azhar à l'occasion du Forum sur le dialogue, il a déclaré que ce pays était l'endroit idéal pour organiser une Assemblée centrée sur la coexistence pacifique et les sociétés inclusives. Il a remarqué que les indicateurs étaient nombreux à pointer la montée de l'intolérance et de la discrimination et que les parlementaires avaient un important rôle à jouer en l'occurrence. Il a mis l'accent sur le fait que les femmes sont les premières victimes de la violation des droits dans différents pays, mais plus particulièrement en Afghanistan où elles sont exclues de la société à bien des égards.

Il a souligné que la situation mondiale présentait de douloureuses similarités avec celles des Assemblées précédentes : la guerre continue à faire rage en Ukraine, le terrorisme sévit encore dans de nombreux endroits, notamment au Sahel, et le conflit en Palestine n'est toujours pas résolu après plusieurs décennies. Il a ajouté que la crise climatique restait une menace existentielle pour l'humanité alors que des événements climatiques extrêmes avaient provoqué ces derniers mois la mort de milliers de personnes dans le monde. Il a annoncé que l'UIP lancerait à cette Assemblée sa nouvelle campagne *Parlements pour la planète*, visant à mobiliser tous les parlements en faveur de propositions de lois "vertes" et de la réduction de leur propre empreinte carbone. Il a reconnu que la démocratie restait menacée, sur fond de prolifération de la désinformation et de multiplication des fausses nouvelles. Il a salué les progrès réalisés au sujet de l'amélioration de la représentation des femmes et des jeunes dans les parlements, déplorant toutefois leur rythme trop lent et remarquant qu'il fallait redoubler d'efforts pour renforcer les parlements en les rendant plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus responsables. Il a enfin formulé le souhait que les délégués saisissent cette précieuse occasion pour s'enrichir de leurs expériences mutuelles et combiner leurs efforts afin de trouver des solutions concrètes aux problèmes du monde.

## 2. Participation

Des délégations des 136 Parlements membres ci-après ont pris part aux travaux de l'Assemblée\* :

Afghanistan\*\*, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge,

\* Pour une liste complète des Membres de l'UIP, voir [page 44](#).

\*\* Conformément à la décision du Conseil directeur à Madrid en novembre 2021, l'UIP poursuit son dialogue avec les anciens parlementaires afghans démocratiquement élus. La délégation correspondante assiste aux Assemblées en qualité d'observateur sans droit de vote.

Cameroun, Canada, Chili, Chypre, Comores, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Équateur, Égypte, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, Eswatini, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lettonie, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar\*, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palestine, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Marin, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Tonga, Türkiye, Turkménistan, Ukraine, Uruguay, Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

Les Parlements des Bahamas et de Kiribati ont également assisté à l'Assemblée de Manama en qualité d'observateurs, en vue d'une affiliation future.

Les sept Membres associés ci-après ont également pris part aux travaux de l'Assemblée : Assemblée interparlementaire des nations membres de la Communauté des États indépendants (AIP CEI), Assemblée législative de l'Afrique de l'Est, Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), Parlement arabe, Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Parlement latino-américain et caribéen (PARLATINO) et Parlement panafricain.

Les observateurs comprenaient des représentants :

i) du système des Nations Unies : Fonds international de développement agricole (FIDA), Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), Organisation des Nations Unies, Organisation mondiale de la Santé (OMS), Organisation internationale pour les migrations (OIM), Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH), Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) ;

ii) des assemblées ou associations parlementaires : Assemblée interparlementaire de l'ASEAN (AIPA), Assemblée parlementaire asiatique (APA), Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM), Assemblée parlementaire de l'Organisation du Traité de sécurité collective, Assemblée parlementaire de l'Union du Bélarus et de la Russie, Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée (AP-UpM), Assemblée parlementaire des États de langue turcique (TURKPA), Association des sénats, shoura et conseils équivalents d'Afrique et du monde arabe, Conseil consultatif maghrébin, Forum des parlements de la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs, Forum parlementaire de la Communauté de développement de l'Afrique australe (FP-SADC), Ligue des États arabes, Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption (GOPAC), Parlement international pour la Tolérance et la Paix (PITP), Parlementaires pour la non-prolifération et le désarmement nucléaires (PNND), Union interparlementaire arabe, Union parlementaire africaine (UPA), Union parlementaire des États membres de l'Organisation de la coopération islamique (UPCI) ;

iii) Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme ;

iv) Internationale démocrate centriste (CDI-IDC).

Sur les 1 205 délégués qui ont participé à l'Assemblée, 683 étaient des parlementaires (661 des Parlements membres et 22 des délégations des Membres associés). Ces parlementaires comprenaient 58 présidents, 43 vice-présidents, 233 femmes parlementaires (34,1 %) et 150 jeunes parlementaires (22 %).

Dans le prolongement des pratiques des récentes Assemblées, la 146<sup>e</sup> Assemblée a été un événement en présentiel avec des aménagements pour une participation hybride. Toutes les salles de séance étaient équipées pour la participation externe et l'interprétation à distance, et ces capacités techniques ont été bien utilisées tout au long de l'Assemblée.

---

\* Conformément à la décision du Conseil directeur à Madrid en novembre 2021, l'UIP poursuit son dialogue avec le Comité représentant le Pyidaungsu Hluttaw (CRPH) pour le Myanmar. La délégation correspondante assiste aux Assemblées en qualité d'observateur sans droit de vote.

Les travaux de la cérémonie inaugurale, du Forum des femmes parlementaires, du débat général de l'Assemblée et de toutes les séances du Conseil directeur ont été diffusés en direct en anglais et dans la langue d'origine, avec un total de 10 000 vues. Voir la section [Médias et communications](#) pour plus de détails.

Tous les événements parallèles officiels, ainsi que les séances du Comité exécutif et du Comité des droits de l'homme des parlementaires ont offert la possibilité de participer à distance.

### 3. Choix du point d'urgence

Le 12 mars 2023, le Président a informé l'Assemblée que six demandes d'inscription d'un point d'urgence avaient été reçues :

- *De l'urgence de lutter contre la violence à l'encontre des femmes en politique, notamment dans le contexte de la recrudescence des discours de haine, des fausses informations et des incidents violents* (Argentine)
- *Criminaliser le mépris des religions et la propagation de la haine, et promouvoir la coexistence, la tolérance, la paix et la sécurité internationale* (Qatar)
- *Susciter une prise de conscience et appeler à l'action face aux graves crises humanitaires qui frappent les peuples de l'Afghanistan, de la République arabe syrienne, de l'Ukraine, du Yémen et d'autres pays, et face à la vulnérabilité spécifique des femmes et des enfants* (Argentine, Chili, Allemagne, Pays-Bas et Ukraine avec l'appui du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) et du Groupe des Douze Plus)
- *Combattre l'islamophobie, lutter contre l'intolérance, éliminer la discrimination raciale et promouvoir la coexistence pacifique entre les peuples et les religions* (Indonésie)
- *Création d'un fonds mondial pour les pays vulnérables aux catastrophes naturelles afin de remédier aux pertes et préjudices causés par les changements climatiques* (Groupe africain)
- *Demande d'une action urgente pour mettre fin à l'agression, à l'occupation et aux violations massives des droits de l'homme en République démocratique du Congo aux fins de préserver sa souveraineté et son intégrité territoriale* (République démocratique du Congo)

Avant que les auteurs ne présentent les demandes d'inscription des points d'urgence, le Yémen a soulevé un point de procédure demandant de préciser si un Parlement membre pouvait soumettre plus d'une proposition. Le Secrétaire général de l'UIP a expliqué que le Règlement de l'Assemblée ne prévoyait aucune disposition sur ce point précis et que, par conséquent, les deux propositions soumises par l'Argentine étaient toutes deux recevables.

La Fédération de Russie a également soulevé un point de procédure et exprimé son opposition à la troisième proposition, notant que celle-ci ne mentionnait pas de nombreux autres pays en crise.

Au cours de sa présentation, le Groupe africain a déclaré qu'il y avait plusieurs propositions de points d'urgence qui nécessitaient l'attention urgente de la communauté internationale. Il a demandé que les Statuts de l'UIP soient modifiés afin que deux points d'urgence au lieu d'un puissent être sélectionnés à chaque Assemblée.

En réaction à l'exposé de la République démocratique du Congo (RDC), le Rwanda a exercé son droit de réponse et rejeté la déclaration de la RDC selon laquelle le Rwanda soutenait les rebelles du M23.

L'Indonésie a retiré sa proposition pour soutenir celle du Qatar. L'Assemblée a ensuite procédé à un vote par appel nominal sur les cinq propositions restantes (voir [pages 59-63](#)). La proposition présentée par les délégations de l'Argentine, du Chili, de l'Allemagne, des Pays-Bas et de l'Ukraine avec l'appui du GRULAC et du Groupe des Douze Plus, qui a obtenu la majorité requise des deux tiers des voix, a été adoptée et ajoutée à l'ordre du jour en tant que point 9.

Après le vote par appel nominal, l'Assemblée a observé une minute de silence en l'honneur de trois parlementaires récemment décédés.

### 4. Débats et décisions de l'Assemblée et de ses commissions permanentes

- a) Débat général : Promouvoir la coexistence pacifique et les sociétés inclusives : combattre l'intolérance (point 3)

Au cours des trois jours de délibérations, quelque 151 parlementaires de 116 Parlements membres de l'UIP, dont 42 présidents de parlement et 24 jeunes parlementaires, ainsi que des représentants de 3 Membres associés et 8 observateurs permanents, ont contribué au débat général. Les débats ont été retransmis sur le web, et de nombreuses bonnes pratiques et recommandations qui en ont découlé ont été reprises dans le document final.

**M. A. Bin Salman Almusalam, Président du Conseil des représentants de Bahreïn**, a ouvert le débat général le 12 mars 2023 en rappelant que, dans son allocution vidéo prononcée la veille lors de la cérémonie inaugurale, le Secrétaire général de l'ONU avait appelé les parlementaires à œuvrer en faveur de la paix, de la stabilité et de l'inclusion et à lutter contre l'extrémisme, la violence et le terrorisme. Les parlementaires doivent travailler ensemble pour présenter une vision qui tienne compte du contexte mondial difficile, renforce la coopération multilatérale et propose des solutions innovantes dans l'intérêt du développement durable.

Alors que les changements climatiques risquent de provoquer le déplacement de 200 millions de personnes d'ici à 2025, la protection de l'environnement est une priorité pour préserver l'avenir de l'humanité. La participation des femmes à la vie politique et à la société en général est également essentielle, comme en témoigne le travail accompli par l'UIP depuis de nombreuses années. Il existe de nombreuses possibilités de renforcer le développement durable par des réformes législatives en faveur d'une plus grande prospérité des États et de leurs populations. Les droits de l'homme sont un pilier de la justice sociale et les groupes vulnérables, tels que les enfants et les pauvres, doivent faire l'objet d'une attention particulière. Les parlements doivent renforcer leur coopération en unissant leurs efforts en faveur du développement et de la paix et en ouvrant la voie au dialogue afin d'éliminer les nombreuses menaces qui pèsent sur le monde.

**M. D. Pacheco, Président de l'Union interparlementaire**, a déclaré que parallèlement aux crises provoquées par la guerre, l'urgence climatique et une économie mondiale chancelante, l'humanité est également confrontée à une crise de la solidarité. La xénophobie, le racisme et d'autres formes de sectarisme sont monnaie courante et les réseaux sociaux facilitent leur propagation. Il est tout aussi nécessaire de réglementer les réseaux sociaux que la circulation routière, afin d'assurer la sécurité de tous. Les parlementaires doivent montrer l'exemple en faisant preuve de respect les uns envers les autres, tant au sein de leurs parlements respectifs que sur la scène internationale.

L'UIP œuvre depuis longtemps à la promotion de la coexistence pacifique et de la tolérance, et ces concepts sont présents dans tous les domaines de sa Stratégie. Le thème du débat général est particulièrement pertinent dans un pays comme Bahreïn, où des personnes d'une multitude de cultures et d'horizons différents cohabitent. La pandémie de COVID-19 a montré que le monde est petit : d'une part, le virus s'est propagé rapidement et, d'autre part, des scientifiques du monde entier ont pu se réunir pour mettre au point des vaccins. L'UIP joue son rôle dans la lutte contre l'extrémisme et la xénophobie en rassemblant des personnes de tous les pays, de toutes les religions et de toutes les cultures afin d'œuvrer à un monde meilleur pour tous.

Dans un message vidéo, **Mme N. Ghanea, Rapporteuse spéciale sur la liberté de religion ou de conviction**, a fait remarquer que la *Déclaration de 1981 sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction* définissait un grand nombre des concepts pertinents pour le thème du débat général. La déclaration affirme que chaque individu a une dignité et des droits inhérents à sa condition d'être humain et que les États et d'autres acteurs ont la responsabilité d'assurer l'accès à ces droits.

Adopté en 2012, le *Plan d'action de Rabat sur l'interdiction de tout appel à la haine nationale, raciale ou religieuse qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence* constitue un autre document de référence en lien avec le thème du débat général. Les parlementaires ont une responsabilité particulière et essentielle dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan, à savoir de veiller à ce que de tels actes soient interdits et que la tolérance envers tous les membres de la société soit encouragée dans l'intérêt de la coexistence, des droits de l'homme et de la paix.

**Mme F. Ma-Ih Sulem Yong, Présidente du mouvement Afrogiveness et de Positive Youths Africa (PYA)**, a exprimé sa gratitude pour l'occasion qui lui était donnée de partager son message de tolérance avec les délégués à l'Assemblée. Elle a déclaré qu'elle croyait au pouvoir divin du pardon et qu'elle avait consacré sa vie à la promotion de la tolérance, du pardon, de l'empathie et de la fraternité humaine. À une époque où la religion, la culture, l'appartenance ethnique, le genre et la race sont des déclencheurs de conflit, la coexistence pacifique est plus complexe qu'elle ne devrait l'être. De nombreux parlementaires ont été complices de cultures où la convoitise, l'envie et le mécontentement persistent. Toutes les formes d'intolérance sont fondées sur le désir de se considérer comme supérieur aux autres.

Son propre pays, le Cameroun, a connu de nombreuses années d'instabilité et de conflit, et notamment de clivages linguistiques entre ses populations anglophones et francophones. Ces conflits ont montré que la voix de chacun compte et ont souligné l'importance de l'égalité des chances pour tous.

Mme Ma-Ih Sulem Yonga a fondé l'organisation *Afrogiveness* en vue de désamorcer les tensions et de prévenir les cercles vicieux de la violence. L'organisation croit au pouvoir cathartique de l'art et a mené divers projets dans cette direction. L'oratrice est convaincue que l'éducation à la paix peut changer le monde et que les parlements ne devraient pas hésiter à adopter des lois fondées sur les valeurs de la gratitude, de l'intégrité, de la gentillesse et de l'amour. Il est également important que les êtres humains jouissent d'une bonne santé mentale, car les conflits sont conçus dans l'esprit humain. De même, la défense de la paix ne peut venir que de l'esprit humain et la coexistence pacifique est une responsabilité partagée.

**Mme L. Vasylenko (Ukraine), Présidente du Bureau des femmes parlementaires**, a déclaré que le thème du débat général était important et opportun compte tenu de la généralisation de la discrimination et de la violence dans le monde, et notamment dans son propre pays. L'intolérance, dont la violence sexiste est une manifestation très courante, est toujours une stratégie perdante : elle conduit souvent à la violence et menace les fondements de la démocratie. Il faudra veiller à l'inclusion et à l'autonomisation, en ne laissant personne de côté, pour venir à bout de l'intolérance.

Mme Vasylenko a déploré que l'inclusion politique reste pour l'heure un objectif difficile à atteindre, la majorité des parlementaires, des ministres et des dirigeants dans le monde étant toujours des hommes. Le monde a un besoin urgent de femmes qui jouent le rôle de modèles en faveur de la coexistence pacifique, de sociétés inclusives et de la tolérance. La force des parlementaires réside dans l'action collective et il leur incombe de promouvoir la tolérance, l'inclusion et l'égalité.

**Mme S. Albazar (Égypte), Présidente du Conseil du Forum des jeunes parlementaires**, a déclaré que l'avenir serait semé d'embûches pour les jeunes et que toutes les générations devaient œuvrer ensemble pour y faire face. L'exclusion d'un secteur de la société crée des inégalités et conduit à l'isolement, à l'intolérance et à la méfiance, et, en fin de compte, à la violence et aux conflits. L'oratrice a relevé que les jeunes restaient largement exclus de la sphère politique, puisque moins de 3 % des parlementaires dans le monde ont moins de 30 ans. Les jeunes souhaitent être davantage représentés et veulent travailler avec les différentes générations.

Deux des engagements de la campagne de l'UIP *Oui à plus de jeunes au parlement !* sont particulièrement pertinents dans le contexte du débat général : la mise en œuvre de quotas de jeunes pour garantir que ceux-ci ont voix au chapitre en matière de prise de décisions et la prise en compte des points de vue des jeunes dans les travaux du parlement. La présence de politiques inclusives et la paix sont indéniablement liées. Les parlements doivent montrer l'exemple en étant des modèles d'inclusion, y compris pour les jeunes.

**M. A. Vitorino, Directeur général de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM)**, a déclaré que le thème de la 146<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP ne pouvait être plus pertinent, compte tenu de la montée des conflits et des troubles sociaux qui sont des catalyseurs du racisme et de la discrimination. Les parlementaires, en tant que représentants élus, ont la responsabilité de trouver des moyens de désamorcer les conflits et d'ouvrir des voies pour éloigner les populations de l'intolérance et les amener à une coexistence pacifique. L'OIM s'est engagée à soutenir la cohésion sociale, en particulier dans les zones touchées par les conflits, en vue de bâtir des sociétés pacifiques, tolérantes et inclusives. L'OIM s'efforce d'adopter une approche globale de l'intégration des migrants, qui va au-delà de l'accès des migrants aux services, afin d'assurer des contacts véritablement positifs entre les migrants et les populations locales. Les parlementaires doivent favoriser un discours équilibré et fondé sur les droits en matière de migration et établir les normes d'une gouvernance inclusive.

**Mme G. Triggs, Haut-Commissaire assistante chargée de la protection, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)**, a souligné que le monde faisait actuellement face à des déplacements de réfugiés sans précédent, aggravés par les impacts sociaux et économiques de la COVID-19, les répercussions de la guerre en Ukraine et les tremblements de terre dévastateurs en Türkiye et en République arabe syrienne. Les parlementaires ont un rôle essentiel à jouer face à ce phénomène. En tant que représentants élus, ils peuvent s'adresser à de multiples parties prenantes telles que les ONG, le secteur privé, les groupes confessionnels et les autorités municipales pour accroître la protection des réfugiés. Les parlementaires doivent demander des comptes à leur gouvernement et veiller à ce que des allocations budgétaires pluriannuelles soient approuvées pour des programmes inclusifs et réactifs en faveur des réfugiés, afin que la communauté internationale puisse intensifier ses efforts en vue de soutenir les réfugiés et les pays d'accueil.

**Mme B. Mathieson, Vice-Présidente du King Hamad Global Centre for Peaceful Coexistence**, a rappelé la longue expérience de Bahreïn en matière de coexistence pacifique de cultures et de confessions diverses et a réaffirmé l'engagement de Bahreïn en faveur de la liberté de religion, en particulier dans le contexte des menaces actuelles pour la paix, telles que le terrorisme, l'extrémisme et

les crimes de haine. La coexistence pacifique est impossible sans la liberté de religion ou de conviction, non seulement du point de vue des droits de l'homme, mais aussi d'un point de vue économique, puisque des recherches ont montré une corrélation entre l'indice de liberté religieuse et la prospérité économique d'un pays. La Déclaration du Royaume de Bahreïn, adoptée en 2017, a apporté une contribution fondamentale à la lutte contre les menaces à la paix en prônant la liberté de religion pour chacun et le travail du King Hamad Centre repose sur cette déclaration. Elle a conclu son intervention en demandant aux Parlements membres de l'UIP d'approuver et d'accepter la Déclaration du Royaume de Bahreïn dans le cadre de leur action collective visant à promouvoir l'inclusion et la coexistence pacifique, et à éteindre les flammes de l'intolérance.

b) Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale

La Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale a tenu trois séances du 12 au 14 mars 2023, sous la conduite de son président, M. M. Al-Ahbab (Qatar). La Commission a été chargée de débattre du projet de résolution sur le thème *Cyberattaques et cybercriminalité : les nouveaux risques pour la sécurité mondiale*. Le projet de résolution et le mémoire explicatif qui l'accompagne avaient été préparés par les deux co-rapporteurs, Mme S. Falaknaz (Émirats arabes unis) et M. J. Cepeda (Espagne).

Après les remarques introductives de Mme B. Brenner, Cheffe du Bureau de l'observateur permanent de l'UIP auprès des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Vienne, sur l'état des négociations de l'ONU sur une convention générale sur la cybercriminalité, et la présentation du projet de résolution par les deux co-rapporteurs, 36 intervenants ont pris la parole pour exprimer leurs réflexions sur le sujet. Au cours du processus de rédaction, la Commission a examiné 320 amendements déposés par 27 Parlements membres et par le Forum des femmes parlementaires. Un quart des amendements et sous-amendements proposés ont été retenus, dont un amendement qui proposait de changer le titre de la résolution en *Cybercriminalité : les nouveaux risques pour la sécurité mondiale*, étant donné que la question des cyberattaques a été supprimée du texte final.

Le Bureau de la Commission a tenu une réunion le 13 mars 2023 au cours de laquelle les membres sont convenus de continuer les consultations en vue d'établir un programme de travail complet pour la 147<sup>e</sup> Assemblée.

Lors de la dernière séance de la Commission, le 14 mars 2023, le projet de résolution consolidé a été adopté par consensus. La Commission a décidé que son président présenterait le projet de résolution à l'Assemblée. Le projet de résolution a été adopté par consensus lors de la séance plénière de l'Assemblée dans l'après-midi du 15 mars 2023. La délégation de la Fédération de Russie a exprimé des réserves sur l'alinéa 11 et sur le paragraphe 1, qui se réfèrent tous deux à la Convention de Budapest. La délégation de l'Inde a exprimé des réserves sur le paragraphe 25, qui prévoit la création d'un groupe de travail de l'UIP sur la cybercriminalité.

La Commission a ensuite approuvé le point intitulé *L'impact social et humanitaire des systèmes d'armes autonomes et de l'intelligence artificielle*, présenté par les délégations de l'Argentine et de la Belgique. La Commission a approuvé la nomination de Mme M. Stolbizer (Argentine) et de M. C. Lacroix (Belgique) en tant que co-rapporteurs pour la prochaine résolution.

La Commission a élu de nouveaux représentants des groupes géopolitiques au sein de son Bureau et a approuvé la réélection de plusieurs membres existants pour un second mandat de deux ans.

c) Commission permanente du développement durable

La Commission permanente du développement durable a tenu ses séances les 12, 13 et 14 mars 2023 sous la conduite de sa présidente, Mme A. Mulder (Pays-Bas). La Commission était chargée de débattre du projet de résolution sur le thème *L'action des parlements en faveur d'un bilan carbone négatif des forêts*. Le projet de résolution et le mémoire explicatif joint avaient été rédigés par les deux co-rapporteurs, M. C. Hoffman (Allemagne) et Mme H. Vijakumar Gavit (Inde).

La présentation du projet de résolution a été suivie d'un débat. La Commission a examiné 150 amendements soumis par 23 Parlements membres. Le projet de résolution consolidé a été adopté par acclamation. La Fédération de Russie a exprimé des réserves sur un paragraphe. L'Inde a exprimé des réserves sur 13 paragraphes.

Lors de sa dernière séance et sur proposition de son Bureau, la Commission a adopté son prochain thème d'étude, intitulé *Partenariats pour l'action climatique : promouvoir l'accès à une énergie verte abordable et encourager l'innovation, la responsabilité et l'équité*. La Commission a approuvé la nomination de Mme M. Al Suwaidi (Émirats arabes unis), M. S. Patra (Inde) et Mme L. Vasylenko (Ukraine) en tant que co-rapporteurs.

La Commission a également approuvé un plan de travail pour la prochaine Assemblée, qui se tiendra en Angola. Le plan de travail comprend un débat sur le thème de la prochaine résolution, une audition d'experts sur la sécurité alimentaire, ainsi qu'un volet consacré aux préparatifs de la réunion parlementaire lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques qui se tiendra aux Émirats arabes unis (COP28).

La Commission a procédé aux élections pour les postes vacants au sein du Bureau et approuvé les candidatures reçues de la part des groupes géopolitiques.

d) Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme

La Commission a tenu deux séances.

Lors de la première séance, le 13 mars 2023, sous la conduite de Mme J. Mahmood (Maldives), membre du Bureau, la Commission a tenu un débat sur le thème de sa prochaine résolution : *Le rôle des parlements dans la lutte contre la traite d'enfants dans les orphelinats*. La Commission a approuvé la nomination de Mme A. Reynolds (Australie) et de M. E. Bustamante (Pérou) en tant que co-rapporteurs. Le débat sur cette nouvelle forme de traite des enfants et d'esclavage moderne a été enrichi des contributions d'experts et de plus de 30 délégués.

Lors de la deuxième séance, le 14 mars 2023, sous la conduite de son président, M. A. Gajadien (Suriname), la Commission a tenu un débat sur le thème *L'impulsion parlementaire en faveur de la lutte contre la désinformation et les contenus haineux et discriminatoires dans le cyberspace*. Le débat a débuté par un aperçu des difficultés, présenté par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), qui a été suivi d'une audition d'experts, avec de nombreuses prises de parole de la part des délégués tout au long de la séance. Les délégués ont insisté sur la nécessité de protéger les formidables possibilités offertes par internet, tout en mettant en place les moyens de poursuivre les auteurs de préjudices en ligne, conformément aux normes internationales en matière de droits de l'homme.

Pour plus d'informations sur les deux débats, voir [page 68](#).

La Commission a procédé à des élections afin de pourvoir un certain nombre de postes vacants au sein du Bureau. Elle a également approuvé une recommandation du Bureau, selon laquelle il convenait qu'elle contribue à la Stratégie de l'UIP, au cours de la période couverte par celle-ci, en concentrant ses efforts sur trois domaines reflétant les préoccupations actuelles en matière de démocratie et de droits de l'homme :

- 1) l'amélioration du fonctionnement des parlements,
- 2) la démocratie et les droits de l'homme à l'ère du numérique,
- 3) un monde plus inclusif et plus juste.

Les Parlements membres de l'UIP seront encouragés à proposer des thèmes d'étude, en vue d'une résolution ou d'un débat de la Commission, qui s'inscrivent dans l'un de ces trois domaines.

e) Commission permanente des Affaires des Nations Unies

La Commission s'est réunie le 14 mars 2023, sous la conduite de son président par intérim, M. L. Wehrli (Suisse), et a adopté à l'unanimité un nouveau mandat et de nouvelles méthodes de travail (voir [page 76](#)).

La Commission s'est également lancée dans sa première campagne, une initiative visant à faire progresser l'égalité des sexes à l'Assemblée générale des Nations Unies. Les membres ont examiné les données relatives au nombre actuel de représentants permanents hommes et femmes, se sont penchés sur les processus de nomination nationaux et ont réfléchi à la manière dont ils pourraient faire avancer le débat au sein de leurs propres parlements. L'égalité des sexes à l'Assemblée générale des Nations Unies sera un point récurrent de l'ordre du jour de la Commission. Une réunion en ligne avec les parlementaires intéressés sera organisée avant la prochaine Assemblée de l'UIP.

La Commission a discuté de l'engagement parlementaire dans le processus d'examen national volontaire (ENV) du forum politique de haut niveau sur le développement durable. Les conclusions de l'enquête de l'UIP sur ce sujet ont été présentées, couvrant les résultats obtenus auprès des 42 pays qui ont présenté des rapports en 2022. Les membres de la Commission ont exprimé leur préoccupation générale quant à l'engagement insuffisant des parlements dans le processus d'ENV et à la très faible participation des Parlements membres de l'UIP à l'enquête.

Le président par intérim a exhorté les parlements dont les gouvernements soumettront un rapport en 2023 à remplir l'enquête de l'UIP de manière exhaustive et dans les délais impartis, et a demandé aux parlementaires de superviser le processus relatif au rapport de leurs gouvernements à l'ONU.

f) Débat sur le point d'urgence

***Susciter une prise de conscience et appeler à l'action face aux graves crises humanitaires qui frappent les peuples de l'Afghanistan, de la République arabe syrienne, de l'Ukraine, du Yémen et d'autres pays, et face à la vulnérabilité spécifique des femmes et des enfants***

Le débat sur le point d'urgence a eu lieu dans la matinée du 13 mars 2023, sous la conduite de Mme N.N. Mapisa-Nqakula, Présidente de l'Assemblée nationale de l'Afrique du Sud.

Au total, 13 délégations ont pris la parole au cours du débat, à savoir celles de la République arabe syrienne, de l'Arménie, du Portugal, du Pérou, de l'Ukraine, de la Nouvelle-Zélande, de la Fédération de Russie, de la Pologne, des Pays-Bas, de la France, de l'Afrique du Sud, de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et du Chili (l'un des co-auteurs de la proposition).

Bien que le projet de résolution fasse référence aux crises humanitaires dans différents pays, de nombreux délégués ont mis l'accent sur la guerre en Ukraine. Deux délégués ont évoqué la situation du Haut-Karabakh. Un autre a souligné que le projet de résolution avait une portée plus large et a ajouté que l'UIP, qui avait déjà longuement débattu de la guerre en Ukraine lors des 144<sup>e</sup> et 145<sup>e</sup> Assemblées, ne devrait pas se concentrer uniquement sur la situation en Ukraine, car d'autres guerres et conflits en cours dans le monde étaient également importants. Un autre délégué a souligné l'importance d'intégrer les droits de l'homme et les questions humanitaires dans les programmes d'enseignement scolaire.

Évoquant la situation de nombreux réfugiés qui ont été contraints de quitter leur pays d'origine, un délégué a rappelé aux participants qu'ils ne devraient pas être indifférents aux problèmes des réfugiés, car chacun d'entre eux pourrait se retrouver un jour dans une situation similaire.

La délégation du Chili, l'un des auteurs de la proposition, a fait le point sur le débat, en déclarant que tous les délégués aspiraient à la paix et en exhortant les parlementaires à envoyer un signal clair au monde par le biais de la résolution sur le point d'urgence.

L'Assemblée a renvoyé le point d'urgence à un comité de rédaction composé de représentants du Bélarus, du Canada, de la Fédération de Russie, de l'Iran (République islamique d'), du Mexique, des Pays-Bas, de la République de Corée, du Sénégal et des Seychelles.

g) Adoption de la résolution sur le point d'urgence

Dans l'après-midi du 14 mars 2023, l'Assemblée a adopté par consensus la résolution en séance plénière (voir [page 64](#)).

Après l'adoption de la résolution, la délégation du Yémen a émis une réserve sur l'ensemble de la résolution. Elle a déclaré que la résolution excluait la Palestine, qui compte un très grand nombre de réfugiés. Le Secrétaire général a précisé que la résolution faisait référence à la Palestine à l'alinéa 27.

La délégation indienne s'est abstenue de soutenir l'ensemble de la résolution.

Les délégations du Mali et du Tchad ont demandé que leurs pays soient également mentionnés dans la résolution finale. La délégation nigérienne a demandé que le Niger ainsi que tous les pays d'Afrique subsaharienne soient également ajoutés à la résolution.

Le Secrétaire général de l'UIP a indiqué que le Mali était déjà mentionné à l'alinéa 27 et a suggéré que le Niger et le Tchad soient également cités à cet alinéa<sup>1</sup>. Il a également précisé que la liste des pays figurant dans la résolution n'était pas exhaustive : le Comité de rédaction a en effet utilisé le terme "notamment" dans ce même alinéa pour indiquer que la liste des pays concernés est ouverte.

## 5. Volet spécial sur la redevabilité

Pour la troisième Assemblée consécutive, le débat général comportait un volet spécial consacré à la redevabilité, mené sous la conduite du Président de l'UIP. Les délégations ont été invitées à présenter les mesures prises par leur parlement pour mettre en œuvre les déclarations, résolutions et documents finaux de l'UIP relatifs au climat, conformément à la Stratégie de l'UIP et à l'importance qu'elle accorde à la lutte contre les changements climatiques et à la redevabilité à tous les niveaux, ainsi qu'à la nouvelle campagne *Parlements pour la planète*.

---

<sup>1</sup> Le Niger et le Tchad ont été ajoutés à l'alinéa 27 de la résolution finale.

À cet égard, le Président de l'UIP a souligné que l'un des grands objectifs de l'Organisation consiste à promouvoir une culture de redevabilité mutuelle à tous les niveaux : au sein des Parlements membres, entre les Parlements membres et leurs électeurs, et aussi entre les Parlements membres au niveau international. Il a rappelé aux délégués que chaque année, plusieurs parlements de tous les groupes géopolitiques doivent faire rapport sur les suites données par les parlements aux résolutions et décisions de l'UIP et a encouragé les Membres prévus pour l'exercice 2023 à s'acquitter de cette tâche.

Au total, 22 délégations ont pris la parole pour présenter leurs bonnes pratiques et les activités mises en place par leur parlement pour donner suite aux récentes décisions de l'UIP en matière climatique, notamment la Déclaration de Nusa Dua intitulée *Objectif zéro : mobiliser les parlements pour agir face aux changements climatiques* (144<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP), la résolution intitulée *Lutte contre les changements climatiques* (141<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP) et les documents finaux des réunions parlementaires organisées à l'occasion de la COP26 (novembre 2021) et de la COP27 (novembre 2022). Six délégations ont présenté des contenus multimédia sur le climat qui ont été projetés pendant le volet spécial.

Des délégués de la Belgique, du Portugal et de l'Ukraine ont invité tous les Parlements membres à donner suite aux résolutions de l'UIP intitulées *Condamnation de l'invasion de l'Ukraine et de l'annexion ultérieure de territoires au nom de la défense de l'intégrité territoriale de tout État* (145<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP) et *Résolution pacifique de la guerre en Ukraine, dans le respect du droit international, de la Charte des Nations Unies et de l'intégrité territoriale* (144<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP).

On trouvera ci-après des exemples concrets de mesures prises par les parlementaires pour lutter contre les changements climatiques :

- Algérie : À la suite de la Déclaration de Nusa Dua, le Parlement algérien a créé une commission chargée de promouvoir l'action nationale en faveur de la protection de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques.
- Canada : Le Parlement a adopté la Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité, qui fixe à 2050 le délai pour atteindre la neutralité carbone, laquelle constitue la cible nationale en matière d'émissions de gaz à effet de serre. Le Canada prévoit de réduire ses émissions de 40 à 45 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030, conformément à l'Accord de Paris.
- Émirats arabes unis : Les Émirats arabes unis visent à atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050. Le Conseil national de la Fédération a adopté plusieurs lois afin de trouver un équilibre entre croissance économique et responsabilité environnementale. Le pays a investi dans différents pays plus de 140 milliards d'USD dans des projets relatifs aux énergies renouvelables.
- Fidji : Le Parlement fidjien a adopté en 2021 la Loi sur les changements climatiques afin d'institutionnaliser les obligations des Fidji au titre de l'Accord de Paris. En outre, le Parlement s'apprête à renforcer le mandat et les fonctions de contrôle de ses commissions, ce qui permettra, par exemple, à la Commission des ressources naturelles d'enquêter sur des questions telles que la destruction illégale des mangroves.
- Finlande : La nouvelle Loi sur les changements climatiques a été adoptée par le Parlement et est entrée en vigueur en 2022. Elle vise à atteindre la neutralité carbone d'ici à 2035, soit l'objectif le plus ambitieux au monde en la matière.
- Pakistan : Le Parlement satisfait désormais tous ses besoins en énergie grâce à des panneaux photovoltaïques. En outre, il a mis en place dans les assemblées nationales et provinciales des groupes de travail parlementaires chargés de surveiller de près les progrès réalisés vers la réalisation des ODD et des cibles en matière d'énergie renouvelable.
- Suriname : Le Parlement a créé une commission sur les changements climatiques et l'environnement, qui a mené diverses activités, notamment des programmes de renforcement des capacités et des ateliers sur les contributions déterminées au niveau national, des réunions interparlementaires sur les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe, ainsi que des partenariats avec des ONG locales de protection de l'environnement.
- Ukraine : Malgré la guerre, le Parlement ukrainien a créé une sous-commission sur les changements climatiques. Le Parlement s'efforce également de devenir plus écologique en réduisant l'utilisation du papier.
- Uruguay : Le Parlement a adopté plusieurs lois pour lutter contre les changements climatiques. Parmi ces lois figurent notamment la Loi sur les forêts, qui vise à maintenir 100 % de la superficie actuelle des forêts indigènes, la Loi sur la gestion intégrée des déchets, qui promeut l'économie circulaire, et la Politique énergétique nationale, qui a permis de décarboniser le réseau électrique, 98 % de l'électricité uruguayenne étant produite à partir de sources d'énergie renouvelables.

Les délégations d'autres pays ont également pris la parole pendant le volet spécial : Australie, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Cabo Verde, Inde, Madagascar, Mexique, Portugal, Seychelles, Thaïlande et Zambie.

Pour conclure, le Président de l'UIP a remercié les délégués présents et a encouragé tous les Membres à participer activement à la présentation prochaine des rapports. Un volet spécial similaire sur la redevabilité sera organisé lors de la 147<sup>e</sup> Assemblée.

## 6. Séance de clôture de l'Assemblée

Lors de la séance de clôture du 15 mars 2023, **Mme H. Ramzy Fayez (Bahreïn)** et **M. M. Bouva (Suriname)** ont présenté la Déclaration de Manama intitulée *Promouvoir la coexistence pacifique et les sociétés inclusives : combattre l'intolérance* (voir [page 46](#)). L'Assemblée a fait sienne à l'unanimité la Déclaration de Manama.

**M. M.B.M. Al-Ahbabi (Qatar), co-rapporteur de la résolution de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale**, a présenté la résolution *Cybercriminalité : les nouveaux risques pour la sécurité mondiale* (voir [page 47](#)). L'Assemblée a adopté la résolution par consensus en prenant note des réserves exprimées par l'Inde sur un paragraphe et par la Fédération de Russie sur deux paragraphes.

**Mme A. Mulder (Pays-Bas), co-rapporteuse de la résolution de la Commission permanente du développement durable**, a présenté la résolution *L'action des parlements en faveur d'un bilan carbone négatif des forêts* (voir [page 52](#)). L'Assemblée a adopté la résolution par consensus en prenant note des réserves exprimées par l'Inde sur 13 paragraphes et par la Fédération de Russie sur un paragraphe.

L'Assemblée a pris acte des rapports de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme, présenté par son Président, **M. A. Gajadien (Suriname)**, et de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies, présenté par son président par intérim, **M. L. Wehrli (Suisse)** (voir [pages 68-70](#)). La délégation de l'Iraq a pris la parole pour insister sur l'appel qu'elle avait lancé lors d'une séance de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme en faveur d'une protection accrue des Musulmans dans le monde.

L'Assemblée a approuvé les thèmes d'étude des résolutions qui seront élaborées par la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale et la Commission permanente du développement durable, en vue de leur adoption lors de la 148<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP, ainsi que les rapporteurs chargés de la rédaction des projets de résolution (voir [page 41](#)).

*Une courte vidéo promotionnelle consacrée à la 147<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP, qui se tiendra du 23 au 27 octobre 2023 à Luanda (Angola), a été diffusée.*

Les représentants des groupes géopolitiques ont pris la parole à l'issue de l'Assemblée, à savoir **Mme T. Ackson (République-Unie de Tanzanie)** au nom du Groupe africain, **M. A.R. Al-Salihi (Iraq)** au nom du Groupe arabe, **M. M. Dick (Australie)** au nom du Groupe Asie-Pacifique, **M. Y. Bolgert (Kazakhstan)** au nom du Groupe Eurasie, **M. B. Llano (Paraguay)** au nom du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes, et **M. A. Gryffroy (Belgique)** au nom du Groupe des Douze Plus. Ils ont remercié le Roi de Bahreïn et les Présidents du Conseil consultatif et du Conseil des représentants d'avoir accueilli l'Assemblée, ainsi que le Président, le Secrétaire général et le Secrétariat de l'UIP, et tous ceux qui ont contribué à l'organisation de l'Assemblée, qui s'est déroulée dans une atmosphère détendue et chaleureuse, propice à des résultats fructueux. Ils ont exhorté les délégués à diffuser les résultats des travaux, qui couvrent des sujets importants et d'actualité, auprès de leurs parlements et à commencer la mise en œuvre des recommandations qui ont été formulées. Ils ont souhaité aux délégués un bon voyage de retour et se sont réjouis de les retrouver en Angola en octobre 2023. Le Groupe africain a présenté deux propositions d'amendements aux Statuts, à savoir l'introduction d'un délai plus court pour la soumission des propositions de points d'urgence afin de donner aux groupes géopolitiques plus de temps pour les consultations, et la possibilité pour chaque Assemblée d'adopter deux résolutions sur des points d'urgence si les Membres en décident ainsi. Le Groupe Asie-Pacifique a souligné son intention de nouer des relations avec les parlements non membres de la région dans le but de réaliser l'objectif d'universalité de l'UIP. Le Groupe des Douze Plus a déploré la révocation par les autorités de Bahreïn des visas de deux représentants de l'Observateur permanent de l'UIP, Human Rights Watch, qui devaient assister à l'Assemblée, et a encouragé le Président de l'UIP à réagir en conséquence.

Dans ses observations finales, le **Président de l'UIP** a félicité le Parlement de Bahreïn pour l'accueil chaleureux qu'il a réservé aux délégués. L'Assemblée a été intense, avec de nombreux points forts : l'adoption de la Déclaration de Manama, des progrès notables dans la mise en place des bureaux régionaux, l'adoption d'un hymne de l'UIP et l'élection d'une nouvelle direction pour les forums des femmes et des jeunes de l'UIP. En ce qui concerne les propositions du Groupe africain relatives à d'éventuelles modifications des Statuts, il a annoncé qu'un processus serait mis en place pour permettre aux Parlements membres de soumettre des amendements possibles à l'examen de la 147<sup>e</sup> Assemblée et à l'adoption éventuelle de ces amendements peu de temps après.

Le Président a dit espérer que les délégués avaient pu constater par eux-mêmes les progrès réalisés par Bahreïn ces dernières années dans les domaines de la démocratie, de la tolérance, du développement économique et des droits de l'homme. En référence aux nombreuses catastrophes récentes et aux crises actuelles auxquelles le monde est confronté, il a encouragé les parlements à suivre trois principes dans leur travail : montrer l'exemple en bâtissant des démocraties saines, tolérantes et respectueuses, veiller à ce que les parlements soient inclusifs et pleinement représentatifs de l'ensemble de la société, et élaborer des lois qui respectent les droits et la dignité de tous. Il a exprimé le souhait que l'esprit de l'Assemblée de Manama perdure et que les Parlements membres rendent compte des nombreuses avancées qui découleraient de ses résultats en Angola en octobre 2023.

Dans ses observations finales, **M. A.B.S. Almusalam, Président de la 146<sup>e</sup> Assemblée et Président du Conseil des représentants de Bahreïn**, a remercié les présidents et les parlementaires présents pour leur contribution efficace et leur participation active à l'Assemblée et à ses réunions connexes. De nombreuses déclarations ont montré la détermination des délégués à prendre des mesures parlementaires pour favoriser la coexistence pacifique et le dialogue. Lors de la cérémonie inaugurale, Sa Majesté le Roi a exhorté les délégués à œuvrer en faveur d'un nouvel ordre économique et politique mondial plus équitable et exempt de haine. La coopération multilatérale des Parlements membres de l'UIP est essentielle pour y parvenir. L'avenir commun de l'humanité dépend d'une action conjointe visant à façonner un avenir meilleur pour tous.

Notant que Bahreïn a eu l'honneur d'accueillir l'Assemblée, il a remercié le Comité d'organisation, le Secrétariat de l'UIP et le personnel local. Il a également remercié les délégués pour leur participation, s'est réjoui de les revoir lors de la 147<sup>e</sup> Assemblée à Luanda et a déclaré close la 146<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP.

## 211<sup>e</sup> session du Conseil directeur

### 1. Élection du Président de la 146<sup>e</sup> Assemblée

Lors de sa première séance du 12 mars 2023, le Conseil directeur a proposé que M. A.B.S. Almusalam, Président du Conseil des représentants de Bahreïn, soit élu Président de la 146<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP.

### 2. Rapport du Président de l'UIP

Le Conseil directeur a pris note du rapport du Président de l'UIP sur les activités qu'il a menées depuis la 145<sup>e</sup> Assemblée de Kigali et l'a remercié de ses initiatives, notamment en faveur de la promotion des Objectifs de développement durable et d'une contribution parlementaire à la résolution de la guerre en Ukraine.

### 3. Rapport du Secrétaire général

Le Conseil directeur a pris note du [Rapport d'impact 2022 de l'UIP](#), présenté par le Secrétaire général. Ce rapport fournit des informations sur les activités menées par l'UIP en 2022 pour mettre en œuvre sa Stratégie et sur l'impact de ces activités. Le rapport comprend des études de cas présentant des éléments attestant de changements mis en œuvre par les parlements avec le soutien de l'UIP au titre des quatre objectifs politiques définis par l'Organisation. Au total, en 2022, l'UIP a organisé 69 activités de soutien au niveau national pour renforcer les capacités dans 16 pays, a tenu 73 événements régionaux et internationaux pour mobiliser et démultiplier l'action parlementaire et faciliter l'apprentissage, et a publié 26 publications et outils dans 11 langues.

### 4. Situation financière de l'UIP

Le Conseil directeur a reçu un rapport sur la situation financière de l'UIP au 31 janvier 2023, accompagné d'une liste actualisée des contributions impayées.

Le Président a informé le Conseil directeur qu'en raison de la date inhabituellement précoce de cette première Assemblée de 2023, le processus d'audit externe était toujours en cours et ne pouvait pas être achevé à temps pour que les états financiers vérifiés soient présentés au Conseil à sa session en cours. Le Comité exécutif a donc proposé que l'approbation des états financiers de 2022 et de l'administration financière du Secrétaire général soit reportée à la deuxième Assemblée de 2023.

Rendant compte au nom du Comité exécutif, la Présidente du Sous-Comité des finances, Mme J. Alm Ericson (Suède), a noté que la situation financière actuelle de l'UIP était saine et stable et que le Sous-Comité la contrôlait lors de ses réunions régulières. Alors que les marchés mondiaux de l'investissement ont connu une année négative en 2022, la stratégie d'investissement de l'UIP est restée prudente et a permis à l'Organisation d'obtenir des rendements positifs à long terme. Le suivi des arriérés de contributions des Membres est un domaine qui nécessite une attention particulière. Le Comité exécutif a constaté avec satisfaction que la plupart des Membres de l'UIP payaient leurs contributions intégralement et à temps, et que les paiements pour 2023 continuaient d'arriver à un rythme régulier. Toutefois, la liste des Membres ayant des arriérés restait trop longue. Mme Alm Ericson a encouragé les membres du Comité exécutif à compléter les efforts déployés constamment par le Secrétaire général pour assurer le suivi auprès des parlements ayant des arriérés en travaillant avec les Membres concernés par l'intermédiaire de leurs groupes géopolitiques. Elle a également encouragé les nouveaux membres des commissions de l'UIP à contribuer à la mobilisation des contributions volontaires pour les activités liées au mandat de leurs commissions, dans la mesure de leurs capacités.

Le Secrétaire général a complété le rapport en donnant des précisions supplémentaires sur la situation financière en cours et sur la mobilisation des contributions volontaires pour la mise en œuvre de la Stratégie de l'UIP. Ces contributions représentent toujours environ un quart des recettes totales, ce qui constitue une base solide et importante pour étendre les programmes de l'UIP tout en évitant le risque d'une dépendance excessive à l'égard de l'aide extérieure.

## **5. Bureaux régionaux de l'UIP**

Le Secrétaire général a rendu compte de l'état d'avancement des négociations relatives à l'établissement de bureaux régionaux en Uruguay et en Égypte. Le Secrétariat de l'UIP et les gouvernements hôtes se sont échangé des projets d'accords d'accueil. Ils représenteraient la première étape qui, une fois les accords signés, sera suivie de la mise en place d'accords opérationnels entre le Secrétariat de l'UIP et les parlements hôtes.

La Présidente du Groupe africain a exprimé sa préoccupation quant au fait que son groupe n'avait pas été consulté au sujet de l'ouverture d'un bureau régional en Égypte. Cette préoccupation découlait du fait que le Parlement égyptien était membre à la fois du Groupe arabe et du Groupe africain et que l'Égypte était située sur le continent africain. Un délégué du Zimbabwe a expliqué que le bureau serait au service du Groupe arabe, mais qu'il serait également au service du Groupe africain. Une déléguée de l'Afrique du Sud a rappelé au Conseil que les bureaux régionaux n'en étaient qu'au stade de projets pilotes et que le fait qu'une consultation avec le Groupe africain avait été omise devait être corrigé. Lors de la dernière séance du Conseil, la Présidente du Groupe africain a indiqué qu'un accord avait été conclu avec le Parlement égyptien, précisant que le bureau régional en Égypte représenterait à la fois le Groupe africain et le Groupe arabe sur un pied d'égalité. Cette information a été confirmée par le Président du Parlement égyptien. Le Conseil a donné au Secrétaire général l'autorisation de poursuivre les consultations et de conclure les accords nécessaires lorsqu'il sera en mesure de s'assurer que toutes les conditions fixées lors de l'Assemblée de Kigali (voir [page 78](#)) ont été remplies.

## **6. Coopération avec les Nations Unies**

Lorsque le Conseil directeur a adopté le plan de travail pour le projet politique de l'UIP aux Nations Unies lors de l'Assemblée de Kigali, il a donné à la Commission permanente des Affaires des Nations Unies un certain temps pour se concerter et faire rapport sur son mandat et ses méthodes de travail. Après les discussions à Kigali et lors d'une réunion en ligne en janvier 2023, le Bureau de la Commission permanente est convenu d'un nouveau mandat et de nouvelles méthodes de travail. Ceux-ci ont été présentés à la Commission permanente des Affaires des Nations Unies et adoptés par celle-ci lors de sa séance du 14 mars 2023, puis, sur recommandation du Comité exécutif, approuvés par le Conseil directeur (voir [page 76](#)).

## **7. Questions relatives aux Membres de l'UIP et au statut d'observateur**

Sur recommandation du Comité exécutif, le Conseil directeur a approuvé la demande du Parlement du Libéria de se réaffilier à l'UIP. Le Conseil a souhaité la bienvenue au Parlement du Libéria et l'a encouragé à s'acquitter des obligations qui découlent de son affiliation à l'UIP.

Le Conseil a également approuvé les amendements aux *Modalités pratiques d'exercice des droits et responsabilités des observateurs aux réunions de l'UIP*, visant à adapter les conditions de ce statut au nombre croissant de demandes reçues (voir [page 73](#)).

Le Conseil a approuvé la recommandation du Comité exécutif de ne pas accepter la demande de statut d'observateur adressée par la Ligue des parlementaires pour Al-Qods et a pris note du maintien de la décision du Comité exécutif d'octobre 2022 de ne pas accepter la demande de statut d'observateur de l'Association des secrétaires généraux des parlements arabes.

Le Conseil a été informé de la situation de certains parlements et a adopté un certain nombre de recommandations du Comité exécutif. Celles-ci ont été divisées en trois catégories : 1) les parlements qui ne fonctionnent pas ; 2) les parlements en transition ; et 3) les parlements dont le fonctionnement est menacé par l'instabilité politique dans leur pays.

La première catégorie comprenait **l'Afghanistan**, où le Conseil a constaté que la situation s'était aggravée depuis sa dernière session. De nombreux parlementaires qui avaient fui le pays après la prise de pouvoir par les Talibans étaient toujours en exil. Le Conseil a noté avec une grande inquiétude la détérioration de la situation des droits de l'homme et le refus d'accorder un accès à l'éducation aux femmes dans le pays. Il a lancé un appel pressant pour que des mesures soient prises d'urgence, y compris par les parlements, afin de remédier à la situation en maintenant ouvertes les voies du dialogue. Dans l'intervalle, le Conseil a décidé de maintenir sa décision antérieure sur le statut de l'Afghanistan au sein de l'UIP, c'est-à-dire d'autoriser les membres du Parlement dissous à participer aux Assemblées de l'UIP en qualité d'observateurs sans droit de vote.

En **Haïti**, le Conseil a appris que le mandat du Sénat, seul vestige du Parlement haïtien, avait expiré en janvier 2023. En l'absence d'élections à la Chambre des représentants, le pays était gravement privé de représentation parlementaire. Le Conseil a pris note de la situation et, sur recommandation du Comité exécutif, a exhorté les autorités haïtiennes à organiser des élections plus tard en 2023, comme prévu.

La situation des parlementaires du **Myanmar**, qui n'ont pas pu se réunir en personne depuis le coup d'État militaire, n'a pas évolué. Plusieurs d'entre eux ont été condamnés à la peine capitale et exécutés. La plupart étaient toujours en exil et se sont constitués en Comité représentant le Pyidaungsu Hluttaw (CRPH), qui siégeait à distance. Le Conseil a décidé de maintenir sa décision précédente et, par solidarité avec ces parlementaires élus, d'autoriser les membres du CRPH à participer aux Assemblées de l'UIP en qualité d'observateurs sans droit de vote. Le Conseil a également renouvelé son appel pressant à mettre fin au nettoyage ethnique des Rohingyas et encouragé la communauté internationale, y compris les parlementaires, à redoubler d'efforts pour soutenir cet appel.

Le Conseil a été informé du statu quo au **Soudan**, dont le Parlement a été suspendu de l'UIP en 2019 après les coups d'État militaires. Le Conseil s'est dit préoccupé, car les élections promises n'ont pas eu lieu. Il a décidé de maintenir la suspension du Parlement soudanais jusqu'à ce que des élections soient organisées et qu'un parlement à part entière puisse être accueilli à nouveau au sein de l'UIP.

Le Parlement du **Burkina Faso** était le premier de la deuxième catégorie. Le Conseil s'est réjoui des efforts déployés par l'UIP pour dialoguer avec les autorités du Burkina Faso en vue d'un retour à l'ordre constitutionnel. À l'invitation du Secrétaire général de l'UIP, une délégation conduite par le Président de l'Assemblée législative de transition (ALT) s'était rendue au Siège de l'UIP à Genève le 9 février 2023. Au cours de cette visite, le Secrétariat de l'UIP et l'ALT sont convenus de collaborer étroitement pour soutenir l'ALT dans l'exécution de son mandat, en établissant une feuille de route pour la mise en œuvre des recommandations des organes directeurs de l'UIP. En outre, la délégation de l'ALT a rencontré le Comité exécutif à l'occasion de la 146<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP à Manama. La délégation avait saisi cette occasion pour remercier les organes directeurs de l'UIP d'avoir maintenu ouverts les canaux de dialogue et de coopération dans les moments difficiles que traversait le pays. La délégation avait assuré le Comité exécutif qu'elle se conformerait aux recommandations des organes directeurs de l'UIP et respecterait le calendrier de retour à la normale d'ici juillet 2024. À la lumière de cet engagement, le Conseil a approuvé la recommandation du Comité exécutif de maintenir l'affiliation du Burkina Faso et d'exhorter les autorités à redoubler d'efforts pour mettre en œuvre la feuille de route, en vue de la mener à bien d'ici juillet 2024.

Le Conseil a été informé qu'au **Tchad**, les consultations entreprises par le Conseil national de transition (CNT) avec diverses parties prenantes pour rédiger une nouvelle constitution étaient toujours en cours. De nouvelles élections devraient être organisées d'ici octobre 2024. Le Conseil directeur a également reçu des informations actualisées sur l'assistance technique que l'UIP fournissait au personnel du CNT, conformément aux recommandations qu'il avait formulées pour soutenir cet organe de transition. Le

Conseil a pris note de cette évolution et, sur recommandation du Comité exécutif, a décidé de maintenir la position antérieure des organes directeurs de l'UIP, en exprimant le vif souhait que le processus en place soit accéléré afin que les élections soient organisées comme prévu.

Concernant la situation en **Guinée**, le Conseil a été informé que la période de transition établie par les autorités militaires a été réduite à 24 mois à partir de janvier 2023. Au début de la crise, les organes directeurs de l'UIP avaient décidé de maintenir l'affiliation de la Guinée et d'apporter leur soutien à l'organe législatif de transition du pays pour œuvrer en faveur d'un retour à l'ordre constitutionnel. Le Secrétaire général de l'UIP avait entamé des discussions avec cet organe et le Président de la Chambre des représentants était très enthousiaste à l'idée d'aller de l'avant avec ce processus. Une délégation a prévu de se rendre à Genève pour explorer les possibilités de mettre en œuvre les recommandations initiales des organes directeurs. En attendant, le Conseil a approuvé la recommandation du Comité exécutif de rester sur sa position antérieure, c'est-à-dire de maintenir l'affiliation de la Guinée et de continuer à dialoguer avec l'organe législatif de transition en vue d'un rétablissement rapide et d'un retour à l'ordre constitutionnel.

Au **Mali**, le Conseil national de transition (CNT) fonctionnait en tant qu'organe législatif et avait adopté une loi électorale promulguée en juin 2022. Cependant, le référendum constitutionnel prévu pour mars 2023 a été reporté. Des élections législatives devraient néanmoins avoir lieu en octobre et novembre 2023, de sorte que l'on pouvait espérer qu'à la fin de l'année 2023, le Mali serait doté d'un parlement. Le Conseil directeur a pris note de cette évolution et a approuvé la recommandation du Comité exécutif d'exhorter le Secrétaire général à poursuivre le dialogue avec le CNT, notamment par le biais d'une assistance technique.

Concernant la **Libye**, le Conseil a pris note avec regret qu'il existait toujours de multiples institutions de gouvernance dans le pays, ainsi qu'une réticence persistante à organiser des élections comme le préoyaient les autorités politiques. Le Conseil a été informé que le Secrétariat de l'UIP continuait de suivre la situation de près et a pris note du fait que le Parlement reconnu par l'UIP, basé à Tobrouk, s'était désormais installé à Benghazi. Le Conseil a approuvé la recommandation du Comité exécutif d'exhorter les autorités libyennes à organiser des élections dès que possible et a décidé de réexaminer la situation lors de la 147<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP. Le Conseil a également pris note du fait que le Vice-Président de la Chambre des représentants avait sollicité une assistance accrue de la part de l'UIP.

Au **Soudan du Sud**, les désaccords entre les différents partis politiques ont été résolus et l'opposition, qui avait boycotté l'Assemblée législative nationale de transition, a repris sa participation aux travaux de celle-ci. Un processus de rédaction de la constitution était en place et devait s'achever en février 2024. Une discussion sur le soutien que l'UIP pourrait apporter à l'Assemblée était en cours. Le Conseil a pris note de ces évolutions positives et a encouragé les autorités à continuer de travailler en ce sens en vue d'un retour à la normale dans le pays.

Dans la troisième catégorie, la **Guinée-Bissau** connaissait une longue crise aggravée par un conflit récurrent entre les pouvoirs exécutif et législatif. Des élections devaient avoir lieu après la dissolution du Parlement en mai 2022, mais elles n'ont pas encore été concrétisées. Le Conseil a pris note de la situation et indiqué qu'il souhaitait vivement que des élections soient programmées rapidement afin de pouvoir accueillir un nouveau Parlement à part entière au sein de l'UIP.

En **Palestine**, les élections auraient dû se tenir en 2022, mais n'ont pas eu lieu en raison de plusieurs obstacles signalés par diverses parties prenantes dans la région. Aucune nouvelle date n'a été fixée. Le Conseil a pris note de la situation et, comme par le passé, a demandé que des élections soient organisées dès que possible. Le Conseil directeur a également pris note des informations communiquées par le Vice-Président du Conseil national palestinien (CNP) concernant les conditions liées à l'organisation de ces élections. Le Conseil directeur a de nouveau demandé à Israël et à la Palestine de s'engager dans un dialogue renforcé afin de trouver des solutions appropriées.

Concernant la **Tunisie**, après l'adoption d'une nouvelle constitution en juillet 2022, des élections ont eu lieu en décembre 2022 et en janvier 2023, mais avec un faible taux de participation. Sur recommandation des organes directeurs de l'UIP, le Secrétaire général a pris contact avec les autorités tunisiennes, notamment avec le Chef de l'État, l'Ambassadeur à Genève et, plus récemment, lors d'un entretien à Genève, avec le Ministre tunisien des affaires étrangères. Ces parties prenantes ont confirmé qu'elles accueilleraient favorablement le soutien de l'UIP, qui permettrait d'apporter une plus grande stabilité dans le pays et de susciter des efforts parlementaires plus rigoureux pour appuyer le processus de gouvernance en Tunisie. Prenant note de ces évolutions, le Conseil a demandé au Secrétariat d'engager le dialogue avec le Parlement nouvellement élu.

Le Conseil a été informé des récentes évolutions en **République bolivarienne du Venezuela**, y compris des accords entre le régime du Président Maduro et l'opposition. Lors des récentes élections municipales, l'opposition avait remporté plusieurs sièges, y compris dans les bastions du Président Maduro. Récemment, une délégation de l'Assemblée nationale élue en 2020 s'était rendue au Siège de l'UIP et avait informé le Secrétaire général de l'évolution de la situation politique, lui donnant l'assurance que les choses avançaient dans le bon sens. Le Conseil a approuvé le dialogue et a exprimé le souhait que l'UIP continue les discussions avec l'Assemblée nationale élue en 2015 et celle élue en 2020, et qu'elle n'accepte une délégation de la République bolivarienne du Venezuela en tant qu'observateur aux Assemblées de l'UIP que si elle est composée de membres représentant ces deux assemblées. Le Conseil a également souhaité faire savoir que l'UIP était disposée à discuter avec toutes les parties pour appuyer les progrès faits en vue d'organiser des élections ouvertes et transparentes.

Le dernier pays de cette troisième catégorie était le **Yémen**, où aucune évolution n'était à signaler. Le Conseil a exhorté la communauté internationale à redoubler d'efforts pour résoudre la crise qui touche le pays.

## 8. Futures réunions interparlementaires

Le Conseil directeur a approuvé la liste des futures réunions et autres activités qui seront financées sur le budget ordinaire de l'UIP et par des sources extérieures (voir [page 92](#)). Il a été confirmé que la 147<sup>e</sup> Assemblée se tiendrait en octobre 2023 à Luanda (Angola) et la 148<sup>e</sup> Assemblée à Genève (Suisse) en mars 2024.

## 9. Rapport sur les activités du Groupe de travail de l'UIP sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine

Le 13 mars 2023, le Groupe de travail de l'UIP s'est réuni pour la huitième fois. Les membres ont reconnu que la situation sur le terrain et la géopolitique actuelle n'offraient pas les circonstances nécessaires à la mise en œuvre d'un cessez-le-feu, ni à une réunion entre les deux parties. Toutefois, le Groupe de travail a réaffirmé son engagement à explorer les possibilités de dialogue de manière bilatérale, à se réunir plus souvent et à définir avec les deux délégations les moyens possibles d'atténuer les conséquences humanitaires de la guerre (voir [page 85](#)).

Le Groupe de travail a proposé de mobiliser les délégations ukrainienne et russe autour des points suivants, recensés comme des éléments sur lesquels une certaine convergence pourrait être atteinte : la sécurité nucléaire (s'abstenir de mener des attaques militaires à proximité des centrales nucléaires) ; la sécurité alimentaire (renforcer l'accord en vigueur sur les céréales facilité par l'ONU et la Turquie) ; la protection des sites vulnérables sur le plan écologique ; et la communication avec les prisonniers de guerre et l'échange de ces derniers.

Lors d'auditions séparées, les délégations de l'Ukraine et de la Fédération de Russie ont salué les travaux du Groupe de travail. Elles ont réaffirmé son importance, notant que l'UIP était l'un des derniers forums au sein desquels les deux parlements étaient encore présents. Elles ont également noté que les atouts uniques de l'UIP comprenaient de bonnes relations de longue date avec les deux délégations, l'accès à des décideurs influents et un solide réseau de partenariats au sein de la communauté des parlementaires du monde entier.

Les deux délégations ont accepté la proposition du Groupe de travail de se concentrer sur des domaines spécifiques dans lesquels de petites avancées pourraient être réalisées et ont exprimé leur intérêt à recevoir une proposition plus détaillée du Groupe de travail. Elles sont convenues d'examiner un tel document, puis de faire connaître leur point de vue au Groupe de travail.

## 10. Rapports des organes pléniers et des comités spécialisés

Le Conseil directeur a approuvé les recommandations formulées dans les rapports sur les activités du Forum des femmes parlementaires, du Forum des jeunes parlementaires, du Comité des droits de l'homme des parlementaires, du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire, du Groupe de facilitateurs concernant Chypre, du Groupe de partenariat entre hommes et femmes, du Groupe consultatif sur la santé, du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, et du Groupe de travail sur la science et la technologie. Le Conseil a approuvé les nouvelles nominations au sein de ces organes (voir [page 37](#)).

Le Conseil a adopté des décisions concernant 193 parlementaires de 10 pays, soumises par le Comité des droits de l'homme des parlementaires.

## 11. Hymne de l'UIP

Le Conseil directeur a approuvé la proposition du Comité exécutif d'adopter le morceau écrit par M. Pedro Halffter comme hymne de l'UIP.

Le Secrétariat demandera à un orchestre de chambre professionnel d'enregistrer la version officielle de l'hymne, qui sera ensuite jouée au début de chaque Assemblée de l'UIP, à commencer par la 147<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP à Luanda (Angola).

## 12. Prix Cremer-Passy de l'UIP

Sur la base des enseignements tirés de la première édition du prix et de la recommandation du Comité exécutif, le Conseil directeur a approuvé une série d'amendements au Règlement du Prix (voir [page 74](#)).

Ces modifications comprennent l'intégration d'une matrice d'évaluation dans le Règlement, la mise en œuvre d'un système plus équitable pour la répartition des votes du jury du Prix et la sélection par les groupes géopolitiques d'un seul candidat de leur région, avec un deuxième candidat comme suppléant.

Conformément à la Stratégie de l'UIP 2022-2026 et compte tenu de l'accent mis sur l'action climatique, ainsi que du lancement de la nouvelle campagne de l'UIP [Parlements pour la planète](#) au cours de l'Assemblée, le Conseil a également approuvé la proposition du Comité exécutif d'attribuer le Prix 2023 à un parlementaire ou à un groupe de parlementaires s'étant distingué par son action en faveur du climat.

# 289<sup>e</sup> session du Comité exécutif

## 1. Débats et décisions

Le Comité exécutif a tenu sa 289<sup>e</sup> session en cinq séances : la première, en ligne, le 5 décembre 2022 et les quatre autres, en présentiel, à Manama (Bahreïn), les 9, 10 et 14 mars 2023.

Le Président de l'UIP a conduit les réunions et les membres suivants ont participé à au moins l'une des séances :

M. A. Kharchi (Algérie), M. J.M. Insulza/Mme C. Mix (représentant M. I. Flores, Chili), M. A.R. Al Nuaimi (Émirats arabes unis), M. J.I. Echániz (Espagne), M. F. Marchand (France), Mme O. Kefalogianni (Grèce), Mme A. Sarangi (Inde), Mme E. Anyakun (Ouganda), M. A. Saidov (Ouzbékistan), Mme A.D. Mergane Kanouté (Sénégal), Mme J. Alm Ericson (Suède), Mme P. Krairiksh (Thaïlande), Mme B. Argimón (Uruguay)<sup>1</sup>, M. J.F.N. Mudenda (Zimbabwe), Mme S. Albazar (Présidente du Conseil du Forum des jeunes parlementaires) et Mme L. Vasylenko (Présidente du Bureau des femmes parlementaires)<sup>2</sup>.

Le Secrétaire général a participé à toutes les séances, assisté par des membres du personnel du Secrétariat.

### Rapport d'activités du Président

Le Président a présenté les activités qu'il a menées au cours des six derniers mois, depuis la 145<sup>e</sup> Assemblée à Kigali. Ses activités ont eu pour but d'accroître la visibilité de l'UIP, d'appuyer la mise en œuvre de la Stratégie de l'UIP et de consolider la bonne gouvernance. Dans cette perspective, le Président a accordé de nombreuses interviews aux médias et a toujours donné la priorité aux visites de sensibilisation au niveau local. Le Comité est convenu avec le Président que ces visites augmentaient la visibilité de l'UIP et l'a remercié pour ses initiatives et sa disponibilité à l'égard de l'Organisation.

### Rapport d'impact

Le premier rapport d'impact du Secrétaire général depuis l'adoption de la Stratégie de l'UIP 2022-2026 a été présenté au Comité. Celui-ci a relevé les statistiques exceptionnelles qui y sont mentionnées : 69 activités ont été organisées dans 23 pays et quelque 73 événements régionaux ou mondiaux ont eu lieu. Le Comité a félicité le Secrétaire général et son équipe pour leur dynamisme et leur dévouement à l'UIP. Il a en outre encouragé le Secrétaire général à maintenir ce niveau de qualité dans les produits et services rendus, et a remercié les parlements ayant organisé des réunions et autres événements de l'UIP.

---

<sup>1</sup> Représentée par M. R. Lozano le 14 mars 2023.

<sup>2</sup> Représentée par Mme H. Ramzy Fayez le 9 mars 2023.

Le Comité a estimé que ce premier rapport d'impact de la nouvelle Stratégie constituait un début prometteur et augurait d'une mise en œuvre fructueuse de la Stratégie. Afin de tirer meilleur parti de ces réalisations, le Comité a recommandé au Secrétaire général de mettre en place une base de données répertoriant les bonnes pratiques et les initiatives déployées, laquelle permettrait ainsi aux parlementaires de renforcer leurs compétences et leur résilience, et de comparer leurs efforts à ceux d'autres parlements.

Le Comité a également recommandé au Secrétaire général de renforcer le mécanisme de suivi et d'évaluation des activités menées afin de consolider leur impact dans la durée.

Le Comité a par ailleurs salué les progrès accomplis au niveau de la mise en œuvre de la stratégie de communication, avec la présence accrue de l'UIP sur les réseaux sociaux et le soutien apporté aux Membres lors des Assemblées. Il a encouragé le Secrétariat à maintenir cette dynamique, qui s'est révélée déterminante pour la mise en œuvre de la Stratégie de l'UIP.

Dans le cadre de l'engagement de l'UIP à encourager la mobilisation des parlementaires pour relever les défis mondiaux, le Comité a renouvelé son appel en faveur de la participation de délégations parlementaires nationales aux réunions de l'ONU.

De plus, le Comité a demandé que des activités de sensibilisation soient menées sur diverses questions, en particulier auprès des présidents de parlement, compte tenu de la contribution éclairée que les parlementaires de haut niveau peuvent apporter au processus de prise de décision. Le Comité a également souligné l'importance de l'action engagée par l'UIP pour défendre les droits de l'homme des parlementaires et a déploré la persistance de la violence faite aux femmes et de la pratique des mutilations génitales féminines.

Le Comité a fait part de sa vive préoccupation devant le fait que les femmes sont privées d'éducation en Afghanistan. Il a condamné cette violation des droits humains et a lancé un appel énergique pour que des mesures soient prises d'urgence, y compris par les parlements, afin de remédier à cette situation.

### **Parlements pour la planète**

Le Comité a examiné les progrès réalisés dans le cadre de cette campagne, qui vise à sensibiliser les parlementaires à la menace grandissante que les changements climatiques font peser sur l'humanité. La campagne souligne également la nécessité d'agir sans attendre pour atténuer les effets les plus dévastateurs que les changements climatiques pourraient avoir et pour aider les personnes et les pays les plus vulnérables. Les parlementaires jouent un rôle moteur dans les efforts déployés au niveau mondial et la campagne met en avant plusieurs moyens pour eux d'apporter une contribution déterminante, notamment :

- en mettant à profit leurs pouvoirs législatif et budgétaire pour veiller à ce que des lois efficaces soient mises en place et à ce qu'elles soient financées de manière adéquate ;
- en demandant aux gouvernements de rendre compte de leurs engagements dans le cadre de l'Accord de Paris pour "permettre à tous de vivre sur une planète plus saine avec un réchauffement limité à 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels" ;
- en montrant l'exemple : les parlementaires ont également la responsabilité de réduire leurs propres émissions, d'adopter des pratiques plus écologiques et de devenir des défenseurs du climat afin d'inspirer les autres.

Le Comité a pris acte du lancement de la campagne, qui a eu lieu lors de la séance du Conseil directeur du 12 mars 2023.

### **Questions relatives aux Membres de l'UIP et à la situation de certains parlements**

Le Comité a noté avec satisfaction que les efforts déployés pour inciter de nouveaux parlements à devenir Membres de l'UIP commençaient à porter leurs fruits, et a approuvé la demande de réaffiliation du Parlement du Libéria, l'un des membres fondateurs de l'Organisation. Il s'est également félicité de la présence à Manama de délégations de haut niveau des Bahamas et de Kiribati en qualité d'observateurs, en vue de leur éventuelle affiliation future à l'UIP. Les membres du Comité ont invité les Parlements membres à redoubler d'efforts pour encourager le petit nombre de parlements nationaux qui n'ont pas encore rejoint l'UIP à le faire dès que possible, dans l'intérêt de l'objectif d'universalité de l'Organisation.

Le Comité a été informé des propositions d'amendements aux *Modalités pratiques d'exercice des droits et responsabilités des observateurs aux réunions de l'UIP* (voir [page 73](#)), comme demandé par les organes directeurs. Premièrement, il a été proposé que le statut d'observateur permanent soit

désormais accordé sur recommandation du Comité exécutif après un examen attentif de la structure, du financement, de l'énoncé de mission, du programme de travail et des antécédents de l'organisation concernée, en mettant l'accent sur l'impact et les résultats.

Deuxièmement, il a été proposé que le statut d'observateur permanent soit généralement réservé aux organisations parlementaires, conformément à l'engagement de l'UIP consistant à encourager le dialogue et la coopération interparlementaires, ainsi qu'aux organisations avec lesquelles l'UIP a établi une relation étroite et mutuellement bénéfique.

Troisièmement, les observateurs devront s'acquitter d'un droit d'inscription symbolique, dont le montant sera fixé par le Comité exécutif, en vue de leur participation aux Assemblées de l'UIP. Les organisations du système des Nations Unies et les organisations apparentées, ainsi que les observateurs qui contribuent directement au programme des Assemblées, en seront toutefois exemptés.

Enfin, les catégories d'observateurs permanents seront restructurées comme suit : organisations du système des Nations Unies et organisations apparentées, assemblées ou associations parlementaires, organisations internationales non gouvernementales, fédérations politiques internationales, et autres organisations partenaires de l'UIP.

Dans le cadre du même processus, il a été constaté que deux observateurs n'ont pas eu de communication avec le Secrétariat de l'UIP depuis plusieurs années, à savoir le Fonds international de développement agricole (FIDA) et l'Organisation des États américains (OEA). Ces organisations seront retirées de la liste des observateurs.

Le Comité est convenu de soumettre les amendements au Conseil directeur pour approbation.

Le Comité a également examiné trois demandes de statut d'observateur permanent. Premièrement, à la suite de consultations avec la délégation de la Palestine, le Comité a décidé de ne pas accepter la demande de statut d'observateur permanent de la Ligue des parlementaires pour Al-Qods. Deuxièmement, s'agissant de la demande soumise par l'International Parliamentarians' Congress, le Comité a décidé de reporter sa décision dans l'attente d'informations complémentaires sur cette organisation. Enfin, après de nouvelles consultations avec le Président de l'Association des Secrétaires généraux des parlements arabes, le Comité a maintenu sa décision d'octobre 2022 de ne pas accepter la demande de statut d'observateur de l'Association et de lui proposer de continuer à collaborer avec l'UIP par l'intermédiaire de l'Association mondiale des Secrétaires généraux des parlements (ASGP).

### **Préparatifs de la 146<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP**

Le Comité a été informé des préparatifs de la 146<sup>e</sup> Assemblée et a pris note du fait que ceux-ci se déroulaient normalement. Il a également pris note de l'information du Secrétaire général selon laquelle les autorités de Bahreïn avaient décidé de révoquer les visas qui avaient été accordés à deux représentants de Human Rights Watch, un observateur de l'UIP, pour qu'ils puissent assister à l'Assemblée.

### **Futures réunions interparlementaires**

Le Comité a examiné la liste des futures réunions interparlementaires.

En ce qui concerne la 147<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP, initialement prévue à Genève, le Comité a recommandé de la tenir à Luanda, à l'invitation du Parlement angolais. Le Comité a estimé que l'organisation de cet événement constituerait une opportunité précieuse pour l'Angola, qui a connu plusieurs tragédies au cours de son histoire récente, et qu'elle appuierait les efforts déployés par le pays pour rétablir la démocratie et l'état de droit.

Le Comité exécutif a rencontré le comité d'organisation angolais et a été informé des préparatifs de l'Assemblée. Les membres du Comité exécutif ont profité de l'occasion pour demander qu'une attention particulière soit accordée à plusieurs aspects, à savoir la délivrance effective des visas, des modalités de transport fiables et efficaces, des possibilités d'hébergement à des tarifs préférentiels à proximité du lieu de l'Assemblée, et la présence d'un personnel médical qualifié pour fournir les soins nécessaires à tous les participants.

## Hymne de l'UIP

À la suite de la décision du Conseil directeur de doter l'UIP d'un hymne, le Secrétariat de l'UIP a été chargé de rédiger des termes de référence et de définir un processus de sélection. Après avoir consulté des experts en musique, le Secrétariat a publié une demande de propositions et donné six mois aux compositeurs potentiels pour soumettre leurs œuvres. Au 31 décembre 2022, le Secrétariat de l'UIP avait reçu 19 propositions.

Le Secrétariat a sollicité l'aide d'un expert en musique pour réduire la sélection à une liste restreinte de deux compositions en tenant compte des propriétés musicales de chaque morceau et de son potentiel à devenir un hymne.

Le Comité a voté sur ces deux propositions et a recommandé que le morceau composé par M. Pedro Halffter devienne l'hymne de l'UIP, qui sera joué au début de chaque Assemblée et d'autres événements de l'UIP. Le Comité a décidé de soumettre le morceau choisi au Conseil directeur pour approbation.

## Bureaux régionaux de l'UIP

À sa 210<sup>e</sup> session, lors de la 145<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP à Kigali (Rwanda), le Conseil directeur a entériné la conclusion du Comité exécutif relative à la création de bureaux régionaux de l'UIP sur la base des modalités suivantes :

- a) le principe de l'ouverture de bureaux régionaux,
- b) les conditions d'ouverture de tels bureaux,
- c) la prise en compte des offres de l'Uruguay et de l'Égypte,
- d) la demande adressée au Secrétaire général d'entreprendre des consultations avec ces deux pays et de faire rapport sur les résultats lors de la prochaine session du Conseil directeur.

Le Secrétaire général a désigné la Directrice des Services administratifs de l'UIP en tant que point focal de ces consultations en son nom. Plusieurs échanges et réunions en ligne ont eu lieu avec les Parlements de l'Uruguay et de l'Égypte.

S'agissant de **l'Uruguay**, deux réunions ont eu lieu entre le point focal de l'UIP et des représentants du Parlement et du Ministère des affaires étrangères, le 23 janvier 2023 et le 13 mars 2023. Au cours de la réunion de janvier, il a été décidé que :

- la première étape consisterait à conclure un accord de siège entre l'UIP et le Gouvernement de l'Uruguay ;
- un accord serait ensuite signé entre le Parlement hôte et l'UIP.

Sur la base de plusieurs modèles d'accords de siège entre le Gouvernement uruguayen et d'autres organisations internationales similaires, le Secrétariat de l'UIP a élaboré un accord de siège qu'il a soumis aux autorités gouvernementales pour discussion. Lorsque ces discussions seront terminées, la prochaine étape consistera à rédiger un accord entre l'UIP et le Parlement pour traiter les questions relatives au personnel, à l'administration et au budget, conformément aux conditions concernant l'ouverture de bureaux régionaux (voir [page 78](#)).

Pour ce qui est de **l'Égypte**, le Parlement et le Secrétariat de l'UIP ont échangé des projets d'accords de siège. Lors d'une réunion entre le Secrétariat de l'UIP et le Parlement égyptien tenue le 1<sup>er</sup> mars 2023, le Secrétaire général du Parlement s'est engagé à fournir au Secrétariat de l'UIP les observations du Ministère des affaires étrangères concernant le modèle proposé par l'UIP.

Lorsque la question des délais a été soulevée, le Président de l'UIP a suggéré que les accords soient signés le plus rapidement possible, de préférence avant la prochaine réunion du Comité (qui se tiendra à Lisbonne le 29 juin 2023), si les hôtes sont prêts. Le Comité a estimé qu'il était important de régler les aspects administratifs et juridiques avant de signer ces accords.

## Projet politique de l'UIP aux Nations Unies

Lors de sa session à Kigali en octobre 2022, le Comité avait approuvé la feuille de route pour le projet politique de l'UIP aux Nations Unies. À la lumière de cette feuille de route, des consultations approfondies ont été menées avec le Bureau de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies en vue d'affiner le mandat et les méthodes de travail de la Commission. Adoptant la même approche que pour l'élaboration de la feuille de route, la Commission permanente des Affaires des Nations Unies a soumis au Comité un document décrivant les nouvelles modalités et méthodes de travail proposées (voir [page 76](#)).

Le Comité a approuvé les modalités et les méthodes de travail exposées dans ce document et a recommandé que la Commission permanente poursuive ses travaux sur cette base.

### **Rapport sur les activités du Groupe de travail de l'UIP sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine**

Le Comité a été informé des derniers travaux du Groupe de travail et a pris note de ses recommandations et des prochaines étapes envisagées (voir [page 85](#)). Il a réitéré ses remerciements aux membres du Groupe pour le dévouement dont ils font preuve à l'égard de cette noble cause. Compte tenu de l'importance de leurs travaux, le Comité a décidé d'exhorter tous les Parlements membres de l'UIP à les soutenir.

### **Groupe de travail sur la transparence, la redevabilité et l'ouverture**

Le Comité a entendu le rapport de Mme J. Alm Ericson (Suède), Présidente du Groupe de travail, sur les dernières initiatives menées conformément à la feuille de route du Groupe. Celui-ci a reçu un projet de code de conduite pour les responsables de la gouvernance. Bien qu'il soit presque achevé, ce projet de code de conduite doit être étoffé pour prévoir la création d'un nouvel organe chargé d'évaluer et, si nécessaire, d'examiner les plaintes pour mauvaise conduite et de recevoir des déclarations d'intérêts. Étant donné que cet organe n'existe pas encore dans la structure de gouvernance de l'UIP, des discussions supplémentaires devront être tenues au sein du Groupe de travail et du Comité exécutif. À un stade ultérieur, des amendements aux Statuts de l'UIP seront nécessaires pour que le Code de conduite puisse être appliqué.

La Présidente du Groupe de travail a relevé que, dans le cadre de sa stratégie de transformation numérique, le Secrétariat de l'UIP avait élaboré une politique d'utilisation des technologies de l'information, qui a été transmise au Groupe de travail. Cette politique sera diffusée auprès des membres du Secrétariat en tant qu'instruction administrative pour le personnel de l'UIP et contribuera à renforcer la redevabilité et la transparence au sein du Secrétariat et à accroître la sécurité informatique.

Le Secrétaire général a informé les membres du Comité des travaux relatifs à une politique de lutte contre le harcèlement lors des réunions et autres événements de l'UIP, qui a été soumise au Groupe du partenariat entre hommes et femmes pour examen.

Le Comité a remercié le Groupe de travail et le Secrétariat pour les travaux réalisés.

### **Prix Cremer-Passy de l'UIP**

Sur la base des enseignements tirés de la première édition du Prix, le Comité a recommandé au Conseil directeur d'approuver une série de propositions d'amendements au règlement, notamment l'intégration d'une matrice d'évaluation dans le règlement et la mise en place d'un système plus équitable pour la distribution des votes (voir [page 74](#)).

## **2. Sous-Comité des finances**

Le Comité a entendu le rapport de Mme J. Alm Ericson (Suède), Présidente du Sous-Comité des finances, sur la situation financière de l'UIP et la mobilisation de contributions volontaires. Le Sous-Comité des finances s'est réuni en ligne le 6 mars 2023 pour préparer et faciliter l'examen des questions financières et budgétaires par le Comité exécutif. Il a examiné de près la situation financière de l'UIP ainsi que l'état actuel des contributions volontaires. Le Sous-Comité a signalé que le processus d'audit externe était toujours en cours et qu'il ne pourrait pas être achevé à temps pour que les états financiers vérifiés puissent être présentés lors de cette Assemblée. Il a donc proposé que l'approbation des états financiers de 2022 et de l'administration financière du Secrétaire général soit reportée à la deuxième Assemblée de 2023.

La Présidente du Sous-Comité a noté que la situation financière actuelle de l'UIP était saine et stable. Elle a attiré l'attention sur le fait que les arriérés de contributions des Membres restaient une source de préoccupation et a demandé le soutien des groupes géopolitiques pour le suivi des arriérés. Le Sous-Comité a noté que l'UIP avait réussi à attirer des contributions volontaires et a encouragé les nouveaux membres des organes de l'UIP à contribuer à la mobilisation de fonds volontaires pour soutenir les activités liées aux travaux de leurs commissions. Le Secrétaire général et son équipe ont fourni au Comité exécutif des informations plus détaillées sur les documents financiers présentés.

Le Comité exécutif a remercié le Sous-Comité des finances et le Secrétariat pour le travail accompli, et a désigné la Présidente du Sous-Comité pour rendre compte au Conseil directeur en son nom.

## Organes subsidiaires du Conseil directeur

### 1. Forum et Bureau des femmes parlementaires

La 35<sup>e</sup> session du Forum des femmes parlementaires s'est tenue les 11 et 14 mars 2023. Elle a été suivie par 228 personnes, dont 186 parlementaires (161 femmes et 25 hommes) de 66 pays, ainsi que par des représentants de diverses organisations internationales.

La Présidente du Bureau des femmes parlementaires, Mme L. Vasylenko (Ukraine), a ouvert la séance. Le Forum a élu Mme H. Ramzy Fayez, membre du Conseil consultatif de Bahreïn et première Vice-Présidente du Bureau des femmes parlementaires de l'UIP, à la présidence de sa 35<sup>e</sup> session. Le premier Vice-Président du Conseil consultatif, M. J. Fakhro, et le Président de l'UIP, M. D. Pacheco, ont souhaité aux participants la bienvenue au Forum et à la 146<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP. Le Secrétaire général de l'UIP était également présent.

À titre de contribution aux travaux de l'Assemblée, les participants ont examiné, sous l'angle de l'égalité entre hommes et femmes, le projet de résolution de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale intitulée *Cyberattaques et cybercriminalité : les nouveaux risques pour la sécurité mondiale*. Les participants ont souligné que les femmes et les jeunes filles étaient la cible de violences sexistes facilitées par les technologies, notamment le harcèlement sexuel en ligne, les menaces, le harcèlement moral, l'intimidation et les discours de haine sexistes. Ils sont convenus qu'il est urgent de prévenir et de combattre ces cybercrimes au moyen d'une législation sensible au genre, complète et centrée sur les victimes. Il est également urgent de veiller à la représentation des femmes dans le secteur de la cybersécurité. Le Forum a ensuite proposé à la Commission permanente une série d'amendements au projet de résolution. Tous les amendements proposés ont été inclus dans la résolution.

Le Forum a également organisé une table ronde sur le thème *Le rôle primordial des parlements dans la lutte contre l'insécurité et les crises : faire de l'égalité des sexes un élément central de la sécurité hydrique, de la résilience climatique et de la durabilité de la paix*. Les participants sont convenus qu'il était essentiel d'accroître la participation des femmes à tous les niveaux dans ces domaines. Des stratégies et des mesures sensibles au genre sont nécessaires en matière de gestion de l'eau, d'atténuation des changements climatiques, de processus de paix, ainsi que d'efforts de reconstruction et de relance.

Lors de la séance du 14 mars 2023, le Forum a tenu des élections pour remplacer la moitié des représentantes régionales, dont les mandats étaient arrivés à échéance, ainsi que deux représentantes régionales supplémentaires, une pour le Groupe africain et une pour le Groupe des Douze Plus, pour occuper des postes laissés vacants. La liste des membres nouvellement élues au Bureau se trouve à la [page 38](#). Sur proposition du Bureau, le Forum a élu Mme C. López Castro (Mexique) au poste de Présidente du Bureau des femmes parlementaires, Mme F. Ilimi (Algérie) au poste de première Vice-Présidente du Bureau, et Mme A. Nassif Ayyoub (Égypte) au poste de deuxième Vice-Présidente du Bureau.

### 2. Forum et Conseil du Forum des jeunes parlementaires

Le Forum des jeunes parlementaires s'est réuni le dimanche 12 mars 2023, en présence de 100 participants, dont 60 jeunes parlementaires (22 femmes et 38 hommes) de 58 pays et de représentants de diverses organisations. La réunion était placée sous la conduite de Mme S. Albazar (Égypte), Présidente du Conseil du Forum des jeunes parlementaires.

Dans ses propos liminaires, Mme Albazar a présenté les réalisations du Conseil au cours des deux dernières années. Elle a souligné l'importance de soutenir les initiatives mises en place pendant le mandat écoulé, comme la série de séances d'information en ligne sur l'autonomisation. Le Président de l'UIP était également présent à la réunion du Forum et a rappelé l'importance de tenir compte du point de vue des jeunes dans les travaux de l'Organisation.

Les jeunes parlementaires ont fait le point sur l'évolution récente de la participation des jeunes dans leurs pays respectifs. Ils ont notamment présenté les bonnes pratiques en ce qui concerne la création de groupes de jeunes parlementaires, l'élection de jeunes responsables politiques à des postes de direction et le renforcement du soutien apporté aux jeunes parlementaires par les partis politiques. Les membres du Forum ont affirmé leur engagement vis-à-vis de la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !* et ont présenté les mesures prises pour la mettre en œuvre.

Des rapports de synthèse visant à éclairer du point de vue des jeunes deux projets de résolution ont été présentés. Les jeunes parlementaires ont souligné l'importance de prendre des mesures spécifiques, notamment dans le domaine de l'éducation et de la sensibilisation, pour protéger les jeunes contre les dangers en ligne. Ils ont souligné le lien étroit entre l'environnement et la santé et ont prôné la mise en place de modèles de production et de consommation plus durables.

Les participants ont approuvé les candidatures proposées par les groupes géopolitiques pour siéger au Conseil du Forum des jeunes parlementaires pendant la période 2023-2025. Le nouveau Conseil a ensuite tenu une réunion au cours de laquelle il a élu M. D. Carden (Royaume-Uni) à sa présidence.

Le Forum a chargé Mme O. Rudenko (Ukraine), membre du Conseil du Forum des jeunes parlementaires, de préparer un rapport de synthèse sur le point de vue des jeunes concernant la proposition de résolution intitulée *Le rôle des parlements dans la lutte contre la traite d'enfants dans les orphelinats*, qui sera soumise pour adoption à la 147<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP.

Après avoir fait le point sur la participation des jeunes à la 146<sup>e</sup> Assemblée lors de sa réunion le jour même, le Conseil du Forum des jeunes parlementaires a conclu qu'il restait encore beaucoup à faire pour accroître la participation des jeunes aux travaux de l'UIP, notamment en modifiant les Statuts et Règlements en vue de promouvoir la participation des jeunes parlementaires aux Assemblées de l'UIP et d'améliorer l'assiduité des membres du Conseil. Il a également été envisagé d'abaisser l'âge minimum requis pour être considéré comme un jeune parlementaire.

### **3. Comité des droits de l'homme des parlementaires**

Le Comité des droits de l'homme des parlementaires a tenu sa 171<sup>e</sup> session du 10 au 14 mars 2023. Ont participé à la session M. S. Cogolati (Belgique), Président, Mme M. Odhiambo (Kenya), Vice-Présidente, Mme L. Quartapelle (Italie), Mme A. Reynoso (Mexique), M. M. Hussain Sayed (Pakistan), Mme A. Gerkens (Pays-Bas), M. B. Mbuku Laka (République démocratique du Congo), Mme C. Asiaín Pereira (Uruguay) et M. H. Kamboni (Zambie). M. E. Blanc (France) n'a pas pu prendre part à la session.

Au cours de cette session, le Comité a examiné la situation de 249 parlementaires (dont 30 % de femmes) dans 14 pays. De nouveaux cas concernant quatre parlementaires ont été déclarés recevables dans les pays suivants : Ouganda (deux parlementaires) et République démocratique du Congo (deux parlementaires). Un cas, concernant 50 parlementaires d'Afrique du Sud, a été déclaré irrecevable. Le Comité a également tenu 11 auditions (dont 3 en ligne) avec des délégations nationales et des plaignants.

Le Comité a présenté au Conseil directeur, pour adoption, des décisions sur la situation de 193 parlementaires des pays suivants : Cambodge, Eswatini, Iraq, Libye, Ouganda, Pakistan, République démocratique du Congo, Sénégal, Somalie et Venezuela (République bolivarienne du).

### **4. Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient**

Le Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient a tenu une séance le 12 mars 2023 en présence de 12 de ses membres. Ceux-ci ont réitéré leur engagement de travailler ensemble dans un climat de compréhension mutuelle et de dialogue constructif.

Le Comité a entendu un exposé sur la première session des Écoles de la science au service de la paix qui s'est tenue à l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN) à Genève (Suisse), du 5 au 9 décembre 2022, sur le thème *Faire face à la pénurie d'eau : une opportunité pour reconstruire la paix par la science*. Cette formation avait pour objectif de contribuer à créer un environnement favorable à la coopération par l'emploi de nouvelles technologies pour réduire les tensions liées à la pénurie d'eau, et d'encourager ainsi la coexistence entre les nations. Une conférence de suivi sera organisée à l'intention des parlementaires, au Viet Nam, en juin 2023. La deuxième session des Écoles de la science au service de la paix se tiendra en juillet 2023 et portera sur les changements climatiques. Elle sera suivie d'une conférence à l'intention des parlementaires en marge de la COP28, qui se tiendra aux Émirats arabes unis en novembre et décembre 2023. Les membres ont remercié l'UIP et le CERN qui sont à l'origine de cette initiative remarquable et innovante en faveur de la paix.

Les membres ont entendu un rapport du Secrétariat de l'UIP sur les activités menées par le Comité depuis la 145<sup>e</sup> Assemblée. En novembre 2022, le Secrétariat a signé un accord de coopération technique avec la Chambre des représentants du Yémen basée à Seyoun. Le Secrétariat de l'UIP a également noué le dialogue avec le Parlement libyen, basé à Benghazi, en vue de remettre sur pied des institutions fonctionnelles.

M. M. Lassouaoui, de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), a informé les membres du rôle crucial de l'UNRWA dans la fourniture d'aide aux réfugiés palestiniens dans la région. Néanmoins, la situation et les conditions de vie des réfugiés palestiniens se dégradent rapidement du fait des nombreuses crises qui sévissent dans la région. Ces circonstances sont encore aggravées par le déficit de financement de l'UNRWA, qui entrave sa capacité à remplir son mandat. Faute de solution juste et durable au conflit, les parlementaires ont un rôle clé à jouer pour faire en sorte que l'UNRWA reçoive les ressources financières dont il a besoin.

Le Secrétariat de l'UIP a présenté un point sur la situation actuelle en Israël et en Palestine. Le Comité a exprimé son inquiétude face à la situation critique qui fait suite à une montée significative de la violence depuis le début de l'année 2023, notamment en lien avec des attaques de colons, certains événements comptant parmi les plus meurtriers depuis près de 20 ans. Les membres ont souligné le caractère central de la crise en Israël et en Palestine pour le mandat du Comité et sont convenus de créer un groupe de réflexion sur Israël et la Palestine. La mise en place d'autres groupes de réflexion, notamment sur les crises au Yémen et en Libye, a également été proposée. En outre, les membres sont convenus de tenir deux séances à chaque Assemblée afin de disposer de suffisamment de temps pour se concentrer sur les multiples crises qui sévissent au Moyen-Orient.

Le Comité a décidé de se rendre dans la région en 2023, notamment en Israël, en Jordanie et en Palestine. Cette prochaine mission, dont l'objectif sera d'établir un véritable dialogue avec les parties prenantes et d'acquérir une compréhension approfondie de la situation, sera l'occasion de promouvoir un rapprochement dans la région et de faire avancer le processus de réconciliation.

## 5. Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire

Le Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire (DIH) s'est réuni le 14 mars 2023.

Le Comité a entendu une présentation de faits nouveaux concernant des situations liées au DIH et à la crise des réfugiés, notamment en Afghanistan, au Myanmar et en Ukraine. En général, les membres du Comité ont noté avec préoccupation la multiplication des situations de conflit et l'augmentation du nombre d'hommes, de femmes, de garçons et de filles contraints de fuir pour échapper à la violence et à la persécution. Dans les trois pays examinés, la grande majorité (70 %) des personnes fuyant les conflits étaient des femmes et des filles. Dans le cas de l'Ukraine, ce chiffre atteignait 90 %. Les situations deviennent de plus en plus complexes et de nouvelles dimensions telles que l'impact des changements climatiques ou les défis économiques et sociaux dans les pays d'accueil doivent également être prises en compte lors de la fourniture de l'assistance et du soutien. La prévalence de la violence fondée sur le genre a également été soulignée. L'impunité, y compris celle des acteurs non étatiques, et la question des crimes de guerre ont été soulevées et seront discutées lors de la prochaine session du Comité.

Le Comité a appelé les parlements à réfléchir à des moyens de contribuer aux efforts d'appui, au vu de la nécessité d'établir une coopération multilatérale pour répondre aux situations dramatiques auxquelles l'Ukraine ainsi que d'autres régions du monde sont confrontées. En Afghanistan et au Myanmar, ainsi que les populations touchées par le tremblement de terre en République arabe syrienne et en Türkiye, les réfugiés ont urgemment besoin d'aide et d'assistance. Les membres du Comité ont en outre souligné la nécessité de fournir un appui aux pays d'accueil.

Le Comité a lancé un appel spécial concernant la situation de l'Afghanistan. Les efforts pour sauver des vies sont devenus une priorité pour les agences de soutien impliquées dans le pays. Le Comité a souligné l'importance de garantir l'accès des femmes et des filles aux soins de santé et à l'éducation.

Le Comité a débattu des préparatifs du Forum mondial sur les réfugiés, qui doit se tenir en décembre 2023. Le Forum sera l'occasion de faire le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du *Pacte mondial sur les réfugiés*. Les Membres de l'UIP ont été invités à donner suite aux engagements de leur pays à cet égard (voir [globalcompactrefugees.org/index.php](https://www.globalcompactrefugees.org/index.php)). Le Comité a également encouragé les parlements à s'engager davantage en faveur de la mise en œuvre du Pacte en prenant de nouveaux engagements.

Le Comité a également débattu des travaux en vue de l'universalisation et de l'application de la *Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel*. Il est convenu d'organiser un webinaire en ligne à l'échelle mondiale sur cette question afin de sensibiliser les parlements et de les encourager à s'engager davantage. Il a en outre débattu de la *Convention sur les armes à sous-munitions* et décidé d'entamer les travaux à ce sujet, avec un objectif similaire d'universalisation et de mise en œuvre effective.

Enfin, le Comité a pris note du fait qu'une de ses membres, Mme E. Afanasieva (Fédération de Russie), n'a pas assisté aux trois dernières sessions du Comité et a donc demandé que ce poste soit déclaré vacant, conformément à son règlement.

## 6. Groupe de facilitateurs concernant Chypre

Le Groupe de facilitateurs concernant Chypre s'est réuni le 11 mars 2023. Les trois facilitateurs – M. S. Cogolati (Belgique), Mme L. Quartapelle (Italie) et M. L. Wehrli (Suisse) – ainsi que trois membres de la Chambre des représentants de la République de Chypre et quatre représentants des partis politiques chypriotes turcs ont participé à la réunion.

Les parties ont réaffirmé leur détermination à sortir de l'impasse actuelle et à reprendre les négociations en vue de trouver une solution à la question chypriote, sur la base d'une fédération bizonale et bicommunautaire, comme le prévoient les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU et les valeurs et principes de l'Union européenne.

Par ailleurs, évoquant les tremblements de terre meurtriers survenus en République arabe syrienne et en Türkiye, ils ont reconnu la nécessité de coopérer plus étroitement dans la gestion des catastrophes naturelles.

## 7. Groupe du partenariat entre hommes et femmes

Le Groupe du partenariat entre hommes et femmes a tenu sa 47<sup>e</sup> session les 10 et 14 mars 2023. Étaient présents le Président, M. A.R. Al Nuaimi (Émirats arabes unis), et les membres du Groupe, Mme A.D. Mergane Kanouté (Sénégal) et Mme L. Vasylenko (Ukraine). M. J.I. Echániz (Espagne) s'est joint au groupe pour la séance de dialogue avec la délégation des Maldives.

Le Groupe a examiné la composition des délégations à la 146<sup>e</sup> Assemblée. Au 15 mars 2023, 34,5 % des délégués de l'Assemblée étaient des femmes (voir [page 90](#)). En termes absolus, c'est l'un des plus grands chiffres jamais atteint lors d'une Assemblée en présentiel. À Manama, 37 délégations sur 136 (27,2 %) respectaient l'équilibre entre les sexes, c'est-à-dire qu'elles étaient composées de 40 à 60 % de femmes ou d'hommes. Il s'agit d'une légère baisse par rapport à la dernière Assemblée, où 29,4 % des délégations affichaient un équilibre entre les sexes (35 délégations sur 119). Les 37 délégations respectant l'équilibre entre les sexes présentes à la 146<sup>e</sup> Assemblée sont énumérées à la [page 91](#).

Sur les 136 délégations présentes, 131 étaient composées d'au moins deux délégués, dont 21 étaient entièrement masculines (16 %). En outre, trois délégations de deux délégués ou plus étaient composées uniquement de femmes. Ces 24 délégations non mixtes étaient issues des parlements des États suivants : Argentine, Brésil, Cambodge, Comores, Éthiopie, Finlande, Gabon, Géorgie, Italie, Madagascar, Malaisie, Mali, Malte, Mongolie, Myanmar, Qatar, Seychelles, Singapour, Slovaquie, Somalie, Tchad, Tonga, Yémen et Zimbabwe. En outre, cinq délégations à un seul membre ont participé à l'Assemblée : Lituanie, Monaco, Paraguay, Sierra Leone et Turkménistan. Au total, 14 délégations étaient soumises à des sanctions à la présente Assemblée, contre onze lors de la dernière Assemblée.

Lors de sa séance à Manama, le Groupe a examiné un premier projet de Politique de l'UIP pour la prévention du harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des Assemblées et autres événements de l'UIP et a formulé des observations. L'objectif est qu'un document soit prêt pour la prochaine Assemblée de l'UIP.

Conformément à son mandat, le Groupe a tenu une séance de dialogue avec la délégation du Parlement des Maldives participant à la 146<sup>e</sup> Assemblée, dans la perspective des élections de 2024.

La délégation des Maldives a mis en avant les difficultés particulières auxquelles se heurtent les femmes en politique dans le pays, comme la culture, les stéréotypes sexistes, la violence faite aux femmes en politique (et particulièrement la violence en ligne) et la difficulté de gérer simultanément les responsabilités liées aux sphères privée et publique.

Aux élections de 2019, le pourcentage de femmes parlementaires est passé de 5,9 à 4,6 %. Les Maldives comptent actuellement 4 femmes parlementaires et 83 hommes parlementaires. L'une des quatre femmes parlementaires est la Vice-Présidente du Parlement et les trois autres sont présidentes de commission. En outre, les femmes sont chargées de 36 % des portefeuilles ministériels. En 2019, une loi réservant aux femmes 30 % des sièges aux élections municipales a été adoptée, ce qui a facilité l'accès des intéressées à des postes de responsabilité politique au niveau local lors des élections

de 2021. Des tentatives sont en cours pour mettre en place des quotas ou des mesures temporaires spéciales pour les élections législatives de 2024, l'objectif étant d'atteindre 33 % de femmes au parlement. À cet effet, il faut obtenir l'appui des partis politiques et des hommes parlementaires.

Le Groupe s'est félicité des échanges tenus et s'est dit encouragé par le chemin parcouru depuis quatre ans. Le Groupe a souligné que le moment était important compte tenu des prochaines élections et offert son soutien et celui de l'UIP pour déployer des activités de sensibilisation, mobiliser les acteurs politiques et renforcer les capacités.

## 8. Groupe consultatif sur la santé

Le Groupe consultatif de l'UIP sur la santé s'est réuni le 11 mars 2023, en présence de 5 de ses 12 membres. Il a souhaité la bienvenue à trois nouveaux membres – d'Irlande, du Pakistan et de la République-Unie de Tanzanie –, ainsi qu'à ses partenaires techniques de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH), d'ONUSIDA et du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

Le Groupe a examiné les moyens de renforcer la pertinence de l'UIP dans le domaine de la santé mondiale et de mettre en œuvre le volet santé de la Stratégie de l'Organisation. Il a reconnu que les enjeux en matière de santé étaient très vastes et est convenu qu'il n'élargirait pas davantage ses objectifs, mais qu'il maintiendrait plusieurs priorités stratégiques et s'y attaquerait.

Le Groupe s'est penché sur l'importance des obligations relatives aux droits de l'homme dans les activités liées à la santé. Des lois et des politiques restrictives continuent de limiter ou de bloquer l'accès aux services. Il a constaté que les parlementaires pouvaient et devaient faire beaucoup en sensibilisant le public.

Le Groupe a décidé de mener à bien son mandat de sensibilisation en organisant une visite sur le terrain en 2023 afin d'étudier et de documenter les pratiques liées à l'équité en matière de santé, en particulier pour les groupes marginalisés. Le Pakistan a proposé d'accueillir le Groupe.

Le Groupe s'est également penché sur ses règles et pratiques et est convenu de poursuivre cette discussion en vue de renforcer la pertinence et le travail de l'UIP dans le domaine de la santé mondiale. En présentant son rapport au Conseil directeur, le Président du Groupe consultatif a procédé au lancement du guide de l'UIP et de l'OMS [La voie de la couverture sanitaire universelle](#). Le Directeur général de l'OMS a envoyé une allocution vidéo pour marquer cette occasion.

## 9. Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent

Le Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent s'est réuni le 13 mars 2023. À cette occasion, les membres ont examiné les résultats des trois réunions thématiques sur l'*Appel du Sahel*, qui se sont déroulées fin 2022 et début 2023.

Le Groupe s'est accordé sur les quatre grands principes suivants s'agissant de la collaboration avec les pays du Sahel :

1. Ne pas seulement se réunir et débattre, mais se concentrer sur les mesures à prendre immédiatement.
2. Harmoniser toutes les activités mondiales concernant les pays du Sahel avec les initiatives déployées aux niveaux régional et international.
3. Prendre en compte les solutions émanant des populations concernées : résoudre les problèmes qui se posent en Afrique au moyen de solutions conçues en Afrique.
4. Rétablir la confiance aux niveaux national et international entre toutes les parties prenantes.

La deuxième réunion thématique sur l'*Appel du Sahel* s'est tenue à Alger (Algérie), les 26 et 27 février 2023, sur le thème *L'engagement des communautés dans la prévention de l'extrémisme violent et dans la lutte contre les conditions propices au terrorisme*. Organisée conjointement par l'UIP et l'Assemblée populaire nationale d'Algérie, cette réunion avait un caractère inédit puisqu'elle a rassemblé 190 participants de divers horizons, en particulier des chefs religieux et des chefs tribaux du Sahel. Outre des membres du Groupe consultatif, la séance a également réuni des représentants de la société civile, des jeunes et des parlementaires du G5 Sahel et des pays voisins, ainsi que des experts régionaux et internationaux et des organisations parlementaires. Elle a été conduite par le Président de l'UIP, M. D. Pacheco, et le Président de l'Assemblée populaire nationale d'Algérie, M. I. Boughali.

La troisième réunion thématique sur l'*Appel du Sahel* s'est tenue le 11 mars 2023 lors de la 146<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP à Manama (Bahreïn), en présence de membres du Groupe consultatif, de parlementaires de la région du Sahel et des pays voisins, ainsi que d'experts. La réunion avait pour thème *Atténuer l'impact de la menace sécuritaire en renforçant la résilience au Sahel*.

À l'occasion de la séance du Groupe consultatif à la 146<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP, les résultats des trois réunions thématiques sur l'*Appel du Sahel* ont été évalués, et les membres ont défini les prochaines étapes :

- *Coordination interne* : les femmes et les jeunes étant considérés comme des groupes vulnérables, des réunions de coordination devraient être organisées avec le Conseil du Forum des jeunes parlementaires et le Bureau des femmes parlementaires, afin d'attirer leur attention sur la situation de ces groupes vulnérables dans les pays du Sahel et de les encourager à faire figurer ce point à l'ordre du jour des prochaines réunions de leurs forums respectifs.
- *Coordination interparlementaire* : afin d'harmoniser et d'unifier le soutien apporté aux populations du Sahel dans chacun des cinq domaines thématiques de l'*Appel du Sahel*, un mécanisme de coordination devrait être mis en place avec tous les acteurs parlementaires travaillant sur des questions touchant la région. En outre, les parlements des pays développés devraient être encouragés à se mobiliser pour rétablir la confiance avec les pays du Sahel.
- *Coordination internationale* : les organismes de l'ONU actifs au Sahel devraient être encouragés à mettre en place un mécanisme de coordination interinstitutions, incluant également des acteurs parlementaires, en fonction des besoins sur le terrain.
- *Communication et visibilité* : les travaux du Groupe consultatif, et en particulier l'*Appel du Sahel*, doivent être davantage mis en valeur pour qu'ils aient l'impact souhaité. Le Secrétaire général de l'UIP pourrait jouer un rôle important en donnant plus de visibilité à l'*Appel du Sahel* au niveau international.

## 10. Groupe de travail sur la science et la technologie

Le Groupe de travail sur la science et la technologie s'est réuni le 13 mars 2023, en présence de 14 membres.

Le Groupe a salué le succès de la première session des Écoles de la science au service de la paix, qui a eu lieu du 5 au 9 décembre 2022 au CERN, à Genève (Suisse), sur le thème *Faire face à la pénurie d'eau : une opportunité pour reconstruire la paix par la science*. La session était axée sur la gestion de l'eau et l'exploration de sources d'eau nouvelles et renouvelables, dans le but de créer un environnement positif pour la coopération technique et les négociations en encourageant les propositions de technologies et de modalités alternatives pour atténuer les tensions liées à la pénurie d'eau, et ainsi transformer les éléments de conflit entre les parties en facteurs de coexistence.

Au total, 24 participants, dont des représentants des 6 groupes géopolitiques, ont assisté à la première session : 21 fonctionnaires parlementaires nommés par leurs parlements nationaux afin d'assurer la continuité entre les mandats parlementaires, ainsi que 3 parlementaires, à savoir le Président du Groupe de travail sur la science et la technologie, le Président du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, et un membre du Conseil du Forum des jeunes parlementaires.

Première activité conjointe du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient et du Groupe de travail sur la science et la technologie de l'UIP, l'objectif des Écoles de la science au service de la paix est de jeter un pont entre le monde de la science et celui de la politique en instaurant un dialogue et en créant une communauté d'experts parlementaires qui relèveront ensemble des défis dans un cadre neutre, celui de la science. Cette première session a permis aux participants d'échanger leurs expériences en matière de prise de décision fondée sur des données probantes et de se familiariser avec les méthodes de collaboration scientifique. Les participants sont notamment convenus de l'importance de mettre en œuvre deux projets régionaux sur l'eau, dans la région du Sahel et en Palestine.

Le Groupe est convenu d'organiser une conférence de suivi pour les parlementaires, axée sur l'eau et la sécurité alimentaire, en juin 2023 au Centre international pour l'enseignement et les sciences interdisciplinaires (ICISE) à Quy Nhon (Viet Nam). Le Groupe est également convenu d'organiser la deuxième session des Écoles de la science au service de la paix en juillet 2023 sur le thème des changements climatiques, afin de donner le ton à une conférence de suivi pour les parlementaires en marge de la COP28, qui aura lieu aux Émirats arabes unis en décembre 2023.

En ce qui concerne le plan de travail du Groupe, les membres ont accueilli favorablement la proposition de recrutement d'un consultant scientifique principal pour une durée de trois à six mois, afin de finaliser les travaux relatifs à la Charte internationale sur l'éthique des sciences et des technologies. Les membres sont également convenus de leur intention de participer en tant qu'observateurs à la 26<sup>e</sup> session de la Commission des Nations Unies de la science et de la technologie au service du développement, qui se tiendra du 27 au 31 mars 2023 à Genève.

Le Groupe a été informé par M. D. Kirrane, Président du neuvième Sommet sur la science dans le cadre de la 78<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies, sur le thème et les activités du Sommet. Le Groupe de travail est convenu de participer officiellement au prochain Sommet à New York, qui se tiendra du 13 au 29 septembre 2023. Cette participation permettra d'identifier les moyens par lesquels la science peut contribuer aux défis mondiaux, tout en développant et en lançant des collaborations scientifiques afin de garantir une approche plus axée sur les politiques pour la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD).

Le Groupe est également convenu de collaborer avec la Commission permanente du développement durable de l'UIP pour élaborer et présenter un rapport clé lors du Sommet sur la science, renforçant ainsi le rôle des parlementaires dans l'établissement du programme mondial. En outre, le Groupe de travail est convenu d'organiser une Journée de l'UIP dans le cadre du Sommet, en mettant l'accent sur la contribution de l'UIP en général, et des parlementaires en particulier, à la réalisation des ODD.

Enfin, le Groupe est convenu d'étudier plusieurs projets pilotes sur la collaboration de la communauté scientifique avec les parlements. Les conclusions et recommandations de chaque parlement participant à ces projets seront utilisées pour développer un outil parlementaire pratique sur l'importance de l'engagement scientifique dans la prise de décision parlementaire. Le Groupe examinera et approuvera cet outil lors de sa réunion à l'occasion de la 147<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP à Luanda (Angola), en octobre 2023.

## Autres manifestations

### 1. Réunion des présidents des groupes géopolitiques et des présidents des commissions permanentes

Le 11 mars 2023, le Président et le Secrétaire général de l'UIP ont rencontré les présidents des groupes géopolitiques et des commissions permanentes. Ont assisté à cette réunion Mme T. Ackson (République-Unie de Tanzanie), Présidente du Groupe africain, M. M. Alhalboosi (Iraq), Président du Groupe arabe, M. M. Dick (Australie), Président du Groupe Asie-Pacifique, M. Y. Bolgert (Kazakhstan) et Mme L. Rysbekova (Kazakhstan), au nom du Groupe Eurasie, M. B. Llano (Paraguay), Président du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) et M. A. Gryffroy (Belgique), Président du Groupe Douze Plus, ainsi que M. M.B.M. Al-Ahbabi (Qatar), Président de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale, M. W. William (Seychelles), Vice-Président de la Commission permanente du développement durable, M. A. Gajadien (Suriname), Président de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme, et M. L. Wehrli (Suisse), Président par intérim de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies.

Le Président de l'UIP a donné un aperçu de ses principales activités et initiatives au cours des six mois écoulés depuis la dernière Assemblée, notamment en ce qui concerne l'amélioration de la visibilité de l'Organisation et sa progression vers l'universalité, dans le droit fil de l'Objectif 4 de la Stratégie de l'UIP 2022-2026. Les présidents du GRULAC et du Groupe Asie-Pacifique ont été encouragés à se rapprocher du Parlement des Bahamas pour le premier et de celui des Kiribati pour le second, compte tenu de leur participation en tant qu'observateurs à la 146<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP à Manama en vue d'une possible affiliation. En outre, le Président du Groupe africain a été invité à nouer une étroite collaboration avec le Libéria, qui est devenu Membre de l'UIP lors de la 146<sup>e</sup> Assemblée.

La question des contributions financières à l'UIP a été évoquée. Les présidents des groupes géopolitiques ont été incités à rappeler leurs obligations financières envers l'Organisation à leurs membres présentant des arriérés. Le Président de l'UIP a fait le point sur l'avancement des projets de création de bureaux régionaux. Il a fait part de la progression des consultations menées pour deux différents projets pilotes, en Égypte et en Uruguay, précisant que les résultats de ces initiatives pilotes donneraient des indications déterminantes sur la faisabilité de bureaux régionaux supplémentaires.

Les présidents des commissions permanentes ont donné un aperçu des activités prévues dans le cadre de la 146<sup>e</sup> Assemblée. Ils ont fait le point sur les suites données à la note d'orientation du Secrétariat sur la contribution des commissions permanentes à la mise en œuvre de la Stratégie de l'UIP. Le Président par intérim de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies a déclaré que le Bureau de cette Commission s'était accordé sur une proposition d'amélioration des modalités, méthodes de travail et champ d'activité de la Commission, proposition dont l'approbation était attendue. Il a précisé que la Commission soutiendrait les réformes visant à faire en sorte que le Conseil de sécurité de l'ONU soit plus représentatif de la communauté internationale.

Les présidents des groupes géopolitiques ont passé en revue leurs activités récentes. Le Groupe africain a débattu de la nécessité de réviser les Statuts et Règlements de l'UIP afin de donner plus de souplesse et d'efficacité au fonctionnement de l'Organisation. Il a ainsi envisagé de modifier les Statuts et Règlements pour permettre l'inscription de plus d'un point d'urgence à l'ordre du jour de chaque Assemblée, et de fixer des délais pour le dépôt des propositions. Le Président du GRULAC a fait part de la bonne progression des pourparlers en vue de la création d'un bureau régional de l'UIP en Uruguay. Il a ajouté qu'au vu de l'expérience positive d'organisation d'un séminaire régional sur les changements climatiques à l'intention des parlements de l'Amérique latine et des Caraïbes, l'année précédente à Montevideo, il était envisagé de tenir ce type d'événements régionaux selon un rythme annuel. Le Président du Groupe Asie-Pacifique a indiqué qu'il prévoyait une tournée des parlements de la région Pacifique pour stimuler la participation aux travaux de l'UIP des petits États insulaires en développement de la région Membres de l'Organisation. Le Président du Groupe des Douze Plus a proposé la création d'un groupe de travail sur la modification des Statuts et Règlements de l'UIP, dans le but d'assurer un processus transparent et de donner aux présidents des groupes géopolitiques et des commissions permanentes l'occasion de proposer leurs idées, notant que cela garantirait l'adhésion des Membres de l'UIP aux modifications des Statuts et Règlements envisagées.

## **2. Réunion-débat sur le thème *L'action parlementaire en faveur de la biodiversité : traduire les engagements mondiaux en mesures nationales***

Cette réunion-débat, qui s'est tenue le 13 mars 2023, visait à fournir aux parlementaires un espace de partage d'expériences et de connaissances sur la biodiversité, notamment à propos des liens entre celle-ci, les changements climatiques et le développement durable. Il s'agissait aussi d'informer les parlementaires des résultats de la récente Conférence des Nations Unies sur la biodiversité (COP15), tenue à Montréal (Canada).

Mme A. Blagojevic, Responsable du programme de développement international à l'UIP, assurait le rôle de modératrice. Elle a introduit le sujet et brièvement présenté la campagne *Parlements pour la planète*, récemment lancée par l'UIP pour inciter les parlements et les parlementaires à agir face à l'urgence climatique.

Le premier intervenant, M. B. Pisupati, Responsable de la politique environnementale à la Division juridique du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), a pris la parole à distance. Il a présenté le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal, adopté à la COP15, dont il a exposé les quatre objectifs : étendre les écosystèmes naturels, abaisser les taux d'extinction, reconnaître la valeur de la nature pour l'être humain, partager les avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques et s'assurer que toutes les Parties disposent des moyens de mise en œuvre nécessaires. Il a souligné que les parlementaires avaient un rôle important à jouer dans la mobilisation des femmes et des jeunes en faveur de la biodiversité, la prise en compte des objectifs liés au climat et à la diversité dans l'action politique au niveau national, la promotion d'approches englobant la totalité de la société et du gouvernement, et le soutien de modes de financements innovants pour préserver la biodiversité.

Le deuxième intervenant, M. Wang Yi (Chine), s'est exprimé dans un message vidéo. Il a expliqué en quoi la perte de biodiversité menaçait le bien-être des humains, notamment dans le domaine de l'alimentation, de l'énergie et de la sécurité, et freinait la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD). Il a indiqué que la présidence de la COP15, assurée par la Chine, était sous-tendue par une volonté politique au plus haut niveau du pays. Il a aussi exposé les initiatives prises par la Chine pour protéger la diversité, notamment par la promulgation et la révision de lois et règlements visant à mettre en place des garanties juridiques pour la préservation de la biodiversité.

Le troisième intervenant, M. P. Julian (Canada), a donné des informations sur l'organisation de la COP15 par le Canada. Il a indiqué que le monde se trouvait désormais confronté à une triple crise constituée par les changements climatiques, la perte de biodiversité et la pollution. Il a évoqué les problèmes créés par la perte de biodiversité, notamment pour les populations autochtones, et présenté

les initiatives législatives prises dans son pays, en particulier pour réduire le risque d'extinction des espèces. Il a aussi souligné la nécessité, pour le Parlement du Canada, en tant qu'institution fédérale, de travailler à la préservation de la biodiversité en collaboration avec les provinces et les territoires.

Les interventions ont été suivies de prises de parole émanant notamment du Canada, du Ghana, de l'Inde, de l'Iran (République islamique de), du Liechtenstein, de Maurice et des Seychelles. Les participants ont mis en lumière différentes mesures de protection de la biodiversité, notamment par la préservation de réserves de biodiversité, la promotion d'un enseignement sur l'environnement dans les écoles, l'extension des zones protégées, le vote de lois sur les plastiques à usage unique et l'allocation de ressources à la réduction des risques de catastrophe. Il a aussi été question de sensibiliser les citoyens, de renforcer le rôle des femmes dans la préservation de la biodiversité, et de garantir l'accès des parlementaires aux données, aux connaissances et aux ressources de sorte qu'ils puissent traiter efficacement la question de la biodiversité dans le cadre de leurs fonctions législative, budgétaire, représentative et de contrôle.

### 3. Réunion-débat sur l'action de contrôle climatique

Cette réunion-débat, qui s'est tenue le 13 mars 2023, a été organisée par l'UIP en collaboration avec l'Initiative de développement de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI). Les discussions ont porté sur le contrôle de la performance et des dépenses, et sur la façon dont les parlements et les institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISC) peuvent améliorer leur collaboration dans ce domaine. Compte tenu de la nature et de l'importance de cette question, la réunion-débat a attiré un grand nombre de participants et a donné lieu à des échanges fructueux.

Le débat a été animé par Mme R. Garvey (Irlande). Les intervenants – des parlementaires et un représentant d'une ISC – ont présenté des observations préliminaires ainsi que les mesures de contrôle en matière climatique mises en place dans leurs pays respectifs.

M. H. Aoyagi (Japon) a expliqué la façon dont les contrôles sont effectués dans son pays, notamment par le Parlement, les commissions parlementaires, les autorités locales et le Conseil de vérification des comptes du Japon. Il a estimé que l'action du Gouvernement dans le domaine des changements climatiques est insuffisante et qu'il faut développer un écosystème pour promouvoir cette action.

M. H. Niyazy (Vérificateur général des comptes, Maldives) a évoqué la vulnérabilité particulière de son pays – un archipel – face aux changements climatiques. Il a souligné que de nombreux investissements sont consacrés à la résilience climatique et aux mesures d'atténuation, et a expliqué que son bureau a entrepris plusieurs audits de la performance et des dépenses liées au climat, faisant remarquer que les parlementaires ont également demandé des vérifications des dépenses. M. Niyazy a ajouté qu'au Majlis du peuple des Maldives, la Commission des comptes publics et la Commission permanente sur les changements climatiques et l'environnement mènent des activités de contrôle et de reddition de comptes dans ce domaine.

M. S. Simpson (Nouvelle-Zélande) a évoqué une loi qui fixe un objectif de zéro émission nette d'ici à 2050 et a indiqué que les progrès réalisés dans ce domaine sont supervisés par la Commission indépendante sur les changements climatiques. Il a ajouté que son pays utilise des statistiques et des données pour préparer des rapports sur l'efficacité de la législation en matière climatique. M. Simpson a néanmoins souligné qu'il est difficile de mesurer et de déterminer l'efficacité des politiques et des mesures en matière climatique, et a indiqué qu'un contrôle dans ce domaine constituerait une avancée significative.

Dans la première partie du débat qui a suivi, les participants ont discuté de la façon dont les parlementaires et les ISC pourraient promouvoir un meilleur contrôle parlementaire des performances en matière de climat, et ont aussi réfléchi aux mécanismes qui pourraient être envisagés à cette fin. Les participants ont évoqué l'importance des commissions parlementaires et la nécessité pour les parlements de faire appel aux ISC pour les activités de contrôle en ce qui concerne l'action climatique, les contributions déterminées au niveau national (CDN) prévues par l'Accord de Paris, ainsi que les cadres législatifs existants en matière d'atténuation des effets des changements climatiques. Plusieurs petits pays ont rappelé qu'ils sont les plus touchés par les effets des changements climatiques bien que leurs émissions soient inférieures à celles d'autres pays, et ont demandé un financement plus direct pour les projets d'atténuation et de réduction au niveau national.

La deuxième partie du débat a porté sur les dépenses. Les délégués et les intervenants ont ainsi eu l'occasion de réfléchir à la façon dont les parlements et les ISC pourraient améliorer l'intégration du contrôle des dépenses liées au climat (en lien avec les ODD et l'Accord de Paris) dans leurs activités de contrôle. Les participants ont notamment discuté des différentes exigences, selon les parlements, en

matière de rapports sur les dépenses liées au climat, ainsi que des moyens permettant d'améliorer le processus de communication des rapports, de mieux contrôler les fonds alloués au secteur privé en matière climatique et de renforcer la redevabilité en ce qui concerne les CDN. Un représentant de l'Assemblée législative des Tonga a souligné le fait qu'il est difficile d'identifier clairement les fonds destinés aux activités d'atténuation et d'adaptation, et s'est dit favorable à la mise en place d'un programme spécifique consacré à l'identification des dépenses liées au climat.

Dans leurs observations finales, les intervenants ont souligné la nécessité pour les parlements de collaborer avec les ISC et d'utiliser leurs rapports sur l'action et les politiques en matière climatique. Ils ont également rappelé que l'ensemble des dépenses publiques, y compris celles consacrées aux changements climatiques, doivent faire l'objet d'une reddition de comptes et de contrôles.

#### 4. Atelier de préparation au "Sommet de l'avenir" des Nations Unies

L'objectif de l'atelier, organisé le 13 mars 2023 et auquel ont participé une quarantaine de parlementaires, était de familiariser ceux-ci avec le processus de préparation du Sommet de l'avenir, organisé par les Nations Unies, qui se tiendra en septembre 2024.

Mme P. Torsney, Cheffe du Bureau de l'Observateur permanent de l'UIP auprès des Nations Unies à New York, a souhaité la bienvenue aux participants et a expliqué la raison d'être du Sommet de l'avenir : renforcer le multilatéralisme comme moyen de relever les défis mondiaux de plus en plus importants, qu'ils soient anciens ou nouveaux. Mme Torsney a ensuite présenté l'intervenante principale de la séance, Mme M.F. Espinosa, ancienne Ministre des affaires étrangères de l'Équateur, Présidente de la soixante-treizième Assemblée générale des Nations Unies et membre éminente de *Coalition for the UN We Need* (Coalition pour l'ONU dont nous avons besoin), une plateforme visant à aider les organisations de la société civile à contribuer à la réforme de l'ONU.

Mme Espinosa a retracé le contexte du Sommet de l'avenir en remontant à septembre 2020 et aux 12 engagements énoncés dans le rapport du Secrétaire général de l'ONU intitulé *Notre programme commun*, issu de la Réunion de haut niveau pour la commémoration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation. Elle a expliqué que le Sommet offrirait une occasion indispensable de renforcer la légitimité du système multilatéral en lui permettant de tenir ses nombreuses promesses non réalisées et en incluant plus efficacement les voix des parties prenantes non gouvernementales.

Mme Espinosa a insisté sur l'importance d'un engagement plus actif des organisations de la société civile, des parlements et d'autres organismes non gouvernementaux auprès de l'ONU. Elle a expliqué que les parlements avaient, entre autres, la responsabilité particulière d'assurer un financement adéquat pour l'ONU. La principale recommandation de Mme Espinosa concernant les réformes de l'ONU était qu'elles devaient s'appliquer à l'ensemble du système et qu'il fallait éviter les solutions partielles et superficielles.

Après un bref échange avec Mme Espinosa, les participants ont répondu à un sondage en direct. Une série de sept questions à choix multiples portait sur les types de sujets que les participants souhaitaient voir figurer à l'ordre du jour du Sommet. Les réponses ont montré que, de l'avis des participants, l'ordre du jour devait être ambitieux et englober à la fois des questions d'actualité (telles que la réforme du Conseil de sécurité de l'ONU) et de nouveaux domaines d'intérêt (tels que les biens communs mondiaux). Il était également clair que l'accent devait être mis sur les dangers menaçant la paix et la sécurité, et en particulier sur ceux posés par les armes nucléaires, biologiques et chimiques, ainsi que sur ceux provenant du monde virtuel. Les participants se sont montrés largement favorables à ce que le Sommet comprenne une discussion sur des mesures alternatives de développement durable et sur un nouveau Pacte numérique mondial, en mettant l'accent sur l'inclusion numérique et la protection des données. Ils ont également soutenu l'idée d'inclure dans l'ordre du jour du Sommet des questions qui ne sont actuellement pas abordées à l'ONU, telles que le rôle des multinationales et du complexe militaro-industriel, ainsi que le phénomène de l'accaparement des terres.

À la fin de l'atelier, Mme S. Nane (Uruguay) a expliqué que de nombreux parlements mettaient en place des commissions parlementaires de l'avenir, dont les travaux pourraient bien s'articuler avec les efforts déployés par l'UIP pour contribuer au Sommet des Nations Unies. Elle a annoncé que le deuxième Sommet mondial des commissions de l'avenir se tiendrait en Uruguay en octobre 2023.

Dans ses observations finales, Mme Torsney a exhorté tous les participants à suivre de près cette question et à demander des informations régulières aux ministres ou aux représentants permanents de leurs pays à New York.

## 5. Réunion-débat sur la solidarité parlementaire avec les parlementaires en danger

Cette réunion-débat, tenue le 14 mars 2023, a été suivie par 39 personnes (13 femmes et 26 hommes) de 23 pays. Elle visait à donner aux participants une meilleure appréhension de ce que signifie la solidarité parlementaire tout en fournissant l'occasion d'échanges entre pairs sur les bonnes pratiques de mise en œuvre de ce concept.

La modération était assurée par M. S. Cogolati (Belgique), Président du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP. Dans ses remarques liminaires, celui-ci a parlé des travaux du Comité des droits de l'homme et du principe de solidarité parlementaire sur lequel s'appuient ses travaux de défense et de promotion des droits des parlementaires. Trois vidéos présentant des témoignages de parlementaires victimes de violations des droits de l'homme ou de membres de leurs familles ont ensuite été visionnées. Ces témoignages portaient sur des cas en Bolivie (État plurinational de), en Érythrée et en Iraq.

Mme C.L. Crexell (Argentine) a parlé de l'engagement du parlement de son pays en faveur de l'évacuation et de la réinstallation de parlementaires d'Afghanistan, en particulier de femmes parlementaires. Elle a expliqué que cette action avait été menée à la suite de la déclaration conjointe, publiée le 30 août 2021 par le Comité des droits de l'homme des parlementaires et le Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire, exposant leurs préoccupations quant à la situation en Afghanistan et appelant les parlementaires de l'ensemble de la planète à soutenir leurs collègues de ce pays. Mme Crexell a enfin évoqué les efforts déployés en collaboration avec des organisations spécialisées et des institutions de l'ONU à l'appui d'un programme de réinstallation transpartisan.

Mme L. Quartapelle (Italie) a expliqué comment son parlement avait agi pour défendre les droits de parlementaires ougandais concernés par des cas traités par le Comité des droits de l'homme des parlementaires, en faisant un travail de sensibilisation à ces cas et en exerçant des pressions auprès des autorités. Elle a invité les autres parlements à faire de même pour d'autres cas dont le Comité est saisi.

M. W. Myat Aye (Myanmar) a remercié le Comité des droits de l'homme des parlementaires de son soutien indéfectible. Il a donné des détails sur la difficile situation que connaissent ses collègues depuis le coup d'État du 1<sup>er</sup> février 2021 au Myanmar et a appelé les participants, et la communauté parlementaire internationale, à reconnaître le Gouvernement d'unité nationale établi par le Comité représentant la Pyidaungsu Hluttaw et à lui apporter de l'aide, à exercer des pressions sur les autorités militaires et à poursuivre les personnes impliquées dans des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre à l'étranger.

Lors du débat qui a suivi, des participants ont pris la parole pour exposer leurs commentaires et leurs expériences. L'accent a été mis sur l'importance de fournir une aide concrète aux victimes de violations des droits de l'homme. Il a également été souligné que, dans les relations avec les autorités nationales, il était tout aussi important d'établir le dialogue que d'exercer des pressions. Les participants ont également soulevé la question des repréailles et du harcèlement à l'égard des femmes parlementaires, noté l'importance d'une action concertée de la communauté internationale pour couper tout soutien aux belligérants responsables de violations des droits de l'homme, et évoqué les mesures pratiques à prendre pour répondre aux préoccupations en matière de droits de l'homme au niveau régional.

Dans ses observations finales, M. Cogolati a remercié toutes les personnes qui consacraient leur énergie à soutenir les parlementaires en danger. Il a remarqué que, lorsque des parlementaires étaient en danger, la démocratie elle-même était menacée, ce qui conférait d'autant plus d'importance aux travaux du Comité des droits de l'homme et au principe de solidarité parlementaire.

## 6. Atelier sur la santé sexuelle et reproductive – Préparer les jeunes à une vie sans danger, saine et épanouissante : le soutien des parlementaires à l'éducation complète à la sexualité (ECS) au niveau local

Cet atelier, qui s'est déroulé le 14 mars 2023, était organisé par l'UIP et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) dans le but d'informer les parlementaires sur l'éducation complète à la sexualité (ECS) et son importance, et de leur proposer un espace sûr, propice à l'échange sur les défis et les opportunités que représente la mise en œuvre de l'ECS au niveau national.

M. I. Čelić (Croatie), membre du Groupe consultatif sur la santé de l'UIP, a ouvert la réunion. Les débats étaient modérés par Mme L. Clifford-Lee (Irlande), nouvelle membre du Groupe consultatif.

Pour commencer, le Dr V. Chandra-Mouli, spécialiste scientifique de l'OMS, qui assurait la direction technique de l'atelier, a fait une brève présentation du sujet. Il a défini l'ECS, expliqué pourquoi elle était nécessaire et donné un aperçu de la situation au niveau mondial en termes d'objectifs, de données probantes et de tendances. Il a tenu à dissiper les malentendus et les craintes, et a souligné l'importance d'une adaptation aux conditions nationales. Les intervenants ont ensuite été invités à exposer les initiatives prises dans leurs pays respectifs en soulignant un point fort et un enseignement à tirer de ces efforts nationaux.

La première intervenante, Mme Clifford-Lee, a brièvement présenté la situation de l'ECS pour les enfants d'Irlande. Un programme d'éducation sexuelle actualisé sera bientôt mis en place pour les enfants de 12 à 15 ans, le programme actuel ne leur apportant pas les outils nécessaires pour évoluer dans le monde moderne.

Le deuxième intervenant, M. F. Ndugulile (République-Unie de Tanzanie), membre du Groupe consultatif sur la santé de l'UIP, a présenté la situation dans son pays, où 60 % de la population a moins de 24 ans et où les grossesses des adolescentes constituent un défi majeur. Il a expliqué que l'éducation sexuelle actuellement dispensée dans les écoles mettait surtout l'accent sur l'abstinence et préconisait de retarder les premiers rapports sexuels. Il a ajouté qu'il n'était pas simple de faire accepter l'ECS en raison de résistances du côté des parents et des chefs traditionnels et religieux. Faute d'information, les jeunes se tournent vers l'espace numérique, où les contenus ne sont ni réglementés ni adaptés aux différents groupes d'âge.

La troisième intervenante, Mme M. Brawer (Argentine), a parlé du processus de législation sur l'ECS dans son pays, sous-tendu par une forte détermination politique. Elle a souligné que l'État avait l'obligation de fournir des informations scientifiquement vérifiées, notamment sur la contraception et les maladies sexuellement transmissibles. Elle a indiqué qu'en Argentine, l'éducation sexuelle était un droit pour tous les enfants, dès l'âge de l'école maternelle. Elle a expliqué que, dans son pays, l'éducation sexuelle n'était pas une discipline isolée mais était conçue comme une matière transversale, et que les établissements scolaires organisaient des ateliers sur l'ECS à l'intention des parents. Un guide destiné à aider les jeunes à parler de sexualité avec des membres de leur famille, tiré à dix millions d'exemplaires, est également employé par les adultes. Mme Brawer a insisté sur le fait que l'éducation sexuelle ne se limitait pas à la santé génésique mais était aussi liée à la diversité.

La quatrième intervenante, Mme G. Katuta Mwelwa (Zambie), membre du Groupe consultatif sur la santé de l'UIP, a insisté sur la nécessité pour les parlementaires d'avoir une meilleure compréhension de l'éducation sexuelle. Elle a déclaré qu'il fallait multiplier les campagnes pour expliquer que l'éducation sexuelle n'avait pas pour but d'apprendre aux enfants comment débiter leur vie sexuelle mais comment se protéger. Elle a demandé un soutien accru aux efforts de prise de conscience du problème dans son pays et souligné la nécessité de se préoccuper des zones rurales.

La cinquième intervenante, Mme P. Stienen (Pays-Bas), s'est déclarée préoccupée par l'accès des enfants à la pornographie. Elle a expliqué qu'en tant que rapporteure à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, elle avait récemment rédigé un rapport intitulé *Approches innovantes en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs*. Elle a insisté sur le fait que les parlementaires devaient être davantage sensibilisés aux méthodes innovantes et à l'évolution des nouvelles technologies. Elle a parlé de la nécessité de créer un espace ouvert et sûr pour discuter de la santé sexuelle et reproductive et des droits y afférents, et expliqué comment les parlementaires pouvaient faire usage de leur fonction législative pour créer un environnement propice à l'ECS.

Dans son intervention, le Secrétaire général de l'UIP a abordé la question des groupes de population vulnérables et marginalisés, soulignant le rôle du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH). Il a aussi évoqué son travail en tant que membre de la Commission de haut niveau du Sommet de Nairobi sur le suivi de la CIPD25 qui, dans son deuxième rapport publié début mars 2023, insistait sur l'importance de promouvoir l'ECS pour faciliter l'accès à des services de santé sexuelle et reproductive, par mesure de justice et de respect des droits humains. Le Secrétaire général a ajouté que le sujet resterait une priorité pour l'UIP et que l'Organisation effectuerait un suivi des débats de cet atelier.

Des prises de parole ont ensuite émané des pays suivants : Bangladesh, Burkina Faso, Inde, Maroc et Norvège. Il a été question du grand intérêt suscité par ce sujet parmi les parlementaires. Les participants ont souligné qu'il était important d'apporter cette éducation non seulement aux jeunes, mais aussi à l'ensemble de la population, à tous les stades de la vie. Il a été reconnu qu'il restait beaucoup à faire et que de nouvelles discussions sur le sujet étaient nécessaires. L'UIP et l'OMS continueront à y travailler, en collaboration avec le PMNCH, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et d'autres partenaires.

## 7. L'Appel du Sahel : une réponse mondiale - Série de réunions sur la lutte contre le terrorisme

### *Atténuer l'impact de la menace sécuritaire en renforçant la résilience au Sahel*

La troisième réunion de la série *Appel du Sahel* s'est tenue le 11 mars 2023. La réunion a été bien suivie, avec plus de 60 participants confirmés de plus d'une douzaine de délégations, y compris celles de parlements des pays du Sahel et des États voisins. La réunion s'est déroulée sous la forme d'une réunion-débat, avec quatre séances et six intervenants.

Le Secrétaire général de l'UIP a insisté sur l'importance de l'*Appel du Sahel* pour l'UIP et a réaffirmé son soutien continu à l'initiative.

M. S. Stroobants, Directeur pour la région Europe et MENA à l'Institut pour l'économie et la paix (IEP), a donné un aperçu de la situation en matière de sécurité au Sahel, en se référant à l'Indice mondial du terrorisme et à l'Indice de paix positive, tous deux élaborés par son organisation. Il a expliqué que les décès causés par le terrorisme ont augmenté de façon exponentielle ces dernières années et que l'instabilité politique qui en résulte se reflète dans le nombre et l'ampleur des coups d'État dans la région. M. Stroobants a souligné qu'il était essentiel d'inclure les femmes et les jeunes dans les stratégies de lutte contre le terrorisme et de prévention de l'extrémisme violent, notamment parce que l'implication des femmes permet aux communautés de rester unies. Il a ajouté que, dans le Sahel, l'inclusion des femmes et des jeunes dans les activités avait un effet multiplicateur avéré sur les efforts en faveur de la paix.

Les participants ont souligné que les réunions ne suffisaient plus et qu'il fallait agir immédiatement. Ils ont également insisté auprès des intervenants sur le fait que la communauté internationale devait éviter de faire des promesses excessives et de fournir des résultats insuffisants. Les pays du Sahel ont besoin de financements pour leurs programmes de lutte contre le terrorisme. Les bailleurs de fonds et les principaux acteurs du Sahel doivent participer à toute nouvelle réunion. Les participants ont également abordé la question des frontières poreuses, difficiles à contrôler. Ils ont demandé un soutien technique et financier pour contenir la situation afin que le terrorisme ne s'étende pas à d'autres pays de la région.

M. N. Tankoano, Secrétaire exécutif de la Commission interparlementaire du G5 Sahel, a présenté un rapport sur les causes du terrorisme, notamment l'incapacité de la communauté internationale à prendre conscience de la situation désastreuse du Sahel. M. Tankoano a également évoqué les investissements sociaux et économiques insuffisants au Sahel, soulignant que ces investissements étaient essentiels pour endiguer la vague de terrorisme et pour renforcer la résilience des populations locales face à la radicalisation, à l'extrémisme et aux recrutements.

Les participants ont recommandé aux États du Sahel de renforcer la coopération régionale, sur la base de la sincérité et de la transparence, et aux parlements de contrôler davantage l'action des forces armées et l'exécution du budget de la défense. Ils ont également appelé à poursuivre les efforts visant à instaurer la confiance aux niveaux national et international, notant que les institutions régionales devaient être soutenues et réformées en conséquence.

## Élections et nominations

### 1. Comité exécutif

Le Conseil directeur a élu les deux membres suivants au Comité exécutif :

#### *Groupe africain*

- Mme I.K. Nasserwa Sabangu (République démocratique du Congo) - pour un mandat de quatre ans arrivant à échéance en mars 2027.

#### *Groupe des Douze Plus*

- Mme J. Alm Ericsson (Suède) en remplacement de Mme C. Widegren (Suède) qui n'est plus parlementaire. Elle terminera le mandat de cette dernière qui arrivera à échéance en octobre 2023.

### 2. Sous-Comité des finances

Le Sous-Comité des finances a élu à sa présidence Mme J. Alm Ericsson (Suède) en remplacement de Mme C. Widegren (Suède). Elle terminera le mandat de cette dernière qui arrivera à échéance en octobre 2023.

### 3. Bureau des femmes parlementaires

Le Forum des femmes parlementaires a élu les représentantes régionales suivantes à son Bureau :

#### *Groupe africain*

- Mme F. Ilimi (Algérie)
- Mme J. Kavira Mapera (République démocratique du Congo)
- Mme J.A.A. Taban (Soudan du Sud) en remplacement de Mme M. Baba Moussa Soumanou (Bénin) qui n'est plus parlementaire. Elle terminera le mandat de cette dernière qui arrivera à échéance en mars 2025.

#### *Groupe arabe*

- Mme S. Mosa Hammood (Iraq)
- Mme J. Mohsen Ramadan (Koweït)

#### *Groupe Asie-Pacifique*

- Mme L. Reynolds (Australie)
- Mme S. Sirivejchapun (Thaïlande)

#### *Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes*

- Mme V. Persaud (Guyana)
- Mme C. López Castro (Mexique)

#### *Groupe des Douze Plus*

- Mme M. Rempel (Canada)
- Mme D. Bergamini (Italie)
- Mme S. Paunovic (Serbie) en remplacement de Mme M. Grande (Italie) qui n'est plus parlementaire. Elle terminera le mandat de cette dernière qui arrivera à échéance en mars 2025.

Le Forum a élu Mme C. López Castro (Mexique) au poste de présidente, Mme F. Ilimi (Algérie) au poste de première vice-présidente et Mme A. Nassif Ayyoub (Égypte) au poste de deuxième vice-présidente du Bureau des femmes parlementaires.

### 4. Conseil du Forum des jeunes parlementaires

Le Forum a élu les membres suivants à son Conseil pour un mandat de deux ans arrivant à échéance en mars 2025.

#### *Groupe africain*

- M. M.A. Bouchouit (Algérie)
- Mme E.T. Muteka (Namibie)

#### *Groupe arabe*

- Mme S. Falaknaz (Émirats arabe unis)
- M. K. Ait Mik (Maroc)

#### *Groupe Asie-Pacifique*

- Mme D.R. Esti (Indonésie)
- M. F. Fakafanua (Tonga)

#### *Group Eurasie*

- Mme H. Hakobyan (Arménie)
- *Poste vacant*

#### *Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes*

- Mme P. Aguirre (Équateur)
- M. W. Soto (Pérou)

#### *Groupe des Douze Plus*

- M. D. Carden (Royaume-Uni)
- Mme O. Rudenko (Ukraine)

M. D. Carden (Royaume-Uni) a été élu Président du Conseil.

## 5. Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient

Le Conseil directeur a élu les deux membres suivants pour un mandat de quatre ans arrivant à échéance en mars 2027.

- M. H.-J. Talsma (Pays-Bas)
- M. O. Mumbuna Amutike (Zambie)

M. H. Julien-Laferrière (France) a été élu Président du Comité.

## 6. Groupe des facilitateurs pour la Chypre

Le Conseil directeur a élu Mme Á. Vadai (Hongrie) en tant que facilitatrice pour un mandat de quatre ans arrivant à échéance en mars 2027.

## 7. Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire

Le Conseil directeur a élu la membre suivante pour un mandat de quatre ans arrivant à échéance en mars 2027 :

### *Groupe arabe*

- Mme D. Alzayed (Bahreïn)

## 8. Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent

Le Conseil directeur a élu les membres suivants pour un mandat de quatre ans arrivant à échéance en mars 2027 :

### *Groupe arabe*

- M. A. Alharbi (Arabie saoudite)
- Mme L. Mohsin Haider Al Zaabi (Oman)

### *Groupe Asie-Pacifique*

- Mme S. Ambareesch (Inde)
- M. A. Golroo (République islamique d'Iran)

### *Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes*

- Mme M. Guerra Castillo (Mexique)

### *Groupe des Douze Plus*

- M. D. Danon (Israël)
- M. M. Karlsson (Suède)

Un siège reste vacant pour un membre du *Groupe Eurasie*.

Le Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent a élu M. M. Bouden (Algérie) Président du Groupe et Mme Á. Vadai (Hongrie) Vice-Présidente du Groupe.

## 9. Groupe de travail sur la science et la technologie

Le Conseil directeur a élu les deux membres suivants pour un mandat de quatre ans arrivant à échéance en mars 2027 :

### *Groupe arabe*

- M. A.H. Saleh (Iraq)

### *Groupe Asie-Pacifique*

- M. K. Tontisirin (Thaïlande)

Un siège reste vacant pour un membre du Groupe africain.

Mme S. Attia (Égypte) a été réélue en tant que Vice-Présidente du Groupe de travail.

## 10. Bureaux des commissions permanentes

Les commissions permanentes ont élu les membres suivants à leurs Bureaux respectifs pour des mandats arrivant à échéance en mars 2025 :

### Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale

#### *Groupe africain*

- M. A.M. Bouchouit (Algérie) pour un second mandat
- M. V. Musowa (Malawi) pour un premier mandat
- Mme S. Amero (Ouganda) pour un premier mandat

#### *Groupe arabe*

- Mme W. Fahad (Iraq) pour un premier mandat
- M. A. Touizi (Maroc) pour un second mandat

#### *Groupe Asie-Pacifique*

- M. B. Mahtab (Inde) pour un second mandat
- Mme R.M. Singkaru (Indonésie) en remplacement de Mme Y. Paris (Indonésie) pour terminer le deuxième mandat de l'Indonésie
- M. M. Rezakhah (République islamique d'Iran) en remplacement de M. A. Naderi (République islamique d'Iran) pour terminer le deuxième mandat de la République islamique d'Iran

#### *Groupe Eurasie*

- M. A. Albu (République de Moldova) pour un premier mandat
- Deux postes vacants

#### *Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes*

- Poste vacant (Argentine)
- Poste vacant (Chili)

#### *Groupe des Douze Plus*

- Mme D. Bergamini (Italie) pour un premier mandat
- M. L. Wehrli (Suisse) pour un premier mandat

### Commission permanente du développement durable

#### *Groupe arabe\**

- Mme M. Al Suwaidi (Émirats arabes unis) pour un premier mandat

#### *Groupe Asie-Pacifique*

- M. P.S. Rudana (Indonésie) pour un premier mandat
- Mme M.R.J. Arenas (Philippines) pour un premier mandat

#### *Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes*

- Mme E. Cuesta Santana (Équateur) pour un second mandat

#### *Groupe des Douze Plus*

- Mme G. Burokiene (Lituanie) pour un premier mandat

### Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme

#### *Groupe africain*

- Mme F. Ilimi (Algérie) pour un premier mandat

#### *Groupe arabe*

- Mme T. Alriyati (Jordanie) pour un premier mandat
- M. S. Al Doosari (Qatar), pour un second mandat
- M. H.A. Al-Ahmar (Yémen), pour un premier mandat

#### *Groupe Asie-Pacifique*

- M. F.H. Naek (Pakistan), pour un premier mandat

---

\* Le 26 mars 2023, l'UIP a reçu une communication officielle du Parlement du Koweït précisant que la Cour constitutionnelle avait annulé les élections qui avaient eu lieu dans le pays en 2022 et que le membre du Bureau du Koweït nommé pendant l'Assemblée n'était donc plus parlementaire. À ce titre, le précédent membre du Bureau du Koweït conserve son poste au sein du Bureau.

*Groupe Eurasie*

- Poste vacant

*Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes*

- Mme M.d.C. Alva Prieto (Pérou) pour un premier mandat

*Groupe des Douze Plus*

- M. V. Sánchez Del Real (Espagne) pour un premier mandat
- M. C. Lohr (Suisse) pour un premier mandat
- Mme L. Vasylenko (Ukraine) pour un premier mandat

Commission permanente des Affaires des Nations Unies*Groupe africain*

- M. A. Talbi (Algérie) pour un premier mandat
- M. D. Laouhingamaye (Tchad) pour un premier mandat

*Groupe arabe\**

- M. A. Almutairi (Koweït) pour un second mandat

*Groupe Asie-Pacifique*

- M. H. Aoyagi (Japon) pour un premier mandat
- Mme P. Cayetano (Philippines) pour un premier mandat

*Groupe des Douze Plus*

- M. D. McGuinty (Canada) pour un premier mandat
- Mme A. Shkrum (Ukraine) pour un premier mandat

**11. Rapporteurs**

La Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale a désigné Mme M. Stolbizer (Argentine) et M. C. Lacroix (Belgique) comme co-rapporteurs pour le thème d'étude intitulé *L'impact social et humanitaire des systèmes d'armes autonomes et de l'intelligence artificielle*.

La Commission permanente du développement durable a nommé Mme M. Al Suwaidi (Émirats arabes unis), M. S. Patra (Inde) et Mme L. Vasylenko (Ukraine) co-rapporteurs pour le thème d'étude intitulé *Partenariats pour l'action climatique : promouvoir l'accès à une énergie verte abordable et encourager l'innovation, la responsabilité et l'équité*.

La Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme a désigné M. E. Bustamante (Pérou) en tant que co-rapporteur pour le thème d'étude *Le rôle des parlements dans la lutte contre la traite d'enfants dans les orphelinats* (qui doit être adopté à la 147<sup>e</sup> Assemblée), parallèlement à Mme L. Reynolds (Australie), qui avait été nommée lors de l'Assemblée de Kigali.

## Médias et communication

La 146<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP, qui s'est tenue à Manama (Bahreïn), a battu plusieurs records en matière de communication, notamment en ce qui concerne la participation des Membres et l'amplification des messages clés de l'Organisation, qui sont l'un des principaux objectifs de la nouvelle Stratégie de communication de l'UIP.

Durant l'Assemblée, l'UIP a promu plusieurs de ses publications et initiatives majeures, comme le [Rapport d'impact 2022](#), ses matériels sur l'égalité des sexes pour la Journée internationale des femmes, sa nouvelle campagne sur les changements climatiques et les documents relatifs aux diverses manifestations organisées dans les semaines qui ont précédé l'Assemblée. Tous les records précédents en matière de communication avaient été battus lors de la 145<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP à Kigali (Rwanda), ce qui a placé la barre particulièrement haut pour cette nouvelle Assemblée, mais la 146<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP a obtenu globalement de bons résultats en matière de visibilité et de diffusion des messages de l'Organisation.

\* Le 26 mars 2023, l'UIP a reçu une communication officielle du Parlement du Koweït précisant que la Cour constitutionnelle avait annulé les élections qui avaient eu lieu dans le pays en 2022 et que le membre du Bureau du Koweït nommé pendant l'Assemblée n'était donc plus parlementaire. À ce titre, le précédent membre du Bureau a été reconduit pour un second mandat au sein du Bureau.

## **Médias**

Un message d'information aux médias et deux communiqués de presse ont été diffusés auprès des milliers de journalistes qui figurent dans la base de données de l'UIP, ainsi qu'à quelques 200 journalistes qui avaient été accrédités pour couvrir l'Assemblée.

L'Assemblée a fait la une des journaux et a été largement couverte par les médias nationaux à Bahreïn, ainsi que dans l'ensemble de la région. Elle a également bénéficié d'une couverture internationale, en particulier dans les pays qui avaient dépêché des délégations parlementaires de haut niveau, tels que l'Angola, l'Australie, l'Égypte, l'Inde, Israël, le Libéria, la République-Unie de Tanzanie, les Tonga, l'Ukraine, le Viet Nam et le Zimbabwe.

L'équipe de communication de l'UIP a organisé une conférence de presse conjointe avec le Parlement hôte, à laquelle ont assisté une trentaine de représentants des médias bahreïniens. M. D. Pacheco (Président de l'UIP), M. M. Chungong (Secrétaire général de l'UIP), M. J. Fakhro (Premier Vice-Président du Conseil consultatif de Bahreïn) et M. A. Salman (Premier Vice-Président du Conseil des représentants de Bahreïn) ont répondu aux questions des journalistes.

### **Retransmission en direct et site web**

La retransmission en direct des réunions en plénière, de l'Assemblée, du Conseil directeur et du Forum des femmes parlementaires, ainsi que la couverture éditoriale de l'Assemblée assurée par l'UIP, ont attiré quelque 20 000 visiteurs sur le site web de l'UIP. Si le trafic a diminué de 40 % par rapport à la 145<sup>e</sup> Assemblée à Kigali, où 33 000 visiteurs s'étaient rendus sur le site, les utilisateurs ont passé cette fois-ci 8 % de temps en plus sur le site. Plus des deux tiers du trafic correspondaient à de nouveaux utilisateurs, ce qui laisse penser que l'UIP touche de nouveaux publics. Les pays d'où les visiteurs ont été les plus nombreux ont été Bahreïn, les États-Unis d'Amérique, la France, l'Inde et le Royaume-Uni.

Quelque 10 000 visionnages de retransmissions en direct ont été enregistrés, soit autant que lors de la 144<sup>e</sup> Assemblée à Nusa Dua (Indonésie), mais moins que lors de la 145<sup>e</sup> Assemblée à Kigali, où 16 700 visionnages avaient été comptabilisés, le nombre le plus élevé jamais enregistré. Cependant, les internautes ont passé plus de temps en moyenne à visionner les retransmissions à Manama (12 minutes) qu'à Kigali (7 minutes).

Le public était relativement jeune, puisque la majorité des personnes qui ont visionné les retransmissions avaient moins de 34 ans. La ventilation par sexe était la suivante : 67 % d'hommes et 33 % de femmes. Enfin, la part de femmes était plus faible qu'à Kigali (40 %), mais plus élevée qu'à Nusa Dua (31 %).

### **Vidéo à la demande**

Les extraits vidéo de discours en plénière durant le débat général ont suscité une forte demande de la part des parlementaires. Tous les records précédents ont été battus. À la fin de l'Assemblée, des clips vidéo concernant 92 interventions avaient été préparés et envoyés à des délégations (contre 62 à Kigali et 25 à Nusa Dua).

Ce service acquiert une popularité croissante. Élément clé de la stratégie de communication de l'UIP, il encourage les Membres à s'impliquer davantage et à relayer les efforts de l'UIP pour gagner une plus large audience, en particulier au niveau national.

### **Réseaux sociaux**

Une fois encore, le mur des réseaux sociaux a rencontré un franc succès : les parlementaires ont été nombreux à rejoindre la conversation numérique en utilisant les hashtags #IPU146 et #Parliaments4thePlanet. Twitter a été, de loin, la première source de contenus, suivi par Instagram, Facebook et LinkedIn.

Pour la première fois, les posts publiés par des tiers ont été plus nombreux que ceux publiés directement par l'UIP, ce qui atteste d'une réelle augmentation de la participation des Membres sur les plateformes.

Sur Twitter, l'UIP a publié 171 tweets, qui ont généré un total de 358 000 impressions (25 000 impressions par jour), soit le double du nombre enregistré à Nusa Dua mais en deçà de celui de Kigali.

Du côté des plateformes Meta, l'UIP a essayé une nouvelle stratégie, avec des posts plus visuels, des "stories" et des "reels" à destination de ce public particulier. Sur Instagram, l'équipe a publié 27 éléments, notamment de nombreuses vidéos et des reels, et un record de 127 stories. L'essai a été concluant puisque l'engagement a progressé de 5,8 % et que 217 nouveaux abonnés de qualité ont été engrangés, parlementaires pour la plupart. Sur Facebook, l'UIP a publié 51 posts et enregistré 116 nouveaux abonnements.

Le compte LinkedIn de l'UIP a affiché une forte activité, avec une hausse de 33 % du nombre des abonnés partageant des contenus de l'Organisation par rapport à l'Assemblée de Kigali, ce qui atteste d'un engagement accru et d'une plus grande visibilité. Le lancement de la carte *Femmes en politique : 2023* et celui de la campagne *Parlements pour la planète* sont les deux événements qui ont suscité le plus d'intérêt.

### **Lancement de la campagne Parlements pour la planète**

La nouvelle campagne de l'UIP sur les changements climatiques, *Parlements pour la planète*, a été lancée lors de la première séance du Conseil directeur, le 12 mars 2023. Elle a, en outre, été mentionnée à plusieurs reprises au cours de l'Assemblée. Le point focal de la campagne était un stand écologique où du personnel de l'UIP et du personnel local ont discuté d'action climatique avec les parlementaires.

À ce stand, une centaine de parlementaires ont calculé leur empreinte carbone à l'aide d'un outil spécialement conçu à cet effet et 40 d'entre eux ont été interviewés pour la nouvelle série vidéo *Mon parlement, ma planète !* Ces nouveaux entretiens viendront s'ajouter à la douzaine qui existait déjà pour constituer une riche vidéothèque regroupant des témoignages de parlementaires des différentes régions du monde sur les effets des changements climatiques dans leur pays et les mesures prises par leur parlement pour les atténuer.

La nouvelle publication de l'UIP *10 actions pour des parlements plus écologiques (et pour les personnes qui y travaillent)* avait été tirée à 2 000 exemplaires, dans les quatre langues de travail de l'Organisation et tous ces exemplaires ont été distribués. D'autres publications de l'UIP ont également été distribuées en version papier, notamment trois récents produits phares : *Rapport d'impact 2022* ; *Les femmes au parlement en 2022* et la carte *Femmes en politique : 2023*.

### **Photographies**

L'équipe de photographes mise à disposition par le Parlement hôte a couvert quelque 55 réunions pendant l'Assemblée. L'équipe de la communication de l'UIP a collecté 430 000 photos, avec un pic de 114 000 pour la journée du 13 mars 2023. Des centaines d'images ont été téléchargées quotidiennement par les Parlements membres.

## Membres de l'Union interparlementaire<sup>1</sup>

### Membres (179)

Afghanistan\*\*, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, Eswatini, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras\*, Hongrie, Îles Marshall, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar\*\*, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Palestine, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée\*, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Türkiye, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

### Membres associés (14)

Assemblée interparlementaire des nations membres de la Communauté des États indépendants (AIP CEI), Assemblée législative de l'Afrique de l'Est, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), Assemblée parlementaire pour la coopération économique de la Mer noire, Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), Parlement latino-américain et caribéen (PARLATINO), Parlement andin, Parlement arabe, Parlement centraméricain (PARLACEN), Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Parlement de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), Parlement européen et Parlement panafricain.

---

<sup>1</sup> À la clôture de la 146<sup>e</sup> Assemblée

\* Membres non participants (tous droits suspendus)

\*\* Membres participant aux travaux de l'UIP en qualité d'observateurs sans droit de vote

## Ordre du jour, résolutions et autres textes de la 146<sup>e</sup> Assemblée de l'Union interparlementaire

1. Élection du Président de la 146<sup>e</sup> Assemblée
2. Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée
3. Débat général sur le thème *Promouvoir la coexistence pacifique et les sociétés inclusives : combattre l'intolérance*
4. Volet spécial sur la redevabilité en matière de mise en œuvre des résolutions et autres décisions de l'UIP
5. *Cybercriminalité : les nouveaux risques pour la sécurité mondiale*  
(Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale)
6. *L'action des parlements en faveur d'un bilan carbone négatif des forêts*  
(Commission permanente du développement durable)
7. Rapports des commissions permanentes
8. Approbation des thèmes d'étude pour la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale et pour la Commission permanente du développement durable à la 148<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP et désignation des co-rapporteurs
9. Point d'urgence : *Susciter une prise de conscience et appeler à l'action face aux graves crises humanitaires qui frappent les peuples de l'Afghanistan, de la République arabe syrienne, de l'Ukraine, du Yémen et d'autres pays, et face à la vulnérabilité spécifique des femmes et des enfants*

## Déclaration de Manama

### *Promouvoir la coexistence pacifique et les sociétés inclusives : combattre l'intolérance*

*que la 146<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP a faite sienne  
(Manama, 15 mars 2023)*

Nous, parlementaires du monde entier, réunis à l'occasion de la 146<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP à Manama (Bahreïn), sommes pleinement conscients des dangers que la haine, l'intolérance, l'exclusion et la violence sous toutes leurs formes représentent pour les fondements mêmes de la démocratie et pour le contrat social qui assure la cohésion de nos sociétés.

Ravagé par la convoitise et la concurrence, notre monde est confronté à des inégalités sociales et économiques sans précédent. L'accroissement de l'insécurité économique entraîne des fractures au sein de la société et un isolement social croissant, où les personnes se retrouvent seules et démunies, et ont souvent un accès limité aux services publics et aux dispositifs de sécurité sociale.

Les inégalités et l'insécurité économique peuvent alimenter la colère et la frustration partout dans le monde. La dignité humaine peut être affectée par divers facteurs tels que la pauvreté, le déni des droits économiques, sociaux, culturels, civils et politiques inaliénables, les violations de l'état de droit, la discrimination à l'égard des femmes, la faible intégration des jeunes et l'exclusion *de facto* de la vie politique des personnes les plus vulnérables et les plus marginalisées.

La xénophobie, le racisme, l'intolérance, les stéréotypes négatifs, la stigmatisation, la discrimination et la rhétorique extrémiste sont autant de symptômes du profond malaise qui traverse nos sociétés. Ces symptômes se manifestent par des discours de haine ou différentes formes de violence à l'encontre des migrants, des personnes en situation de handicap et des communautés nationales, ethniques, religieuses, linguistiques et autres groupes marginalisés perçus comme une menace pour l'ordre établi. Ils peuvent également se manifester par la profanation de sites et symboles religieux, un acte profondément offensant pour les fidèles. Nous considérons au contraire que la diversité au sein de nos populations constitue une richesse et nous réaffirmons les libertés et droits fondamentaux de tous les individus, tels qu'ils sont énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Malheureusement, certaines personnes veulent abuser de leur position dominante dans la société pour exploiter les vulnérabilités d'autrui, en semant la haine et la division pour servir leurs propres intérêts. Les plateformes numériques conçues pour faciliter les interactions sociales et la communication sont utilisées à mauvais escient pour micro-cibler les utilisateurs, et amplifier et diffuser des fausses informations et des propos malveillants à l'encontre de tiers. La facilité avec laquelle certaines personnes s'expriment au mépris total de la vérité constitue une véritable menace pour la démocratie. Plus inquiétant encore, leurs propos peuvent être la cause directe de violences et de manifestations d'intolérance au sein de la population et entre les pays.

Nous pouvons relever ces défis en promouvant les réseaux de collaboration, le dialogue et les projets communs au service de la collectivité, en créant des canaux de prévention des conflits et de médiation, en promouvant la modération, en renforçant l'éducation et la sensibilisation et en encourageant les responsables locaux et religieux à contribuer à la réalisation de ces objectifs. Nous nous engageons à dénoncer l'intolérance et en particulier tout appel à la haine qui constitue une incitation à la discrimination, à des comportements hostiles ou à la violence. Nous apporterons également notre contribution à la résolution des conflits par le biais de la diplomatie parlementaire.

Dans ce contexte, nous considérons qu'il est de notre devoir, en tant que parlementaires, de dialoguer et d'agir de manière responsable avec tout le monde, en particulier avec les personnes qui ne partagent pas notre avis, et de faire en sorte que tous les êtres humains collaborent pacifiquement dans l'intérêt du bien commun. Nous affirmons que les sociétés inclusives et équitables, dans lesquelles les droits sont respectés, sont davantage susceptibles de vivre en cohésion, en paix et dans le respect de la démocratie. Nous nous engageons à lutter contre les inégalités en adoptant des politiques économiques et sociales fondées sur les droits, qui placent les personnes avant le profit, les faibles avant les forts, et qui défendent l'égalité et la dignité de chaque personne. Nous réaffirmons l'urgence de mettre en œuvre les Objectifs de développement durable à l'horizon 2030 en ne laissant personne de côté, car ils constituent le gage le plus sûr de paix, de démocratie et de développement durable pour tous.

Plus concrètement, nous nous engageons à utiliser nos fonctions législative, de représentation et de contrôle pour atteindre les objectifs suivants :

- Ériger en infraction les actes de haine et toute forme de violence liée à la religion ou aux convictions, à la xénophobie, au racisme et à l'intolérance à l'égard des groupes marginalisés.
- Investir dans l'éducation pour tous et à tous les niveaux, notamment dans l'éducation à la paix et l'"enseignement de la démocratie", conformément aux résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies ainsi intitulées.
- Associer systématiquement aux travaux parlementaires les organisations de la société civile et les associations pertinentes qui reflètent la diversité de la société.
- Engager un dialogue constructif et respectueux avec les parlementaires de toute tendance politique, tant au niveau national qu'international.
- Veiller à ce que les instituts nationaux de statistiques et de recherche produisent des données ventilées et actualisées afin de contribuer à l'élaboration de politiques économiques et sociales inclusives.
- Réaliser des auto-évaluations de l'inclusivité de nos parlements et prendre des mesures concrètes pour accroître, au sein de nos parlements, la représentation des femmes et des jeunes, ainsi que des communautés nationales, ethniques, religieuses, linguistiques et autres groupes marginalisés et vulnérables sous-représentés.
- Défendre les droits des migrants, des réfugiés et des apatrides, en tant que groupes particulièrement vulnérables, conformément aux conventions internationales.
- Réglementer les plateformes et les médias numériques pour réduire le risque de propagation de discours de haine et de diverses formes de désinformation, tout en protégeant le droit fondamental à la liberté d'expression, qui est l'un des piliers de la démocratie.
- Protéger les sites culturels en tant qu'expressions de notre patrimoine commun, ainsi que les lieux saints, les lieux de culte et les symboles religieux en tant qu'expressions des différentes religions et convictions.
- Promouvoir les échanges avec les institutions compétentes des Nations Unies qui œuvrent en faveur du dialogue interconfessionnel et interculturel et soutenir les efforts de maintien de la paix et de médiation de l'ONU.

Nous nous engageons à promouvoir la présente Déclaration par des mesures concrètes et conformément aux valeurs fondamentales de l'UIP, telles qu'elles sont énoncées dans l'actuelle Stratégie de l'Organisation.

---

## Cybercriminalité : les nouveaux risques pour la sécurité mondiale

*Résolution adoptée par consensus\* par la 146<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP  
(Manama, 15 mars 2023)*

La 146<sup>e</sup> Assemblée de l'Union interparlementaire,

*condamnant* toutes les formes de cybercriminalité et *réaffirmant* la nécessité de lutter contre ces actes par la coopération internationale,

*réaffirmant* le cadre de l'ONU relatif au comportement responsable des États dans l'utilisation des technologies de l'information et des communications (TIC) et la nécessité de mettre en œuvre ce cadre,

*considérant* qu'il faut instaurer la confiance et la compréhension mutuelle entre les pays face à l'utilisation malveillante des TIC par des acteurs étatiques et non étatiques, lesquels ne connaissent ni frontières ni limites,

*constatant* le recours et la dépendance croissants aux TIC à travers le monde,

*consciente* de l'augmentation des activités de cybercriminalité liée à l'accélération de la transformation numérique, accentuée par la pandémie de COVID-19,

---

\* La délégation de l'Inde a exprimé des réserves sur le paragraphe 25.

La délégation de la Fédération de Russie a exprimé des réserves sur l'alinéa 11 et le paragraphe 1.

*prenant note* de la responsabilité des parlements de mettre en place un cadre réglementaire qui protège les citoyens dans le cyberspace à l'aide de nouvelles infrastructures et ressources, de la même manière que dans le monde physique,

*rappelant* les résolutions suivantes de l'Assemblée générale des Nations Unies : 31/72 du 10 décembre 1976 intitulée *Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles*, 55/63 du 4 décembre 2000 et 56/121 du 19 décembre 2001 intitulées *Lutte contre l'exploitation des technologies de l'information à des fins criminelles*, 57/239 du 31 janvier 2003 intitulée *Création d'une culture mondiale de la cybersécurité*,

*rappelant également* les résolutions annuelles de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le thème *Progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale*, et en particulier la résolution 69/28 du 2 décembre 2014, la résolution 73/266 du 22 décembre 2018 établissant le Groupe d'experts gouvernementaux chargé de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale, ainsi que la résolution 75/240 du 31 décembre 2020 établissant le Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025), et *soulignant* les normes volontaires et non contraignantes concernant le comportement responsable des États dans l'utilisation des TIC dans le contexte de la sécurité internationale, élaborées par le groupe d'experts gouvernementaux et approuvées par la résolution 70/237 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 23 décembre 2015, qui demande aux États membres de l'ONU de s'inspirer de ces normes, ainsi que l'établissement, par la résolution 77/37 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 7 décembre 2022, d'un programme d'action des Nations Unies visant à examiner les menaces existantes et potentielles et à soutenir les capacités et les efforts des États pour mettre en œuvre et faire progresser les engagements,

*rappelant en outre* la *Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée* du 15 novembre 2000 et la *Convention des Nations Unies contre la corruption* du 31 octobre 2003,

*soulignant* l'importance des conventions régionales sur la cybercriminalité, la criminalité transnationale organisée, l'échange d'informations et l'assistance administrative, notamment la *Convention sur la cybercriminalité* du Conseil de l'Europe du 23 novembre 2001 et son *Protocole additionnel relatif à l'incrimination d'actes de nature raciste et xénophobe commis par le biais de systèmes informatiques* du 28 janvier 2003, l'*Accord de coopération visant à assurer la sécurité internationale de l'information entre les États membres de l'Organisation de coopération de Shanghai* du 16 juin 2009, et la *Convention arabe sur la lutte contre les infractions liées aux technologies de l'information* du 21 décembre 2010, ainsi que les lois types du Parlement latino-américain et caribéen (PARLATINO) sur la cybercriminalité (novembre 2013) et ses versions mises à jour, la prévention sociale de la violence et de la criminalité (novembre 2015), la criminalité informatique (février 2021) et la lutte contre le commerce illicite et la criminalité transnationale (février 2021), l'*Accord de coopération entre les États membres de la Communauté d'États indépendants concernant la garantie de la sécurité de l'information* du 20 novembre 2013, et l'*Accord de coopération entre les États membres de la Communauté d'États indépendants relatif à la lutte contre la criminalité dans le domaine des technologies de l'information* du 28 septembre 2018, et la *Convention sur la cybersécurité et la protection des données personnelles* de l'Union africaine du 27 juin 2014,

*soulignant également* que la *Convention sur la cybercriminalité* du Conseil de l'Europe, qui est ouverte à l'adhésion de tous les pays, est devenue un instrument d'importance mondiale qui compte des États parties de toutes les régions du monde et a un impact sur ces derniers,

*rappelant* les travaux de l'UIP sur les différents nouveaux risques auxquels sont exposées nos sociétés de plus en plus numérisées, notamment les résolutions de l'UIP intitulées *La cyber-guerre : une grave menace pour la paix et la sécurité mondiale* (adoptée le 1<sup>er</sup> avril 2015 lors de la 132<sup>e</sup> Assemblée, à Hanoï) et *Législation dans le monde pour la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'égard des enfants* (adoptée le 30 novembre 2021 lors de la 143<sup>e</sup> Assemblée, à Madrid), laquelle rappelle également la Convention du Conseil de l'Europe intitulée *La protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels* (Convention de Lanzarote) du 25 octobre 2007,

*se félicitant* des travaux menés par l'ONU pour promouvoir le comportement responsable des États dans le cyberspace,

*saluant* les efforts déployés par l'ONU pour adopter, par le biais de la résolution 74/247 de l'Assemblée générale du 27 décembre 2019, une convention internationale sur la cybercriminalité, et *saluant également* la création d'un comité spécial chargé d'élaborer cette convention,

*se félicitant* du fait que l'UIP participe au processus de consultation multipartite de ce comité spécial pour faire entendre la voix des parlements,

*prenant note* de la nécessité d'appliquer une approche mondiale au problème de la cybercriminalité et de ses graves conséquences pour les citoyens, ainsi que de la nécessité de protéger la paix, la sécurité et la stabilité économique mondiales, tout en défendant les principes fondamentaux des droits de l'homme, notamment la liberté d'expression,

*considérant* que les législateurs, les gouvernements et l'ensemble des parties prenantes doivent prendre d'urgence des mesures plus énergiques au niveau national pour lutter contre la cybercriminalité, compte tenu de sa multiplication et de son évolution rapide,

*considérant également* que toutes les mesures prises dans ce domaine doivent garantir le respect des droits de l'homme et des droits fondamentaux,

*notant* l'évolution inégale des capacités des pays dans le domaine des TIC et de leur aptitude à protéger l'infrastructure des TIC, et *soulignant* la nécessité d'accroître l'assistance et la collaboration techniques, notamment en faveur des pays en développement,

*notant également* que les États doivent agir conformément aux obligations qui leur incombent en vertu du droit international des droits de l'homme, notamment le *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*, la *Convention relative aux droits de l'enfant*, la *Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants*, la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*, ainsi que leurs protocoles additionnels et les autres instruments internationaux pertinents relatifs aux droits de l'homme,

*considérant* qu'une action parlementaire commune de portée internationale est nécessaire pour faire connaître et mettre en œuvre les normes volontaires et non contraignantes de comportement responsable des États en matière d'utilisation des TIC,

*notant* que la cybercriminalité peut constituer une grave menace pour les processus démocratiques, notamment en ce qui concerne l'ingérence dans les élections en utilisant les failles de cybersécurité ou de faux comptes sur les réseaux sociaux,

*reconnaissant* que les femmes, les jeunes, les enfants, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et les populations racisées sont particulièrement vulnérables à la cybercriminalité,

*reconnaissant également* la nécessité de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles dans toute leur diversité, notamment par l'intégration de la dimension de genre et lors de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'application des politiques, des programmes et de la législation sur ces questions,

*prenant note* de la nature des menaces et des risques de la cybercriminalité transnationale pour la paix et la sécurité internationale, ainsi que du développement fulgurant du cyberspace, qui fait que les méthodes utilisées par les cybercriminels sont de plus en plus sophistiquées,

*prenant note également* que la cybercriminalité comprend, sans s'y limiter, les attaques contre les systèmes informatiques, les atteintes à la vie privée, la création et le déploiement de logiciels malveillants et, de plus en plus, des attaques contre les infrastructures civiles stratégiques, ainsi que d'autres actes qui peuvent se produire hors ligne et être facilités par les systèmes informatiques, notamment la fraude en ligne, le commerce de drogue, le blanchiment d'argent, les crimes de haine, la traite des êtres humains et la violence sexiste facilitée par la technologie, telle que le harcèlement sexuel, les menaces, la prédation, l'intimidation, les discours de haine sexistes et l'exploitation sexuelle des femmes et des enfants via Internet, autant d'actes qui ont une incidence négative sur la sécurité mondiale et la stabilité économique,

*considérant* que la plupart des lois nationales ont été promulguées avant l'apparition de la cybercriminalité et ne permettent donc pas toujours de répondre efficacement à ces menaces,

1. *encourage* les parlements à prendre les mesures nécessaires pour que leur pays adhère, s'il ne l'a pas encore fait, aux instruments internationaux existants qui portent sur l'utilisation des TIC à des fins criminelles, notamment la *Convention sur la cybercriminalité* du Conseil de l'Europe, qui constitue le traité multilatéral sur la cybercriminalité le plus complet actuellement en vigueur et qui est ouverte à l'adhésion de tous les États ;

2. *demande* aux parlements de s'assurer que la législation sur la cybercriminalité est à jour et pertinente, conformément au droit international, notamment aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, d'y affecter les moyens nécessaires et de mobiliser l'ensemble des parties prenantes, notamment le secteur privé, le monde universitaire, la société civile et les milieux techniques, compte tenu de l'augmentation constante de l'ampleur, de la portée, de la rapidité, de la complexité et de la fréquence de ces activités et de leurs conséquences pour la sécurité nationale, la paix et la sécurité internationale et la stabilité économique mondiale, ainsi que de prévoir dans ces lois une compétence extraterritoriale pour permettre la poursuite des auteurs d'actes criminels, indépendamment du lieu où ces actes ont été commis et du fait qu'ils constituent ou non une infraction dans la juridiction étrangère concernée ;
3. *exhorte* les parlements à veiller à ce que des évaluations d'impact sur les droits de l'homme soient intégrées dans l'ensemble des processus législatifs relatifs à la cybercriminalité ;
4. *demande* aux parlements de renforcer les capacités des agents de la force publique, notamment les services d'enquête, les procureurs et les juges, dans le domaine de la cybercriminalité, et de leur donner les moyens d'enquêter, de poursuivre les auteurs et de juger efficacement les affaires de cybercriminalité ;
5. *encourage* les parlements à faire pleinement usage de leur fonction de contrôle afin de s'assurer que les gouvernements disposent des outils nécessaires, notamment les ressources et les capacités appropriées, pour prévenir et combattre l'augmentation rapide de la cybercriminalité et protéger la cybersécurité, l'identité, la vie privée et les données des citoyens, tout en assurant le respect des droits de l'homme et des libertés ;
6. *recommande vivement* aux parlements de veiller à ce que les cadres législatifs nationaux relatifs à la protection des infrastructures nationales essentielles, notamment l'infrastructure d'Internet, soient à jour, ou d'établir ces cadres si nécessaire ;
7. *encourage* les parlements à promouvoir un cyberspace ouvert, libre et sûr en demandant à l'exécutif de se conformer aux normes de l'ONU relatives au comportement responsable des États dans le cyberspace, de coopérer pour lutter contre la cybercriminalité et empêcher les cybercriminels et les acteurs malveillants d'agir, de donner suite aux demandes d'assistance et de renforcement des capacités, si possible en temps réel, en conformité avec l'état de droit et en respectant pleinement le droit international des droits de l'homme et les libertés fondamentales, de sécuriser la chaîne d'approvisionnement des entreprises de leur pays, de signaler spontanément les vulnérabilités potentielles à des tiers pour les aider à prévenir de futurs incidents, et en particulier de soutenir et de protéger toutes les équipes d'intervention en cas de cyberincident à l'intérieur et à l'extérieur des frontières de leur pays ;
8. *encourage également* les parlements à élaborer des lois sensibles au genre qui promeuvent les services transversaux de cybersécurité axés sur la prévention (sensibilisation, audit et formation) et la détection des incidents (24 heures sur 24 et 7 jours sur 7) et qui permettent de réagir immédiatement et efficacement aux cybermenaces, par une approche centrée sur les victimes ;
9. *recommande* aux parlements de promouvoir la création d'institutions et d'organes adaptés – par exemple, des centres nationaux de cybersécurité, des équipes d'intervention rapide dans le domaine informatique, des équipes d'intervention en cas d'incident de sécurité informatique et des centres d'opérations de sécurité –, lorsque ceux-ci n'existent pas encore dans leur pays ;
10. *recommande également* que tous les parlements veillent à ce que ces institutions et organes disposent de ressources budgétaires suffisantes et de personnel spécialisé, y compris de femmes expertes en cybersécurité, pour pouvoir réagir de façon souple, rapide et efficace à la cybercriminalité et protéger les infrastructures civiles stratégiques, les institutions publiques, les entreprises et les citoyens sans porter atteinte à la vie privée, en tenant compte du fait que la numérisation croissante des services publics et des services collectifs peut entraîner une exposition importante aux risques numériques ;
11. *exhorte* les parlements à promouvoir la coordination internationale entre ces institutions et organismes afin de surveiller, de prévenir et de détecter les cybermenaces, d'enquêter à leur sujet et de les combattre ;

12. *invite* les parlements à encourager l'exécutif à proposer des formations spécifiques en matière de cybersécurité afin d'accroître le nombre de spécialistes de la cybersécurité et de renforcer leurs capacités ;
13. *réaffirme* qu'un environnement des TIC ouvert, sûr, stable, accessible et pacifique est essentiel pour tous et nécessite une coopération efficace entre les États afin de réduire les risques pour la paix et la sécurité internationale, et *appelle* la communauté internationale à promouvoir le plein respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales ;
14. *demande* aux parlements d'encourager l'investissement dans la recherche et le développement, en intégrant dans les projets et propositions de loi des dispositions spécifiques en matière de cybersécurité et en prévoyant des crédits budgétaires suffisants, afin d'anticiper les éventuelles cybermenaces émergentes et de s'en protéger ;
15. *encourage* les parlements à établir des partenariats avec les entreprises, le monde universitaire et toutes les autres parties prenantes, y compris la société civile, en chargeant l'exécutif de jouer le rôle de facilitateur, afin de développer un écosystème de cybersécurité solide et collaboratif qui respecte pleinement les principes des droits de l'homme et les obligations internationales en la matière ;
16. *demande* aux parlements et aux parlementaires de s'employer activement à faire émerger, au niveau national, une compréhension commune et actualisée de la nature de la cybercriminalité telle qu'elle est vécue par les citoyens, les organisations et les institutions ;
17. *exhorte* les parlements à contribuer à développer une véritable "culture de la cybersécurité" en élaborant des programmes d'enseignement destinés à former, dès l'enfance, les générations futures à l'apprentissage numérique et au savoir-faire technologique, aussi bien en ce qui concerne les vastes possibilités offertes par les technologies que les risques importants qui y sont associés ;
18. *recommande* aux parlements de renforcer la protection des femmes, des jeunes, des enfants, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des populations racisées dans le cyberspace, en veillant au respect des droits de l'homme et en prévoyant dans les politiques pédagogiques relatives à l'utilisation des réseaux sociaux des dispositifs permettant de prévenir la violence sexiste ;
19. *exhorte* les parlements à prendre les mesures nécessaires pour protéger les moments cruciaux de la démocratie, notamment les périodes où les citoyens exercent leur droit de vote, afin d'éviter les attaques et les interférences qui visent à influencer, modifier ou violer la libre formation de l'opinion des citoyens pendant les processus électoraux ;
20. *demande* à la communauté internationale de prendre des mesures pour protéger la démocratie en veillant à ce que tous les parlements du monde, en tant qu'institutions représentant la volonté du peuple, bénéficient d'une protection particulière du fait de leur inscription sur les listes d'infrastructures nationales civiles critiques et de services essentiels ;
21. *souligne* la nécessité de renforcer encore la coopération et l'assistance internationales dans le domaine de la sécurité des TIC et du renforcement des capacités, afin de réduire la fracture numérique et de renforcer la lutte contre les cybermenaces à travers le monde ;
22. *demande* aux parlements d'appréhender plus en profondeur la nature complexe et l'évolution rapide de la cybercriminalité en facilitant le libre partage des connaissances, des données d'expérience et des compétences, et en tenant des séminaires, des ateliers et des conférences spécialisés sur cette question ;
23. *invite* le Secrétariat de l'UIP, de concert avec les organisations concernées, à promouvoir cette nouvelle vision de la cybersécurité en soutenant les parlements dans leurs efforts de renforcement des capacités ;
24. *recommande* que l'UIP, en tant qu'organisation mondiale des parlements, joue un rôle prépondérant dans la prévention et la lutte contre la cybercriminalité et la promotion de la cyber-résilience en participant à tous les forums internationaux pertinents, notamment ceux organisés par les Nations Unies, pour faire entendre la voix des parlements ;

25. *préconise* de créer un groupe de travail sur la cybercriminalité, subsidiaire du Conseil directeur de l'UIP, avec pour mission de se conformer aux mandats et objectifs établis dans la présente résolution, et qui sera chargé de soutenir le processus de promotion d'une convention internationale sur la cybercriminalité dans le cadre du système des Nations Unies et de renforcer les capacités des Parlements membres de l'UIP en matière d'élaboration des lois, de contrôle et de budgétisation.
  26. *recommande* que l'UIP sensibilise les parlements à la réalisation des Objectifs de développement durable en faisant valoir, en premier lieu, leurs engagements universels en matière de sécurité numérique.
- 

## L'action des parlements en faveur d'un bilan carbone négatif des forêts

*Résolution adoptée par consensus\* par la 146<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP (Manama, 15 mars 2023)*

La 146<sup>e</sup> Assemblée de l'Union interparlementaire,

*rappelant* la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et l'Accord de Paris de 2015, notamment son objectif de contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, et en particulier son Article 5, qui appelle les Parties à prendre des mesures pour conserver et renforcer les puits et réservoirs de gaz à effet de serre, notamment les forêts, et les invite à élaborer des démarches générales en vue de réduire les émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts, à établir des mesures d'incitation positive pour favoriser la gestion durable des forêts, ainsi qu'à accroître la séquestration du carbone et à réduire les émissions dans les forêts,

*ayant présentes à l'esprit* les conclusions des Conférences des Nations Unies sur les changements climatiques qui se sont tenues à Glasgow (COP26) et à Charm el-Cheikh (COP27), et *prenant note* de la contribution à l'action en faveur des forêts apportée par la *Déclaration des dirigeants réunis à Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres*, dans laquelle plus de 140 pays se sont engagés à travailler de concert pour faire cesser et inverser la déforestation et la dégradation des terres d'ici à 2030 tout en œuvrant en faveur du développement durable et en promouvant une transformation rurale et des chaînes de valeur inclusives, et ont réaffirmé les engagements financiers internationaux, la promotion des financements privés et de l'investissement en faveur de la conservation et de la restauration des forêts, et l'appui aux peuples autochtones et aux populations locales, ainsi que des conclusions du Groupe de travail III du GIEC sur l'atténuation et de ses recommandations en vue de réduire la déforestation et d'accroître le reboisement,

*se réjouissant* de l'adoption, en décembre 2022, du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal et de ses 4 objectifs et 23 cibles, en particulier de la cible 2 "Faire en sorte que, d'ici à 2030, au moins 30 % des zones d'écosystèmes terrestres, d'eaux intérieures, côtiers et marins dégradés fassent l'objet d'une restauration effective, afin de renforcer la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques, l'intégrité écologique et la connectivité",

*attendant avec intérêt* la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Dubaï (COP28), qui fera le point sur les conclusions des COP26 et COP27 en ce qui concerne la protection des forêts,

*rappelant* les résolutions de l'UIP intitulées *Changements climatiques, modèles de développement durable et énergies renouvelables* (120<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP, Addis-Abeba, avril 2009), *Lutte contre les changements climatiques* (141<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP, Belgrade, octobre 2019) et *Stratégies parlementaires pour renforcer la paix et la sécurité face aux menaces et aux conflits résultant*

---

\* La délégation de l'Inde a exprimé des réserves sur les alinéas 2, 5 et 8, et les paragraphes 1, 3, 5, 6, 9, 11, 12, 13, 17 et 21.

La délégation de la Fédération de Russie a exprimé des réserves sur l'alinéa 19.

*des catastrophes liées au climat et à leurs conséquences* (142<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP, session en ligne, mai 2021), la Déclaration de Nusa Dua intitulée *Objectif zéro : mobiliser les parlements pour agir face aux changements climatiques* (144<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP, Nusa Dua, mars 2022), ainsi que la Déclaration du Président de l'Assemblée sur les changements climatiques (116<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP, Nusa Dua, mai 2007),

*guidée* par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et les Objectifs de développement durable (ODD), qui soulignent que la politique relative au climat, la réduction de la pauvreté et la paix universelle sont inextricablement liées dans la réalisation du développement durable, et en particulier par l'ODD 15, qui vise à "préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité", par l'ODD 13, qui appelle à "prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions", et par l'ODD 17, qui vise à "renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement et le revitaliser",

*déterminée* à mettre en œuvre le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal, adopté par la 15<sup>e</sup> Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique en décembre 2022, en particulier la cible 2, qui vise la restauration d'au moins 30 % des écosystèmes dégradés d'ici à 2030, et la cible 3, qui demande que d'ici à 2030, au moins 30 % des zones terrestres, des eaux intérieures et des zones côtières et marines soient effectivement conservées et gérées par le biais de systèmes d'aires protégées écologiquement représentatifs, bien reliés et gérés de manière équitable, et d'autres mesures efficaces de conservation par zone,

*réaffirmant* la résolution 76/300 de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui considère que le droit à un environnement propre, sain et durable fait partie des droits humains, la résolution 71/285, par laquelle le *plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)* a été adopté, ainsi que la résolution 73/284 relative à la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030),

*s'engageant* à réaliser la vision commune énoncée dans le *plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)* "d'un monde dans lequel tous les types de forêts et d'arbres en général sont gérés de manière durable, contribuent au développement durable et offrent des avantages économiques, sociaux, environnementaux et culturels pour les générations présentes et futures",

*réaffirmant* l'importance des six objectifs définis dans le *plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)* et en particulier l'objectif 1, qui vise à "mettre fin à la réduction du couvert forestier dans le monde en pratiquant une gestion forestière durable, notamment grâce à la protection des forêts, à leur régénération, au boisement et au reboisement, et à des efforts accrus en vue de prévenir la dégradation des forêts et de contribuer aux efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques" et qui contribuera ainsi, entre autres, à la réalisation des cibles suivantes des ODD : 6.6, qui vise à "protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment [...] les forêts", 12.2, qui vise à "parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles", 15.1, qui vise à "garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts", et en particulier 15.2, qui vise à "promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial",

*soulignant* la cible 1.2 de l'objectif 1 du *plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)*, laquelle appelle à "stabiliser ou renforcer les stocks de carbone forestiers de la planète",

*approuvant* l'objectif 2 du *plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)*, lequel vise à "renforcer les avantages économiques, sociaux et écologiques dérivés des forêts, y compris en améliorant les moyens de subsistance des populations tributaires des forêts", et en particulier ses cibles 2.2 "Améliorer l'accès des petites entreprises forestières, en particulier dans les pays en développement, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés" et 2.3 "Faire en sorte que les forêts et les arbres contribuent pour une plus large part à la sécurité alimentaire des populations locales",

*se félicitant* de la participation constante de la communauté internationale à de nombreuses initiatives mondiales visant à faire valoir la contribution des forêts à la protection du climat, notamment le Partenariat des dirigeants pour les forêts et le climat, le Partenariat pour les forêts du bassin du Congo, le XV<sup>e</sup> Congrès forestier mondial, qui a eu lieu à Séoul en mai 2022, l'initiative verte de l'ASEAN, qui vise à intensifier les efforts de restauration, à planter au moins 10 millions d'arbres indigènes entre 2021 et 2031 dans les 10 États membres de l'ASEAN, et à établir des normes pour la valorisation d'activités et de programmes de plantation d'arbres dans la région, lesquels non seulement font repousser les forêts, mais contribuent également au bien-être des populations, à l'amélioration des moyens de subsistance et au renforcement de la résilience, le Défi de Bonn – un engagement mondial à restaurer 150 millions d'hectares de terres déboisées et dégradées dans le monde avant 2020 et 350 millions d'hectares avant 2030 –, l'initiative du Forum économique mondial visant à conserver, restaurer et faire pousser mille milliards d'arbres dans le monde d'ici à 2030, l'initiative Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel, et le *plan d'action stratégique pour la coopération de l'ASEAN dans le secteur forestier*, et reconnaissant que toutes ces initiatives ont aidé les États à affirmer des objectifs en matière de protection des forêts et de réduction des émissions et ont mis en évidence les nombreuses possibilités de prévention, d'atténuation, de renforcement de la résilience et d'adaptation, par le biais des contributions de gouvernements nationaux, de provinces, de villes et villages, d'entreprises, d'institutions financières et de la société civile,

*reconnaissant* le rôle primordial des femmes et des jeunes dans la conservation et la restauration des écosystèmes forestiers, et *soulignant* la nécessité d'assurer leur pleine participation, à tous les niveaux, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de conservation et de restauration des écosystèmes forestiers,

*notant* que les forêts sont des ressources d'importance mondiale, car elles couvrent 31 % de la surface terrestre de la planète tout en stockant près de la moitié du carbone terrestre, que les forêts contribuent à réguler le climat régional en influençant le régime des précipitations et en rafraîchissant les zones urbaines, que les arbres et les forêts régulent le bilan hydrique, servent de réservoirs d'eau potable et protègent de l'érosion, des glissements de terrain, des éboulements, des avalanches, des inondations, de la désertification, de la dégradation des sols et de l'insécurité alimentaire, que les forêts gérées de manière durable fournissent des ressources naturelles et climatiquement neutres pour diverses chaînes de valeur, et que les forêts bien gérées sont source de moyens de subsistance, de médicaments, d'activités récréatives et culturelles, d'emplois et de revenus pour les habitants de la forêt, les populations tributaires des forêts et les peuples autochtones, et constituent un bouclier naturel contre la transmission des zoonoses,

*vivement préoccupée* par la disparition, selon l'édition 2022 du rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture sur la situation des forêts dans le monde, de 420 millions d'hectares de forêts entre 1990 et 2020 en raison de la déforestation – c'est-à-dire environ 10,34 % de la superficie totale des forêts dans le monde au cours des 30 dernières années – du fait de la déforestation, avec ses dommages connexes prenant la forme de sécheresses, de désertifications et de changements aux conditions météorologiques, par les graves répercussions de la disparition des forêts sur certains aspects de la vie humaine ainsi que sur le développement humain, et par le fait que la déforestation a un effet multiplicateur sur les crises existantes à bien des égards,

*notant avec une vive préoccupation* que la déforestation et la dégradation des forêts ont un impact croissant et profond sur les changements climatiques, la destruction et la dégradation des forêts, y compris de leurs sols, étant responsables d'environ 15 % des émissions de carbone anthropiques,

*consciente* de l'impact négatif des conflits armés sur les écosystèmes forestiers et de la part de responsabilité de ces conflits dans les émissions de gaz à effet de serre,

*regrettant* que la guerre d'agression russe contre l'Ukraine – le plus grand conflit en cours, qui donne lieu à des incendies de forêt massifs et est responsable de la production d'au moins 33 millions de tonnes équivalent CO<sub>2</sub> – ait gravement compromis les efforts déployés au niveau mondial pour parvenir à un bilan carbone négatif des forêts et lutter contre les changements climatiques,

*consciente* que la progression de la déforestation et de la dégradation des forêts est l'une des principales causes de l'appauvrissement croissant de la biodiversité et de la perte des ressources génétiques, étant donné que les forêts fournissent un habitat à 80 % des espèces d'amphibiens, 75 % des espèces d'oiseaux et 68 % des espèces de mammifères, et que les forêts tropicales sont particulièrement importantes car elles abritent près de la moitié des espèces animales et végétales de la planète,

*soulignant* la menace concrète et existentielle que la déforestation et la dégradation des forêts font peser sur la sécurité alimentaire et l'agriculture, étant donné que la destruction des forêts a de très fortes répercussions sur les précipitations au niveau régional et, par conséquent, sur l'agriculture pluviale, en particulier en Amazonie et dans les régions tropicales d'Afrique,

*rappelant* les paragraphes 47 et 48 du *Plan de mise en œuvre de Charm el-Cheikh*, adopté à la COP27 en novembre 2022, selon lesquels, dans le contexte de l'appui adéquat et prévisible à accorder aux pays en développement parties, les Parties doivent collectivement s'employer à ralentir, faire cesser et inverser la diminution du couvert et des stocks de carbone forestiers, en fonction de la situation nationale, conformément à l'objectif ultime de la CCNUCC, tout en prévoyant les garanties sociales et environnementales nécessaires,

*exprimant sa profonde inquiétude* face aux graves dommages causés par le recul des forêts aux sociétés et aux économies, sachant que, selon le *plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)*, "environ 1,6 milliard de personnes, soit 20 % de la population mondiale, dépendent des forêts, qui constituent un moyen de subsistance, un bassin d'emplois et une source de revenus",

1. *exhorte* les Parlements membres de l'UIP à élaborer, conformément à leurs fonctions parlementaires, des réglementations et des lois nationales qui concourent à l'objectif de "zéro déforestation nette", c'est-à-dire de garantir, en cas de défrichage de forêts ou d'arbres dans une région donnée, le reboisement ou le boisement d'une autre région, selon qu'il conviendra, en s'efforçant de maintenir le même niveau de stockage de CO<sub>2</sub> et en tenant compte des temps de croissance des différentes essences ;
2. *demande* aux Parlements membres de l'UIP et à leur gouvernement d'intensifier les actions urgentes visant à prévenir et à faire cesser la déforestation et la dégradation des forêts, à accroître les zones forestières et à renforcer la résilience des écosystèmes forestiers, ces actions faisant partie des plus rentables pour atténuer les changements climatiques et s'adapter à leurs effets, en soulignant que la réduction de la déforestation au minimum et la promotion du boisement axé sur le climat permettent d'éviter les émissions directes dues à la perte de biomasse et de préserver et renforcer les capacités d'absorption et de capture des gaz à effet de serre des forêts ;
3. *demande instamment* aux Parlements membres de l'UIP et à leur gouvernement d'étendre les zones protégées existantes et d'en créer de nouvelles pour protéger les écosystèmes forestiers, conformément aux engagements internationaux en la matière, de garantir la démilitarisation des zones protégées, en particulier en temps de guerre, d'établir un cadre législatif approprié pour la gestion des zones protégées et de prendre des mesures efficaces pour que ce cadre soit appliqué, et de coopérer, le cas échéant, avec les États voisins pour améliorer la gestion et le fonctionnement des zones protégées ;
4. *exhorte* les Parlements membres de l'UIP à redoubler d'efforts pour reboiser ou même restaurer les forêts dégradées en fonction du contexte national, en gardant à l'esprit que la restauration des forêts est une démarche active visant à ramener une zone à son état antérieur de forêt naturelle en utilisant des arbres indigènes, que les arbres non indigènes fournissent du bois qui peut stimuler les économies locales et réduire la pression de l'exploitation forestière dans les forêts naturelles, que le reboisement, le boisement et l'agroforesterie faisant appel à des arbres indigènes et non indigènes contribuent à diversifier les moyens de subsistance et les paysages pour accroître la productivité des terres, que le boisement et la restauration des forêts peut apporter des avantages environnementaux, climatiques, socioculturels et économiques considérables, et que les arbres fournissent de l'ombre aux terres agricoles, protègent le sol et les plantes cultivées d'une exposition extrême au soleil, refroidissent les températures au sol, influencent les précipitations et conduisent à de meilleures récoltes ;
5. *invite* les Parlements membres de l'UIP à promouvoir des systèmes agroalimentaires plus productifs, plus efficaces et plus durables en continuant d'utiliser les terres arables existantes de manière à réduire la demande de nouvelles terres agricoles et à préserver les forêts et les multiples avantages qu'elles apportent aux systèmes agricoles, en gardant à l'esprit que l'expansion de l'agriculture est à l'origine de près de 90 % de la déforestation dans le monde, que de nombreuses terres arables ne sont pas exploitées de la manière la plus efficace et la plus productive possible, et qu'une augmentation de la productivité

dans des conditions durables réduira la pression exercée sur les forêts par la hausse de 35 à 56 % de la demande alimentaire d'ici à 2050 sous l'effet de la croissance de la population mondiale, qui devrait atteindre 9,7 milliards de personnes ;

6. *encourage* les Parlements membres de l'UIP à prendre des mesures immédiates pour que la gestion durable des forêts soit plus favorable à la génération de revenus que la déforestation et que ces revenus soient réguliers et suffisamment élevés pour permettre aux populations de subvenir à leurs besoins et pour concurrencer les revenus provenant d'autres utilisations des terres, en soulignant que la gestion durable des forêts et les chaînes de valeur vertes empêchent la conversion des forêts en terres agricoles et soutiennent une transition vers des économies neutres en carbone, et qu'une gestion responsable des forêts peut contrecarrer les facteurs sous-jacents de la déforestation, notamment la pauvreté et les pratiques de production et les modes de consommation non durables, et peut renforcer l'adaptabilité et la résilience des forêts face aux effets des changements climatiques, tout en créant des emplois verts, en particulier dans les pays en développement ;
7. *recommande* aux Parlements membres de l'UIP de créer, en tirant parti des efforts collectifs, une valeur partagée au moyen de l'échange d'expériences et du transfert de technologies, afin de promouvoir l'application des principes de l'économie circulaire dans l'utilisation du bois, le reboisement pour élargir l'utilisation du bois durable, le remplacement de matériaux non renouvelables ou générant d'importants volumes d'émissions, tels que le ciment ou le béton utilisés dans la construction, par des produits du bois exploité de manière durable, l'augmentation de la durée de vie des produits dérivés du bois afin de répondre à la demande croissante, la réduction du gaspillage par une amélioration des processus de fabrication et l'utilisation en cascade des produits issus de la forêt, l'utilisation des technologies vertes, la modification des habitudes de consommation, et la transition vers des économies plus circulaires et plus vertes ;
8. *invite* les Parlements membres de l'UIP à revoir et améliorer la législation relative aux forêts, à renforcer l'application de la législation forestière, et à promouvoir la bonne gouvernance à tous les niveaux afin de soutenir la gestion durable des forêts et de combattre et d'éradiquer les pratiques illégales dans les secteurs liés aux forêts ;
9. *appelle* les Parlements membres de l'UIP à adopter des stratégies et un mécanisme d'examen et d'auto-contrôle systématiques qui permettront aux gouvernements d'accroître la valeur de la conservation et de la restauration des forêts, en particulier des forêts ombrophiles et des forêts boréales, à mettre en valeur les services rendus par les écosystèmes et les ressources naturelles des forêts au niveau mondial, et à souligner que les mécanismes nationaux, régionaux ou internationaux d'échange de droits d'émission, tels que les systèmes d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne et du Protocole de Kyoto, sont des instruments efficaces pour mobiliser des capitaux privés afin de financer la protection des forêts et le boisement, notamment l'utilisation d'unités d'absorption sur la base d'activités liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie (UTCATF) telles que le reboisement, en mettant l'accent sur le maintien de la plus haute intégrité environnementale et climatique de ces mécanismes ;
10. *invite* les Parlements membres de l'UIP à demander à leur gouvernement d'envisager des réformes fiscales écologiques, de prendre des mesures politiques visant à promouvoir une consommation et une production responsables des biens liés à la forêt et de réorienter les subventions agricoles pour inclure l'agroforesterie et la foresterie durable, en gardant à l'esprit que les instruments de politique générale peuvent être utilisés de manière stratégique pour créer des incitations commerciales en faveur d'une gestion responsable et durable des forêts et pour réorienter les incitations afin de stimuler les marchés et le financement verts ;
11. *encourage* les Parlements membres de l'UIP à faire le nécessaire pour que l'objectif de zéro émission nette soit intégré dans les stratégies économiques, environnementales et climatiques nationales, en réaffirmant les objectifs de l'Accord de Paris visant à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et à poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation de

la température à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, en grande partie par le biais de mesures ambitieuses visant à : réduire le plus possible les émissions de gaz à effet de serre et éliminer les émissions résiduelles de l'atmosphère notamment en protégeant et en restaurant les puits naturels tels que les forêts, les sols et les tourbières, ou au moyen de technologies d'émissions négatives telles que l'extraction directe dans l'air et la bioénergie avec captage et stockage du carbone (BESCS) ;

12. *recommande* aux Parlements membres de l'UIP de renforcer les mesures visant à éliminer progressivement les centrales au charbon traditionnelles et les subventions inefficaces aux combustibles fossiles, en particulier pour le lignite et le charbon, qui nécessitent souvent une exploitation forestière intensive, de garder à l'esprit le principe défini dans la CCNUCC et réaffirmé dans l'Accord de Paris, des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives à la lumière des différentes circonstances nationales, et d'orienter la politique mondiale de développement vers un soutien aux pays en développement qui prévoient de construire des centrales électriques alimentées au charbon, afin qu'ils envisagent plutôt des centrales électriques à énergie renouvelable permettant la même production d'énergie tout en préservant l'énergie, la sécurité de l'emploi, le climat et les forêts ;
13. *invite* les Parlements membres de l'UIP à redoubler d'efforts pour réduire l'utilisation du charbon de bois en tant que source d'énergie et à promouvoir d'autres solutions qui soient durables, rentables, viables, renouvelables et neutres en carbone, telles que les poêles à énergie solaire, hydraulique, géothermique, éolienne et nucléaire, en gardant à l'esprit l'important recul des forêts et volume d'émissions de CO<sub>2</sub> résultant de l'utilisation du charbon de bois en tant que principale source d'énergie dans de nombreux pays en développement ayant un accès limité à l'énergie ;
14. *exhorte* les Parlements membres de l'UIP à tenir compte des besoins et des connaissances des populations locales, notamment des habitants de la forêt, des populations tributaires des forêts et des peuples autochtones, conformément aux normes nationales en matière de gestion durable des forêts, qui font partie intégrante de la lutte contre les changements climatiques ; à reconnaître que les peuples autochtones et les populations locales gèrent durablement les forêts depuis des millénaires, en appliquant des pratiques fondées sur les systèmes de savoirs autochtones et en satisfaisant leurs besoins sans pour autant compromettre les capacités des écosystèmes et des forêts dans lesquels ils vivent ; à réaffirmer que les droits fonciers des peuples autochtones et des populations locales doivent être protégés et appliqués comme il convient ; et à souligner que la restauration des forêts préserve les territoires et les ressources des peuples autochtones et réduit la pression exercée sur les forêts en déclin en termes d'extraction de bois de chauffage, d'exploitation forestière illégale et de production de charbon de bois ;
15. *exhorte également* les Parlements membres de l'UIP à s'assurer que les pratiques de conservation des forêts et d'autres solutions climatiques fondées sur la nature soutiennent et respectent les droits inhérents des peuples autochtones concernant leurs territoires traditionnels, y compris leur droit à la consultation et à l'accommodement lorsque des mesures ou des interventions risquent d'avoir des effets préjudiciables sur eux, sur leurs terres ou sur leurs ressources ;
16. *invite* les Parlements membres de l'UIP à : prendre des mesures pour renforcer leur compréhension commune des forêts, de la gestion durable des forêts et de la protection du climat, en tenant compte des circonstances nationales et régionales, notamment dans une optique d'équité et de solidarité intergénérationnelles, inciter le secteur de l'éducation et les populations locales, par le biais d'une stratégie à plusieurs niveaux et d'une approche multipartite, à s'engager sur la voie du reboisement, qui est essentiel pour parvenir à une croissance économique durable et inclusive, veiller à ce que des programmes éducatifs appropriés sur les forêts soient mis en œuvre et inclus dans les programmes scolaires, promouvoir des initiatives d'éducation auprès des jeunes et associer les futures générations aux mesures de protection du climat afin qu'elles soient conscientes de la nécessité de protéger les forêts et l'environnement et des moyens de le faire, en gardant à l'esprit que ce sont les enfants et les jeunes d'aujourd'hui et de demain qui supporteront les conséquences de l'intensification des changements climatiques et qu'ils souhaitent donc s'engager activement dans la lutte contre les changements climatiques, et faire en sorte que des approches et des outils sensibles au genre soient adoptés afin de donner aux hommes et

aux femmes des chances égales de participer à la gestion durable des forêts et d'en tirer profit, tout en veillant à ce que les jeunes soient associés à la prise de décisions en lien avec les forêts ;

17. *exhorte* les Parlements membres de l'UIP à mettre en place des mécanismes pour la fourniture de services de vulgarisation agricole en tant qu'intermédiaires entre les chercheurs et les agriculteurs, afin de faire connaître les effets dévastateurs de la déforestation, de former les populations locales aux bonnes pratiques agricoles, d'encourager les agriculteurs à adopter des méthodes de culture nouvelles et améliorées, d'aider les agriculteurs dans leur prise de décisions et de veiller à ce que les connaissances pertinentes soient mises en pratique pour obtenir les meilleurs résultats possibles en matière de production durable et de développement rural, tout en soulignant la nécessité d'investir davantage dans l'agronomie dans les zones tropicales afin de pouvoir fournir des ressources telles que les semences et les nutriments, mais aussi des possibilités de formation et l'accès aux marchés ;
18. *recommande* aux Parlements membres de l'UIP d'user de leurs pouvoirs législatifs pour soutenir les mesures d'incitation à l'emploi et à l'investissement dans l'économie verte en faveur des populations locales et des entrepreneurs, ainsi que pour renforcer l'équilibre du développement économique à tous les niveaux, c'est-à-dire aux niveaux des individus, des familles, des collectivités et des sociétés, et pour tendre vers des stratégies de croissance verte et vers les avantages de l'économie du partage en tenant compte des contextes sociaux, culturels et environnementaux pour l'apprentissage tout au long de la vie, la résilience et la croissance inclusive ;
19. *enjoint* aux Parlements membres de l'UIP d'allouer un budget national suffisant pour l'investissement dans la recherche et le développement afin de tirer parti de techniques telles que l'hybridation d'arbres à haut rendement et à racines à croissance rapide, susceptibles de favoriser le rajeunissement et la régénération des forêts et, partant, la capacité de stockage du CO<sub>2</sub> et la résilience climatique, ou de la diversification et de la mixité des essences dans les plantations forestières afin de mettre à profit les complémentarités fonctionnelles existantes entre les différentes espèces ;
20. *encourage* les Parlements membres de l'UIP à prévoir un budget national suffisant pour intensifier les efforts visant à promouvoir le financement et l'utilisation des technologies numériques et des services à large bande, afin de permettre aux ménages situés en région rurale ou éloignée d'accéder à des informations en ligne sur l'utilisation durable des terres et les opportunités de revenus issus de l'exploitation forestière, en gardant à l'esprit l'importance de faire connaître la nécessité d'une gestion durable des forêts ;
21. *exhorte* les Parlements membres de l'UIP à maintenir des relations pacifiques entre eux et à respecter la souveraineté des États et leur territoire, et à mener une action concertée et unie, en dépit des disparités politiques, économiques et sociales, pour faire cesser rapidement les guerres d'agression à travers le monde, en gardant à l'esprit que les guerres et les conflits violents, ainsi que les mines, peuvent entraîner la destruction et la contamination d'écosystèmes tels que les forêts, qui sont importants non seulement pour les personnes qui y vivent, mais aussi pour l'humanité tout entière ;
22. *prie instamment* les Parlements membres de l'UIP de promouvoir une cohérence, une collaboration et des synergies accrues entre eux pour tendre vers la réalisation des objectifs communs énoncés dans la présente résolution, et de favoriser un soutien et des partenariats renforcés, notamment en ce qui concerne les ressources financières, le transfert de technologies et le renforcement des capacités, afin d'aider les pays en développement à promouvoir les écosystèmes forestiers, le boisement et l'agroforesterie durables, ainsi que le bien-être des populations ;
23. *demande* au Secrétaire général de l'UIP de transmettre la présente résolution aux Parlements membres de l'UIP, au Secrétaire général de l'ONU et à toutes les institutions concernées ;
24. *encourage* les Parlements membres de l'UIP à prendre des mesures appropriées, selon les circonstances nationales, en vue de l'application de la présente résolution.

## De l'urgence de lutter contre la violence à l'encontre des femmes en politique, notamment dans le contexte de la recrudescence des discours de haine, des fausses informations et des incidents violents

### Résultats du vote par appel nominal sur la demande de la délégation de l'Argentine pour l'inscription d'un point d'urgence

#### R é s u l t a t s

Voix positives .....	393	Total des voix positives et négatives	1 120
Voix négatives .....	727	Majorité des deux tiers.....	747
Abstentions .....	373		

Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.
Afrique du Sud			17	Grèce	13			Pérou	4	11	
Albanie		<i>Absent</i>		Guinée	7		6	Philippines	20		
Algérie		16		Guinée équatoriale	3		8	Pologne		15	
Allemagne		19		Guyana		<i>Absent</i>		Portugal		13	
Angola		7	8	Hongrie		12		Qatar		11	
Arabie saoudite		15		Inde	23			République arabe syrienne		14	
Argentine	7		7	Indonésie		22		République de Corée	17		
Arménie		<i>Absent</i>		Iran (Rép. islam. d')		19		République démocratique du Congo			19
Australie		14		Iraq		16		République démocratique populaire lao	12		
Autriche		12		Irlande			12	République tchèque		13	
Azerbaïdjan			13	Islande			10	République-Unie de Tanzanie		18	
Bahreïn		11		Israël		12		Roumanie		13	
Bangladesh		<i>Absent</i>		Italie		17		Royaume-Uni		18	
Bélarus		12		Japon	20			Rwanda			13
Belgique		13		Jordanie		13		Saint-Marin		10	
Bolivie (État plurinational de)	13			Kazakhstan			13	Sénégal		<i>Absent</i>	
Botswana			11	Kenya	17			Serbie	12		
Brésil	20			Koweït		11		Seychelles			8
Burkina Faso	7		7	Lettonie		11		Sierra Leone		<i>Absent</i>	
Burundi			13	Libéria		<i>Absent</i>		Singapour		<i>Absent</i>	
Cabo Verde		<i>Absent</i>		Libye		12		Slovaquie		<i>Absent</i>	
Cambodge	5		5	Liechtenstein			10	Slovénie		11	
Cameroun		<i>Absent</i>		Lituanie		10		Somalie		<i>Absent</i>	
Canada		15		Madagascar		<i>Absent</i>		Soudan du Sud	13		
Chili		6	7	Malaisie	10			Sri Lanka		<i>Absent</i>	
Chypre			11	Malawi	13			Suède		13	
Comores			10	Maldives	10			Suisse		6	6
Côte d'Ivoire			14	Mali			14	Suriname	5		5
Croatie		<i>Absent</i>		Malte		8		Tchad			13
Danemark		12		Maroc		15		Thaïlande	18		
Égypte		20		Maurice	11			Timor-Leste			11
Émirats arabes unis		12		Mexique	10		10	Tonga		8	
Équateur	13			Monaco		<i>Absent</i>		Türkiye	19		
Espagne		16		Mongolie		<i>Absent</i>		Turkménistan		<i>Absent</i>	
Estonie			11	Mozambique	5		10	Ukraine		16	
Eswatini		<i>Absent</i>		Namibie			11	Uruguay		11	
Éthiopie	20			Népal		<i>Absent</i>		Viet Nam		<i>Absent</i>	
Fédération de Russie		20		Niger		14		Yémen		13	
Fidji	10			Nigéria		<i>Absent</i>		Zambie		13	
Finlande		10		Norvège		12		Zimbabwe			13
France		18		Nouvelle-Zélande		12					
Gabon		<i>Absent</i>		Oman		11					
Gambie			11	Ouganda	16						
Géorgie			11	Ouzbékistan		<i>Absent</i>					
Ghana			15	Pakistan	12		10				
				Palestine		12					
				Paraguay		8					
				Pays-Bas		13					

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions des Articles 5.2 et 5.3 des Statuts. Les parlements qui participent à l'UIP en qualité d'observateurs sans droit de vote, conformément à la décision de la 209<sup>e</sup> session du Conseil directeur à Nusa Dua, ne figurent pas sur cette liste.

## Criminaliser le mépris des religions et la propagation de la haine, et promouvoir la coexistence, la tolérance, la paix et la sécurité internationale

### Résultats du vote par appel nominal sur la demande de la délégation du Qatar pour l'inscription d'un point d'urgence

#### R é s u l t a t s

Voix positives..... 756	Total des voix positives et négatives .1 200
Voix négatives ..... 444	Majorité des deux tiers ..... 800
Abstentions..... 293	

Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.
Afrique du Sud			17	Grèce			13	Pérou			15
Albanie	Absent			Guinée	13			Philippines	20		
Algérie	16			Guinée équatoriale	8		3	Pologne			15
Allemagne		19		Guyana	Absent			Portugal			13
Angola	8		7	Hongrie		12		Qatar	11		
Arabie saoudite	15			Inde			23	République arabe syrienne	14		
Argentine	7		7	Indonésie	22			République de Corée			17
Arménie	Absent			Iran (Rép. islam. d')	19			République démocratique du Congo			19
Australie		14		Iraq	16			République démocratique populaire lao	12		
Autriche		12		Irlande		12		République tchèque			13
Azerbaïdjan	13			Islande		10		République-Unie de Tanzanie	18		
Bahreïn	11			Israël		12		Roumanie			13
Bangladesh	Absent			Italie		17		Royaume-Uni			18
Bélarus	12			Japon			20	Rwanda	13		
Belgique		13		Jordanie	13			Saint-Marin			10
Bolivie (État plurinational de)	10		3	Kazakhstan	13			Sénégal	Absent		
Botswana			11	Kenya	17			Serbie	12		
Brésil			20	Koweït	11			Seychelles			8
Burkina Faso	14			Lettonie			11	Sierra Leone	Absent		
Burundi	13			Libéria	Absent			Singapour	Absent		
Cabo Verde	Absent			Libye	12			Slovaquie	Absent		
Cambodge	5		5	Liechtenstein		10		Slovénie			11
Cameroun	Absent			Lituanie		10		Somalie	Absent		
Canada		15		Madagascar	Absent			Soudan du Sud			13
Chili		13		Malaisie	10			Sri Lanka	Absent		
Chypre			11	Malawi			13	Suède			13
Comores	10			Maldives	10			Suisse			12
Côte d'Ivoire	14			Mali	14			Suriname	5		5
Croatie	Absent			Malte			8	Tchad	13		
Danemark		12		Maroc	15			Thaïlande	18		
Égypte	20			Maurice	11			Timor-Leste	11		
Émirats arabes unis	12			Mexique	20			Tonga	8		
Équateur	4		9	Monaco	Absent			Türkiye	19		
Espagne		16		Mongolie	Absent			Turkménistan	Absent		
Estonie		11		Mozambique	7		8	Ukraine	3		13
Eswatini	Absent			Namibie			11	Uruguay			11
Éthiopie	20			Népal	Absent			Viet Nam	Absent		
Fédération de Russie	20			Niger	14			Yémen	13		
Fidji	10			Nigéria	Absent			Zambie	13		
Finlande		10		Norvège		12		Zimbabwe	13		
France		18		Nouvelle-Zélande		12					
Gabon	Absent			Oman	11						
Gambie			11	Ouganda	16						
Géorgie			11	Ouzbékistan	Absent						
Ghana			15	Pakistan	22						
				Palestine	12						
				Paraguay		8					
				Pays-Bas		13					

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions des Articles 5.2 et 5.3 des Statuts. Les parlements qui participent à l'UIP en qualité d'observateurs sans droit de vote, conformément à la décision de la 209<sup>e</sup> session du Conseil directeur à Nusa Dua, ne figurent pas sur cette liste.

**Susciter une prise de conscience et appeler à l'action face aux graves crises humanitaires qui frappent les peuples de l'Afghanistan, de la République arabe syrienne, de l'Ukraine, du Yémen et d'autres pays, et face à la vulnérabilité spécifique des femmes et des enfants**

**Résultats du vote par appel nominal sur la demande des délégations de l'Argentine, du Chili, de l'Allemagne, des Pays-Bas et de l'Ukraine avec l'appui du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) et du Groupe des Douze Plus pour l'inscription d'un point d'urgence**

**Résultats**

Voix positives ..... 817                      Total des voix positives et négatives                      1 134  
Voix négatives ..... 317                      Majorité des deux tiers..... 756  
Abstentions ..... 358

Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.
Afrique du Sud			17	Grèce	13			Pérou	15		
Albanie		<i>Absent</i>		Guinée	10		3	Philippines	20		
Algérie		16		Guinée équatoriale	3	8		Pologne	15		
Allemagne	19			Guyana			<i>Absent</i>	Portugal	13		
Angola			14	Hongrie	12			Qatar		11	
Arabie saoudite		15		Inde			23	République arabe syrienne		14	
Argentine	7		7	Indonésie		22		République de Corée	17		
Arménie		<i>Absent</i>		Iran (Rép. islam. d')		19		République démocratique du Congo			19
Australie	14			Iraq		16		République démocratique populaire lao			12
Autriche	12			Irlande	12			République tchèque	13		
Azerbaïdjan			13	Islande	10			République-Unie de Tanzanie	18		
Bahreïn		11		Israël	12			Roumanie	13		
Bangladesh		<i>Absent</i>		Italie	17			Royaume-Uni	18		
Bélarus		12		Japon	20			Rwanda	13		
Belgique	13			Jordanie		13		Saint-Marin	10		
Bolivie (État plurinational de)	5	8		Kazakhstan			13	Sénégal		<i>Absent</i>	
Botswana			11	Kenya	17			Serbie			12
Brésil	20			Koweït		11		Seychelles	8		
Burkina Faso			14	Lettonie	11			Sierra Leone		<i>Absent</i>	
Burundi			13	Libéria			<i>Absent</i>	Singapour		<i>Absent</i>	
Cabo Verde		<i>Absent</i>		Libye		12		Slovaquie		<i>Absent</i>	
Cambodge	7		3	Liechtenstein	10			Slovénie	11		
Cameroun		<i>Absent</i>		Lituanie	10			Somalie		<i>Absent</i>	
Canada	15			Madagascar			<i>Absent</i>	Soudan du Sud			13
Chili	13			Malaisie	10			Sri Lanka		<i>Absent</i>	
Chypre	8		3	Malawi	13			Suède	13		
Comores			10	Maldives	10			Suisse	12		
Côte d'Ivoire			14	Mali	6		8	Suriname	10		
Croatie		<i>Absent</i>		Malte	8			Tchad			13
Danemark	12			Maroc		15		Thaïlande	18		
Égypte		20		Maurice	11			Timor-Leste	11		
Émirats arabes unis		12		Mexique	20			Tonga	5		3
Équateur	6		7	Monaco			<i>Absent</i>	Türkiye			19
Espagne	16			Mongolie			<i>Absent</i>	Turkménistan		<i>Absent</i>	
Estonie	11			Mozambique			15	Ukraine	16		
Eswatini		<i>Absent</i>		Namibie			11	Uruguay	11		
Éthiopie			20	Népal			<i>Absent</i>	Viet Nam		<i>Absent</i>	
Fédération de Russie		20		Niger		14		Yémen		13	
Fidji			10	Nigéria			<i>Absent</i>	Zambie	13		
Finlande	10			Norvège	12			Zimbabwe			13
France	18			Nouvelle-Zélande	12						
Gabon		<i>Absent</i>		Oman		11					
Gambie	11			Ouganda	16						
Géorgie	11			Ouzbékistan			<i>Absent</i>				
Ghana			15	Pakistan			22				
				Palestine		12					
				Paraguay	8						
				Pays-Bas	13						

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions des Articles 5.2 et 5.3 des Statuts. Les parlements qui participent à l'UIP en qualité d'observateurs sans droit de vote, conformément à la décision de la 209<sup>e</sup> session du Conseil directeur à Nusa Dua, ne figurent pas sur cette liste.

## Création d'un fonds mondial pour les pays vulnérables aux catastrophes naturelles afin de remédier aux pertes et préjudices causés par les changements climatiques

### Résultats du vote par appel nominal sur la demande du Groupe africain pour l'inscription d'un point d'urgence

#### R é s u l t a t s

Voix positives.....	535	Total des voix positives et négatives .	1 175
Voix négatives .....	640	Majorité des deux tiers .....	783
Abstentions.....	318		

Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.		
Afrique du Sud	17			Grèce	9	4		Pérou		15			
Albanie		<i>Absent</i>			Guinée	12		1	Philippines	20			
Algérie	16			Guinée équatoriale	11			Pologne		15			
Allemagne		19		Guyana		<i>Absent</i>			Portugal		13		
Angola	10		5	Hongrie		12		Qatar		11			
Arabie saoudite		15		Inde	23			République arabe syrienne		14			
Argentine	7		7	Indonésie		22		République de Corée	17				
Arménie		<i>Absent</i>			Iran (Rép. islam. d')		19		République démocratique du Congo			19	
Australie		14		Iraq		16		République démocratique populaire lao	12				
Autriche		12		Irlande		12		République tchèque		13			
Azerbaïdjan			13	Islande		10		République-Unie de Tanzanie	18				
Bahreïn		11		Israël		12		Roumanie		13			
Bangladesh		<i>Absent</i>			Italie			17	Royaume-Uni		18		
Bélarus		12		Japon			20	Rwanda	13				
Belgique		13		Jordanie		13		Saint-Marin		10			
Bolivie (État plurinational de)	13			Kazakhstan			13	Sénégal		<i>Absent</i>			
Botswana	11			Kenya	17			Serbie			12		
Brésil			20	Koweït		11		Seychelles	8				
Burkina Faso	14			Lettonie		11		Sierra Leone		<i>Absent</i>			
Burundi			13	Libéria		<i>Absent</i>			Singapour		<i>Absent</i>		
Cabo Verde		<i>Absent</i>			Libye			12	Slovaquie		<i>Absent</i>		
Cambodge	10			Liechtenstein			10	10	Slovénie		11		
Cameroon		<i>Absent</i>			Lituanie		10		Somalie		<i>Absent</i>		
Canada		15		Madagascar		<i>Absent</i>			Soudan du Sud	13			
Chili		7	6	Malaisie	10				Sri Lanka		<i>Absent</i>		
Chypre	6		5	Malawi	13				Suède		13		
Comores	8		2	Maldives	10				Suisse		6	6	
Côte d'Ivoire			14	Mali	14				Suriname	10			
Croatie		<i>Absent</i>			Malte		8		Tchad				13
Danemark		12		Maroc		15			Thaïlande	18			
Égypte		20		Maurice	11				Timor-Leste	2			9
Émirats arabes unis		12		Mexique	5		15		Tonga				8
Équateur	13			Monaco		<i>Absent</i>			Türkiye		19		
Espagne		16		Mongolie		<i>Absent</i>			Turkménistan		<i>Absent</i>		
Estonie		11		Mozambique	15				Ukraine	11			5
Eswatini		<i>Absent</i>			Namibie	11			Uruguay				11
Éthiopie	20			Népal		<i>Absent</i>			Viet Nam		<i>Absent</i>		
Fédération de Russie			20	Niger		14			Yémen		13		
Fidji	10			Nigéria		<i>Absent</i>			Zambie	13			
Finlande		10		Norvège		12			Zimbabwe				13
France			18	Nouvelle-Zélande		12							
Gabon		<i>Absent</i>			Oman		11						
Gambie	11			Ouganda	16								
Géorgie			11	Ouzbékistan		<i>Absent</i>							
Ghana	15			Pakistan	22								
				Palestine		12							
				Paraguay		8							
				Pays-Bas		13							

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions des Articles 5.2 et 5.3 des Statuts. Les parlements qui participent à l'UIP en qualité d'observateurs sans droit de vote, conformément à la décision de la 209<sup>e</sup> session du Conseil directeur à Nusa Dua, ne figurent pas sur cette liste.

## Demande d'une action urgente pour mettre fin à l'agression, à l'occupation et aux violations massives des droits de l'homme en République démocratique du Congo aux fins de préserver sa souveraineté et son intégrité territoriale

### Résultats du vote par appel nominal sur la demande de la délégation de la République démocratique du Congo pour l'inscription d'un point d'urgence

#### Résultats

Voix positives .....	88	Total des voix positives et négatives	793
Voix négatives .....	705	Majorité des deux tiers .....	529
Abstentions .....	700		

Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.
Afrique du Sud			17	Grèce			13	Pérou			15
Albanie	<i>Absent</i>			Guinée			13	Philippines			20
Algérie			16	Guinée équatoriale			11	Pologne			15
Allemagne		19		Guyana	<i>Absent</i>			Portugal			13
Angola	15			Hongrie		12		Qatar			11
Arabie saoudite		15		Inde			23	République arabe syrienne			14
Argentine			14	Indonésie		22		République de Corée			17
Arménie	<i>Absent</i>			Iran (Rép. islam. d')		19		République démocratique du Congo	19		
Australie		14		Iraq		16		République démocratique populaire lao			12
Autriche		12		Irlande		12		République tchèque			13
Azerbaïdjan			13	Islande		10		République-Unie de Tanzanie			18
Bahreïn		11		Israël		12		Roumanie			13
Bangladesh	<i>Absent</i>			Italie			17	Royaume-Uni			18
Bélarus		12		Japon			20	Rwanda			13
Belgique			13	Jordanie		13		Saint-Marin			10
Bolivie (État plurinational de)	5		8	Kazakhstan			13	Sénégal			<i>Absent</i>
Botswana			11	Kenya			17	Serbie			12
Brésil			20	Koweït		11		Seychelles			8
Burkina Faso			14	Lettonie		11		Sierra Leone			<i>Absent</i>
Burundi	13			Libéria	<i>Absent</i>			Singapour			<i>Absent</i>
Cabo Verde	<i>Absent</i>			Libye			12	Slovaquie			<i>Absent</i>
Cambodge			10	Liechtenstein		10		Slovénie			11
Cameroun	<i>Absent</i>			Lituanie		10		Somalie			<i>Absent</i>
Canada		15		Madagascar	<i>Absent</i>			Soudan du Sud			13
Chili			13	Malaisie			10	Sri Lanka			<i>Absent</i>
Chypre		11		Malawi			13	Suède			13
Comores	7		3	Maldives			10	Suisse			12
Côte d'Ivoire			14	Mali		14		Suriname			10
Croatie	<i>Absent</i>			Malte			8	Tchad			13
Danemark		12		Maroc			15	Thaïlande			18
Égypte		20		Maurice			11	Timor-Leste	5		6
Émirats arabes unis		12		Mexique			20	Tonga			8
Équateur			13	Monaco	<i>Absent</i>			Türkiye			19
Espagne		16		Mongolie	<i>Absent</i>			Turkménistan			<i>Absent</i>
Estonie		11		Mozambique			15	Ukraine			16
Eswatini	<i>Absent</i>			Namibie			11	Uruguay			11
Éthiopie			20	Népal	<i>Absent</i>			Viet Nam			<i>Absent</i>
Fédération de Russie		20		Niger			14	Yémen			13
Fidji			10	Nigéria	<i>Absent</i>			Zambie			13
Finlande		10		Norvège			12	Zimbabwe			13
France			18	Nouvelle-Zélande			12				
Gabon	<i>Absent</i>			Oman			11				
Gambie			11	Ouganda			16				
Géorgie			11	Ouzbékistan	<i>Absent</i>						
Ghana	10		5	Pakistan			22				
				Palestine			12				
				Paraguay			8				
				Pays-Bas			13				

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions des Articles 5.2 et 5.3 des Statuts. Les parlements qui participent à l'UIP en qualité d'observateurs sans droit de vote, conformément à la décision de la 209<sup>e</sup> session du Conseil directeur à Nusa Dua, ne figurent pas sur cette liste.

## Susciter une prise de conscience et appeler à l'action face aux graves crises humanitaires qui frappent les peuples de l'Afghanistan, de la République arabe syrienne, de l'Ukraine, du Yémen et d'autres pays, et face à la vulnérabilité spécifique des femmes et des enfants

*Résolution adoptée par consensus\* par la 146<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP  
(Manama, 14 mars 2023)*

La 146<sup>e</sup> Assemblée de l'Union interparlementaire,

*considérant* que les pays à revenu faible ou intermédiaire accueillent 74 % des réfugiés et autres personnes ayant besoin d'une protection internationale dans le monde, que les pays les moins avancés offrent l'asile à 22 % de ces personnes et que 90 % des besoins humanitaires mondiaux sont concentrés dans 20 pays qui, ensemble, ne représentent pas plus de 13 % de la population mondiale et 1,6 % du PIB mondial,

*reconnaissant* que les pays concernés ne sont pas en mesure de répondre aux besoins des populations en danger, ce qui rend indispensable la garantie par la communauté internationale d'une aide humanitaire comprenant la distribution de nourriture, les soins de santé et, dans de nombreux cas, la reconstruction des infrastructures, et qu'en 2023, quelque 340 millions de personnes auront besoin d'une aide humanitaire,

*rappelant* que cette aide humanitaire internationale est protégée par le "droit à la vie, à la liberté et à la sûreté" de chacun, principe inaliénable et universel consacré par l'article 3 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, et que ces droits ont été réaffirmés dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966, la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide de 1948, ainsi que les Conventions de Genève de 1949 et leurs Protocoles additionnels, entre autres, lesquels constituent ensemble le cadre juridique international qui, en vertu de l'article 2 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, promeut et protège les droits de l'homme de chacun "sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation",

*soulignant* que l'Assemblée générale des Nations Unies a fait de la réalisation de l'égalité des sexes à l'horizon 2030 une cible des Objectifs de développement durable (ODD), en particulier au titre de l'Objectif 5, qui comprend notamment la cible 5.2 : "Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation",

*rappelant* la résolution 2816 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 14 décembre 1971, qui a créé le poste de Coordonnateur des secours en cas de catastrophe pour apporter une assistance humanitaire aux victimes de catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence, ainsi que la résolution 46/182 du 19 décembre 1991, par laquelle le Coordonnateur a été remplacé par le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), doté de pouvoirs élargis pour coordonner l'assistance humanitaire, faciliter l'accès aux zones d'urgence, mener les missions d'évaluation des besoins de l'organisation, préparer des appels conjoints et mobiliser des ressources,

*saluant* la création du Fonds central pour les interventions d'urgence, administré par l'OCHA et financé par des dons, qui permet de financer des interventions humanitaires dans le monde entier,

*rappelant* la Convention relative au statut des réfugiés de 1951, qui définit un réfugié comme toute personne qui, "craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays",

---

\* La délégation du Yémen a exprimé une réserve sur l'ensemble de la résolution.  
La délégation de l'Inde a exprimé son abstention sur l'ensemble de la résolution.

*rappelant également* la résolution 73/195 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 29 décembre 2018 intitulée *Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières*,

*constatant avec une profonde préoccupation* que les femmes et les filles sont toujours confrontées à la violence sexuelle, en particulier perpétrée par des combattants,

*soulignant* que le viol, l'esclavage sexuel, la prostitution forcée, les grossesses forcées, la stérilisation forcée et toutes les autres formes de violence sexuelle de gravité comparable constituent des crimes contre l'humanité,

*notant avec une profonde préoccupation* la situation particulièrement dramatique en Afghanistan, où quelque 24 millions de personnes sont confrontées à la misère, à la faim et à des températures glaciales, y compris de nombreux enfants gravement menacés par la violence et la séparation familiale,

*notant* que des décennies de guerre ininterrompue, conjuguées à des années de sécheresse et de basses températures, ont entraîné un effondrement social et économique total, provoquant le déplacement de 3,5 millions de personnes et faisant des Afghans l'une des plus importantes communautés de réfugiés au monde,

*rappelant* que l'Union interparlementaire (UIP) œuvre en faveur de la paix et de la coopération entre les peuples et promeut la défense des droits de l'homme universels, et *soulignant* que le respect sans réserve de ces droits est un facteur essentiel de démocratie et de développement pour toutes les nations,

*rappelant également* la Déclaration conjointe sur l'Afghanistan du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire et du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP en date du 30 août 2021,

*alarmée* par la situation des femmes et des filles afghanes, et *notant* que la prise de pouvoir par les talibans a entraîné une répression immédiate des femmes en les excluant de l'enseignement secondaire et universitaire, et que sans "tuteur" masculin, nombre d'entre elles ne peuvent quitter leur domicile ou même accéder aux services essentiels, ce qui les amène à perdre leur emploi et le soutien économique qui en découle,

*profondément préoccupée* par les attaques perpétrées contre des femmes parlementaires, notamment par l'assassinat de Mme Mursal Nabizada le 15 janvier 2023 et la tentative d'assassinat de Mme Fawzia Koofi le 14 août 2020, et *rappelant* que le risque croissant qui pèse sur les femmes parlementaires en Afghanistan a motivé une décision du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP en date du 2 février 2023,

*constatant* l'aspect désastreux de la crise humanitaire en Ukraine, causée par une guerre d'agression, où les pertes civiles et la destruction d'infrastructures essentielles ont contraint des millions de personnes à franchir les frontières pour se réfugier dans les pays voisins, sans compter les personnes déplacées à l'intérieur du pays,

*notant* que selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), en février 2023, environ 17,6 millions de personnes avaient besoin d'une aide humanitaire d'urgence en Ukraine et environ 8 millions de réfugiés ukrainiens, dont 90 % de femmes et d'enfants, étaient dispersés en Europe, et que selon l'Organisation internationale pour les migrations, 5,3 millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur de l'Ukraine,

*rappelant* les résolutions sur des points d'urgence adoptées lors des 144<sup>e</sup> et 145<sup>e</sup> Assemblées de l'UIP, tenues respectivement à Nusa Dua et à Kigali, qui soulignent l'ampleur de la crise humanitaire en Ukraine et vont dans le même sens que les résolutions adoptées à ce sujet par l'ONU en 2022,

*rappelant également* la situation au Yémen, où une guerre civile sanglante dans l'un des pays qui abrite des populations parmi les plus vulnérables au Moyen-Orient s'est traduite par des violences qui ont touché des millions de personnes, causé des centaines de milliers de morts et entraîné des déplacements massifs,

*notant* que plus de 20 millions de Yéménites ont besoin d'une aide humanitaire, dont 4 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays,

*reconnaissant* la situation catastrophique et insoutenable dans laquelle se trouve la population de la République arabe syrienne, où le récent tremblement de terre qui a touché le nord du pays et le sud de la Türkiye a créé une crise humanitaire, aggravant ainsi les conséquences de la guerre civile en République arabe syrienne,

*notant* que quelque 6,6 millions de Syriens ont été forcés à prendre le chemin de l'exil et que 6,7 millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur de la République arabe syrienne,

*considérant* la situation actuelle au Soudan du Sud, pays ravagé depuis sa création par une guerre civile continue, dans lequel 4,3 millions de personnes ont actuellement besoin d'une aide humanitaire, notamment des réfugiés (dont 63 % sont des enfants), des personnes déplacées à l'intérieur du pays et des demandeurs d'asile,

*sachant* que la crise qui secoue la République bolivarienne du Venezuela, où la violence, l'insécurité et le manque de nourriture, de médicaments et de services essentiels ont déclenché la plus grande migration de l'histoire de l'Amérique latine, avec 7 millions de réfugiés et de migrants vénézuéliens, et *notant* que ceux-ci sont souvent contraints d'emprunter des itinéraires non autorisés, devenant ainsi victimes de trafiquants et de groupes armés irréguliers,

*consciente* que les crises humanitaires ne sont pas causées uniquement par les conflits, les gouvernements corrompus, les guerres d'agression, les invasions et les guerres civiles, mais également par les changements climatiques, comme les inondations d'une ampleur exceptionnelle qui ont frappé le Pakistan en 2022 et fait 1 800 morts, plus de 2,1 millions de sans-abri et 33 millions de personnes sinistrées,

*reconnaissant* que les crises susmentionnées sont celles qui comptent le plus grand nombre de personnes déplacées et *soulignant* que d'autres crises humanitaires se déroulent également dans de nombreuses autres régions du monde, notamment au Burkina Faso, au Burundi, en Éthiopie, en Haïti, en Iraq, au Mali, au Myanmar, au Nicaragua, au Niger, au Nigéria, en Palestine, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en République populaire démocratique de Corée, en Somalie, au Soudan et au Tchad,

1. *considère* que les crises humanitaires sont la première cause des violations des droits de l'homme dans le monde ;
2. *estime* qu'il appartient à la communauté internationale de collaborer pour protéger les vies humaines, alléger les souffrances, préserver la dignité et garantir l'accès aux services de base tels que l'alimentation, les soins médicaux, l'eau et le logement pour toutes les personnes, indépendamment de leur origine, par des mesures juridiques et politiques au niveau national, et *encourage* les gouvernements à poursuivre les ODD, en particulier l'Objectif 5, par de telles mesures ;
3. *exprime sa solidarité* avec les populations de l'Afghanistan, de la République arabe syrienne, du Soudan du Sud, de l'Ukraine, du Venezuela (République bolivarienne du) et du Yémen, ainsi qu'avec les millions de personnes qui, sur tous les continents, souffrent de privations et de persécutions en raison de la guerre, de régimes oppressifs, du terrorisme, de la violence et de catastrophes naturelles ;
4. *invite* les parlements du monde entier à exprimer leur désapprobation et à exercer des pressions politiques et diplomatiques à l'égard de ceux qui portent la responsabilité de crises humanitaires, et à apporter leur soutien aux populations concernées ;
5. *demande* que les autorités nationales et la société civile des pays du monde entier soient sensibilisées afin qu'elles puissent contribuer, dans toute la mesure du possible, à la création de programmes d'assistance spéciaux pour les personnes en situation de crise humanitaire ;
6. *invite* tous les pays à renforcer le Groupe spécial de haut niveau du Secrétaire général de l'ONU sur la prévention de la famine, en adoptant des protocoles simplifiés afin d'améliorer l'accès des enfants et des jeunes aux traitements contre la malnutrition ;
7. *appelle* au renforcement de la coopération régionale et interrégionale afin de faciliter l'ouverture de couloirs humanitaires qui garantissent le transit sûr des personnes vulnérables, notamment les femmes et les enfants qui vivent dans les zones touchées par les crises, tout en administrant ou en négociant des accords qui permettent l'acheminement sûr de l'aide humanitaire ;

8. *condamne vigoureusement* toute atteinte à la vie, à l'intégrité et au bien-être des populations civiles, et *demande* que les parlements et les gouvernements prennent des mesures pour lutter contre l'impunité s'agissant de crimes internationaux à l'origine de crises humanitaires et de persécutions, notamment en soutenant la Cour pénale internationale et, au niveau national, par des procédures de poursuite et des mécanismes juridiques adaptés à la répression du crime d'agression et des autres crimes à caractère international ;
9. *demande* un renforcement du soutien et de l'aide internationale aux réfugiés et aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays – hommes, femmes et enfants – qui sont privés de leurs droits fondamentaux et de conditions de vie raisonnables, ainsi qu'aux autres personnes ne bénéficiant pas du statut de réfugié ;
10. *constate* que les femmes sont, avec les enfants, les premières victimes des crises humanitaires ;
11. *appelle* à soutenir les initiatives menées par l'ONU et les autres organisations de défense et de promotion des droits des femmes ;
12. *somme* les gouvernements de s'abstenir d'employer des violences sexuelles et sexistes en tant que tactiques de guerre systématiques ;
13. *exhorte* les gouvernements à répondre aux besoins des personnes survivantes de violences sexuelles et sexistes ;
14. *défend fermement* l'autonomisation des femmes et des jeunes, et *affirme* son attachement à la défense des droits et des intérêts des femmes, en particulier en Afghanistan, en République arabe syrienne, en Ukraine et au Yémen, ainsi que de toutes les personnes vivant dans des situations de crise humanitaire ;
15. *requiert* un soutien mondial pour les pays d'accueil vulnérables qui ont des contraintes de capacités, afin de leur permettre de fournir des services d'éducation et de santé suffisants aux réfugiés et demandeurs d'asile, et *engage* les pays d'accueil à mettre en place et à appliquer des cadres garantissant l'accès des réfugiés et des demandeurs d'asile, en particulier des femmes et des filles, à ces services essentiels ;
16. *appelle* les gouvernements à appliquer systématiquement l'interdiction de la discrimination fondée sur le genre, à tous égards ;
17. *déplore* la pratique de déportation forcée, qui constitue un crime au regard du droit pénal international, du droit international humanitaire et du droit international relatif aux droits de l'homme, et en particulier la déportation forcée d'enfants, et *appelle* les États Membres des Nations Unies à prendre des mesures d'urgence pour mettre fin à cette pratique et rendre les enfants à leurs familles ;
18. *se déclare particulièrement préoccupée* par les persécutions dont sont victimes les femmes et les filles en Afghanistan, et *appelle* les autorités de fait actuelles à respecter la Charte des Nations Unies, les conventions et traités internationaux, ainsi que la Déclaration universelle des droits de l'homme ;
19. *invite* tous les gouvernements et parlements à veiller à ce qu'il n'y ait pas d'obstacle, notamment au titre de dispositions d'immunité ou du droit procédural, qui empêche l'octroi d'une indemnisation aux victimes de crimes internationaux, par leur gouvernement ou directement ;
20. *appelle* au renforcement de la coordination entre les institutions des Nations Unies et la communauté internationale afin de garantir la mise en œuvre des dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant et de ses Protocoles facultatifs, notamment dans des pays comme l'Afghanistan ;
21. *approuve* la décision du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP de condamner avec la plus grande fermeté le sauvage assassinat de Mme Mursal Nabizada, citoyenne et parlementaire afghane, et *affirme* que ce crime brutal est un affront aux droits, valeurs et principes défendus par l'UIP ;

22. *invite* le Comité exécutif de l'UIP à assurer le suivi du travail parlementaire sur les crises humanitaires en Afghanistan, en République arabe syrienne, en Ukraine, au Yémen, et dans d'autres pays, afin de soutenir les efforts de la communauté internationale, en particulier des parlements, visant à fournir une assistance aux populations et à promouvoir l'ordre, la stabilité et le rétablissement à long terme des institutions pour parvenir à un développement humain et durable dans le respect de la démocratie ;
23. *invite* la communauté internationale à fournir l'importante aide financière urgente nécessaire, en renforçant son soutien institutionnel et ses mécanismes de financement coopératif, notamment la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, le Fonds central pour les interventions d'urgence administré par l'OCHA, et le HCR, et *recommande* que l'aide financière susmentionnée soient affectée non seulement à une aide humanitaire immédiate et individuelle, comme la fourniture de nourriture et de médicaments, mais aussi à l'élaboration de programmes de reconstruction des infrastructures essentielles afin de maintenir les services sociaux de base en Afghanistan, en République arabe syrienne, en Ukraine et au Yémen ;
24. *appelle* au renforcement des mécanismes d'aide humanitaire afin de répondre à ces crises humanitaires.

---

## Rapport de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme

*dont la 146<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP a pris acte  
(Manama, 15 mars 2023)*

La Commission a tenu deux séances, les 13 et 14 mars respectivement.

La réunion-débat du 13 mars était présidée par Mme J. Mahmood (Maldives), membre du Bureau de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme, en remplacement de M. A. Gajadien (Suriname), Président de la Commission. Quelque 80 personnes de 44 pays y ont assisté. L'objectif de la séance était de débattre de la prochaine résolution sur *Le rôle des parlements dans la lutte contre la traite d'enfants dans les orphelinats*.

Mme L. Reynolds (Australie) et M. E. Bustamante (Pérou) ont contribué en tant que co-rapporteurs. Mme Reynolds a formulé des remarques liminaires et expliqué comment cette nouvelle forme de traite d'enfants et d'esclavage infantile s'était développée. Le phénomène répond à la logique de l'offre et de la demande. Des pays, des touristes et des bénévoles bien intentionnés envoient des fonds à des orphelinats sans faire preuve de diligence raisonnable et donc sans savoir s'ils contribuent ou non à un système caritatif respectueux des principes d'éthique (la demande). De leur côté des criminels et trafiquants patentés offrent aux donateurs une expérience "unique" et "sur mesure" de visite d'un orphelinat (l'offre). Pour mettre en place ces pratiques illégales, ils ont créé de toutes pièces des "orphelins de papier", c'est-à-dire des enfants qu'ils ont doté de faux papiers attestant qu'ils sont orphelins. Or, dans les faits, au moins un des deux parents de la très grande majorité des enfants dans ces orphelinats est en vie.

Mme K. Van Doore, Directrice adjointe de la *Griffith Law School* (Australie) et Mme R. Nhep, Conseillère technique principale du réseau *Better Care*, ont également participé à la discussion à titre d'expertes. Mme Van Doore a fait remarquer qu'au vu du nombre d'enfants impliqués, il incombait aux gouvernements de prendre en main cette question et que le recrutement et le transfert d'enfants dans des orphelinats à des fins lucratives prenaient encore plus d'ampleur en temps de crise.

Mme Nhep a cité "les trois P" – "prévention", "poursuites" et "protection" – et compte tenu de la nature transfrontalière de la question, en a ajouté un quatrième : "partenariats". Les principales difficultés sont notamment le manque d'exigences en matière de documentation (par exemple, l'enregistrement des infrastructures) et le manque de surveillance des orphelinats.

Les deux expertes ont évoqué plusieurs mesures de protection pouvant contribuer aux trois P et ont cité la campagne australienne *Smart Volunteer* (volontaires intelligents) comme exemple de bonne pratique. L'une de ces mesures consiste à enseigner aux donateurs à faire preuve de diligence raisonnable et à leur expliquer les conséquences néfastes que peuvent entraîner leurs bonnes intentions et leur

générosité. Une autre mesure consiste à instaurer des obligations de visa pour les activités de bénévolat et à adopter des normes spécifiques dans le cadre du travail auprès d'enfants vulnérables. Comme la pauvreté est un facteur de cette forme de traite, elles ont préconisé qu'au lieu d'envoyer des bénévoles, des touristes et de l'argent aux orphelinats, des fonds soient débloqués pour maintenir les enfants au sein de leur famille.

Au cours du débat qui a suivi, 31 délégations ont fait part de l'expérience de leur pays. Plusieurs mesures concrètes ont été proposées, notamment réglementer les dons effectués par les particuliers et les pays (Koweït), examiner les liens entre la traite d'enfants dans les orphelinats et le travail forcé (Malawi), faciliter les transferts monétaires aux enfants/orphelins (Kenya), effectuer une analyse comparative de toutes les règles/lois en vigueur et dégager les meilleures pratiques (Kenya) et utiliser les enquêtes parlementaires et la législation sur l'esclavage moderne comme outils à des fins de prévention, de poursuites et de protection (Nouvelle-Zélande).

Il a été généralement admis qu'il existait différentes bonnes pratiques et que la traite d'enfants dans les orphelinats était un problème pouvant être résolu de manière concertée. Un consensus s'est dégagé pour préparer une résolution détaillée sur le sujet et pour que les pays œuvrent de concert et tirent parti de l'action parlementaire par l'intermédiaire de l'UIP, de l'ONU et d'autres instances internationales/régionales compétentes.

Les co-rapporteurs prépareraient un projet de résolution comprenant des recommandations applicables dans tous les parlements parallèlement aux recommandations et résolutions de l'ONU qui établissent un lien entre tourisme et traite d'enfants dans les orphelinats.

Les membres avaient jusqu'au 3 avril 2023 pour soumettre des contributions écrites pour examen et les co-rapporteurs diffuseraient un projet de résolution également pour examen en juillet. Les propositions d'amendements au projet seraient examinées lorsque la Commission se réunirait à la 147<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP, en octobre 2023, pour parachever la résolution.

Le 14 mars, la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme a tenu une réunion-débat sur le thème *L'impulsion parlementaire en faveur de la lutte contre la désinformation et les contenus haineux et discriminatoires dans le cyberspace*. L'objectif était de discuter de la propagation de la désinformation et des discours haineux sur Internet, de mettre en commun des informations sur la manière dont les parlements et les parlementaires traitaient ces problèmes et sur les mesures que les parlements pouvaient prendre pour mieux limiter la diffusion de contenus préjudiciables en ligne.

La séance s'est déroulée en deux temps : une présentation générale suivie d'interventions et de questions des délégués puis une audition d'experts au cours de laquelle les délégués pouvaient poser des questions. Dans la première partie, la Commission a reçu M. G. Canela, Chef au sein de la Section pour la liberté d'expression et la sécurité des journalistes de l'UNESCO. M. Canela a présenté les problèmes liés à la désinformation et aux contenus haineux en ligne ainsi que les travaux de l'UNESCO dans ce domaine<sup>1</sup>. Internet représente une avancée considérable en termes de liberté d'expression mais il convient d'élaborer des politiques pour protéger ses bienfaits tout en réduisant les risques de préjudices en ligne conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme. Ces phénomènes ne sont pas nouveaux mais ils prolifèrent extrêmement rapidement au point de devenir viraux. Parallèlement, les parlements s'emploient à élaborer des lois et à tester leur applicabilité. Les études menées par l'UNESCO montrent que dans la plupart des cas, ces lois ne sont pas pleinement conformes aux normes relatives aux droits de l'homme. M. Canela a en outre noté que si la désinformation et les contenus haineux étaient des phénomènes liés, ils avaient chacun leurs particularités et devaient être traités séparément.

Le débat a permis d'aborder plusieurs sujets communs, notamment la menace que constitue la désinformation pour la légitimité des institutions publiques, le rôle des réseaux sociaux, les politiques de modération de contenus et l'importance de l'éducation en général et de l'éducation aux médias en particulier dans la lutte contre la désinformation. De nombreux délégués ont émis l'idée que des lois devaient être élaborées pour réglementer et criminaliser certaines formes de discours en ligne et plusieurs d'entre eux ont donné des exemples de lois déjà élaborées dans leur pays. La pandémie de COVID-19 a été évoquée ainsi que la désinformation à laquelle avaient donné lieu les mesures sanitaires. Des délégués ont également mentionné les propos haineux qui ciblaient les parlementaires ainsi que les femmes et les communautés religieuses en ligne.

<sup>1</sup> Principales ressources de l'UNESCO : conférences sur les thèmes *Pour un Internet de confiance* ([www.unesco.org/fr/internet-conference](http://www.unesco.org/fr/internet-conference)) et *La lutte contre les discours de haine* ([www.unesco.org/fr/countering-hate-speech](http://www.unesco.org/fr/countering-hate-speech)).

M. Canela a rappelé que les parlements devaient élaborer les lois et les règlements avec discernement et offrir les garanties nécessaires pour protéger la liberté d'expression. Il a suggéré que les lois visant à limiter les discours en ligne soient accompagnées d'un mécanisme de réglementation indépendant qui suive la logique des conventions et du droit international des droits de l'homme. Il a ajouté que les parlementaires devaient en premier lieu consulter les normes relatives aux droits de l'homme existantes, qui contiennent des outils efficaces pour traiter ces questions.

Dans la seconde partie de la réunion-débat, la Commission a reçu des experts de trois organisations. Mme R. Vazquez Llorente, Responsable du droit et des politiques à WITNESS, a parlé des problèmes liés à la responsabilité des réseaux sociaux et de l'importance de la protection des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes qui se battent contre la désinformation. M. Z. Amanullah, Associé principal résident, Réseaux et sensibilisation, à l'Institut pour le dialogue stratégique, a évoqué la modération des contenus dans d'autres langues que l'anglais et la nécessité d'effectuer davantage d'études sur la désinformation ailleurs qu'en Amérique du Nord et en Europe.

Mme L. Zommer, Cofondatrice de *Factchequeado*, Directrice et rédactrice en chef de *Chequeado*, et créatrice de *LatamChequea*, a présenté les activités de vérification des faits que mène son organisation en collaboration avec des communautés hispanophones aux États-Unis, en particulier s'agissant de la pandémie de COVID-19.

Une audition d'experts a ensuite eu lieu, au cours de laquelle les délégués ont été encouragés à poser des questions. Des délégués ont également fait part de l'expérience de leur pays. Ont également été abordés la nécessité d'adopter une approche mondiale face à la désinformation et aux contenus haineux, le problème des discours de haine fondés sur la religion et l'utilisation des réseaux sociaux aux fins d'intimidation des femmes, y compris des femmes parlementaires.

En guise de réponses, le groupe d'experts a évoqué d'autres mécanismes susceptibles de rompre le cycle des algorithmes des réseaux sociaux, qui favorisent la désinformation et la diffusion des informations mensongères et des discours de haine, et la nécessité de réaliser des études indépendantes en vue d'élaborer des lois efficaces, en particulier dans d'autres langues que l'anglais. Au total, 27 délégations ont contribué au débat.

---

## Rapport de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies

*dont la 146<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP a pris acte  
(Manama, 15 mars 2023)*

Le Président, M. L. Wehrli (Suisse), a souhaité la bienvenue à tous les participants en sa qualité de président par intérim de la Commission, et a présenté les points à l'ordre du jour adopté en même temps que le compte rendu de la séance de la Commission qui s'est tenue pendant la 145<sup>e</sup> Assemblée, en octobre 2022.

### **Débat sur la proposition de nouvelles modalités et méthodes de travail de la Commission**

Le Président a résumé le débat qui s'est tenu le jour précédent, dans le cadre de la réunion du Bureau de la Commission sur le nouveau mandat et les nouvelles méthodes de travail de la Commission, qui ont été adoptés à l'unanimité par le Bureau.

Le Président a invité les délégués à donner leur avis à propos du document qui a été distribué dans la salle.

Exprimant dans l'ensemble leur accord en faveur du nouveau mandat et des nouvelles méthodes de travail de la Commission, les délégués ont noté les points suivants :

- la réforme du Conseil de sécurité de l'ONU devrait, à l'avenir, constituer un domaine de travail distinct pour la Commission.

- La Commission devrait contribuer à renforcer l'exercice du contrôle parlementaire sur l'ONU, en positionnant éventuellement l'UIP comme un conseil consultatif de l'ONU.
- La Commission devrait promouvoir des modalités pratiques d'interaction entre l'UIP et les Nations Unies, ainsi qu'entre les parlements nationaux et les organismes des Nations Unies sur le terrain.
- La Commission doit mettre l'accent sur le rôle des parlements dans la mise en œuvre des conventions des Nations Unies.

Le mandat et les méthodes de travail de la Commission ont été adoptés à l'unanimité par vote à main levée.

### **Débat sur la participation des représentantes permanentes à l'Assemblée générale des Nations Unies**

La séance a débuté avec un message vidéo de Mme S. Malcorra, ancienne Ministre des affaires étrangères de l'Argentine et ancienne Chef de cabinet du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Ban Ki-moon. Mme Malcorra mène une campagne mondiale pour que l'ONU inclue davantage les femmes. Elle a notamment fait remarquer que la question de l'égalité des genres à l'ONU doit s'appliquer à la fois au Secrétariat et aux organes de décision de l'ONU, tels que l'Assemblée générale.

Mme P. Torsney (Chef du Bureau de l'Observateur permanent auprès de l'ONU à New York et Secrétaire de la Commission) a ouvert le débat en faisant référence au travail réalisé par l'UIP pour parvenir à l'égalité des sexes dans les parlements nationaux et en ajoutant qu'il était nécessaire d'étendre cela à l'Assemblée générale où la grande majorité des Observateurs permanents sont des hommes. Elle a présenté des données montrant l'écart actuel entre les hommes et les femmes à l'Assemblée générale ainsi que les résultats d'une enquête de l'UIP sur les processus de contrôle parlementaire pour la nomination des représentants permanents auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York.

Les membres de la Commission ont manifesté un fort intérêt à l'égard de la question et globalement exprimé leur appui pour que la Commission continue de se mobiliser. Les délégués ont notamment fait état des points suivants :

- il y a une forte corrélation entre l'égalité des sexes dans les parlements et les autres organes de décision, d'une part, et la mise en œuvre de politiques en faveur de l'émancipation des femmes et des filles, d'autre part.
- La réalisation de l'égalité des sexes à l'Assemblée générale des Nations Unies concourra aussi aux efforts menés à l'échelle mondiale en faveur de l'autonomisation des femmes et des filles et, par extension, à la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD).
- L'inclusion des femmes aux Nations Unies doit aussi s'effectuer dans les dispositifs de paix et de sécurité sur le terrain, où s'effectue une grande partie du travail de l'Organisation en matière de consolidation de la paix et de résolution des conflits.
- Il est temps que l'ONU nomme une femme au poste de Secrétaire général.

À la conclusion du débat, Mme Torsney a annoncé que la question de l'égalité des sexes à l'Assemblée générale des Nations Unies serait un point récurrent à l'ordre du jour de la Commission qui sera abordé en mode campagne, non seulement aux séances officielles de la Commission mais aussi entre les séances. Dans un premier temps, une réunion en ligne des parlementaires intéressés sera organisée avant la prochaine Assemblée de l'UIP en Angola, en octobre 2023.

### **Débat sur la participation des parlementaires aux examens nationaux volontaires du forum politique de haut niveau des Nations Unies pour le développement durable**

M. A. Motter (Conseiller principal aux Affaires économiques et sociales, Bureau de l'Observateur permanent de l'UIP auprès de l'ONU) a expliqué comment les rapports nationaux que les gouvernements présentent volontairement tous les ans au forum politique de haut niveau constituent le principal processus d'obligation redditionnelle de l'ONU pour encourager la mise en œuvre des ODD au niveau national. Le processus de l'examen national volontaire a été conçu pour inclure toutes les parties prenantes au niveau national, y compris les parlements. L'enquête de l'UIP sur la participation des parlementaires dans les 42 pays qui ont volontairement présenté des rapports en 2022 a montré une faible participation des parlementaires au processus d'examen national volontaire. M. Motter a également noté un très faible taux de participation à l'enquête des Membres de l'UIP sur le sujet.

Les délégués qui ont pris la parole ont souligné les points suivants :

- la participation des parlementaires à l'examen national volontaire est effectivement une très bonne chose et elle doit être davantage renforcée, en particulier maintenant où les ODD ne sont plus du tout sur la bonne voie.
- Il est très difficile d'intégrer un cadre complexe comme les ODD dans les politiques et les plans nationaux et il faut des capacités et des mécanismes très évolués dont de nombreux gouvernements ne disposent pas. Les attentes de l'ONU à cet égard ne sont pas complètement réalistes.
- Afin de permettre une meilleure participation à l'enquête de l'UIP, il faut davantage de coordination entre les coordonnateurs de l'UIP qui reçoivent l'enquête de l'UIP et les organes parlementaires concernés responsables des ODD.

En concluant la séance, le Président a exhorté les parlements dont les gouvernements présenteront des rapports en 2023 à répondre au questionnaire de l'UIP de manière exhaustive et en temps utile.

### **Élections au Bureau de la Commission permanente**

Le Président a annoncé les candidatures suivantes au Bureau de la Commission : M. A. Talbi (Algérie), M. D. McGuinty (Canada), M. M. Alajmi (Koweït), M. H. Aoyagi (Japon), Mme P. Cayetano (Philippines), Mme A. Shkrum (Ukraine). Toutes les candidatures ont été acceptées par acclamation.

Le Président a remercié les membres sortants du Bureau et informé que son propre mandat au Bureau prenait fin à la présente séance de la Commission. Il a été convenu que M. A. Gryffroy (Belgique) occuperait le poste de Président par intérim jusqu'à l'élection du nouveau président de la Commission à la prochaine séance, en Angola, en octobre 2023.

Remerciant les délégués pour leurs contributions, le Président a clôturé la réunion.

# Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP

Adoptés par le Conseil directeur de l'UIP à sa 211<sup>e</sup> session  
(Manama, 12 mars 2023)

## Modalités pratiques d'exercice des droits et responsabilités des observateurs aux réunions de l'UIP<sup>1</sup>

1. Il est entendu que les organisations internationales qui peuvent être invitées comme observateurs aux réunions de l'UIP comprennent : a) les organisations du système des Nations Unies et les organisations auxquelles l'Assemblée générale des Nations Unies a accordé le statut d'observateur permanent, b) les organisations intergouvernementales régionales, **apparentées**, c) les assemblées parlementaires ou associations régionales, infrarégionales et géopolitiques, d) les organisations non gouvernementales mondiales, e) les internationales politiques, et f) les organisations avec lesquelles l'UIP partage des objectifs généraux et a noué une relation de travail étroite et mutuellement bénéfique **(autres organisations partenaires, y compris les organisations ayant le statut d'observateur permanent auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies)**.
2. ~~S'agissant des organisations interparlementaires et des internationales politiques,~~ Le statut d'observateur ne peut être accordé qu'à celles qui sont dotées d'un statut officiel et **qu'aux organisations dont l'UIP partage les objectifs généraux, les principes et les méthodes de travail valeurs. Le statut d'observateur permanent ne peut être accordé que sur recommandation du Comité exécutif de l'UIP, après un examen attentif de la structure, du financement, de l'énoncé de mission, du programme de travail et des antécédents de l'organisation concernée.**
3. Il convient de ~~maintenir la pratique actuelle consistant à distinguer entre~~ les observateurs invités à titre régulier (**observateurs permanents**) et ceux qui le sont à titre occasionnel en fonction des points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée. **Le statut d'observateur permanent sera réservé aux organisations parlementaires, conformément à l'engagement de l'UIP consistant à encourager le dialogue et la coopération interparlementaires, ainsi qu'aux organisations partenaires avec lesquelles l'UIP collabore étroitement et régulièrement.**
- 3bis. Les observateurs devront s'acquitter d'un modeste droit d'inscription, dont le montant sera fixé par le Comité exécutif, en vue de leur participation aux Assemblées de l'UIP. Les organisations du système des Nations Unies et les organisations apparentées, ainsi que les observateurs qui contribuent directement au programme des Assemblées, en seront exemptés.**
4. Chaque observateur ne peut inscrire plus de deux délégués aux Assemblées de l'Union interparlementaire ; toutefois, chacun des programmes et organes des Nations Unies est normalement autorisé à inscrire un délégué. L'attribution des sièges aux Assemblées se fera conformément à cette règle.
5. Les observateurs ne peuvent inscrire qu'un orateur lors des débats pléniers des Assemblées et en commission permanente ; toutefois, chaque programme et organe des Nations Unies est autorisé à inscrire un orateur.
6. Les observateurs n'auront ni droit de réponse, ni droit de soulever des motions d'ordre.
7. Dans le débat général aux Assemblées, le temps de parole des observateurs est limité à trois minutes par délégation. On fera preuve de souplesse à l'égard des chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies qui souhaiteraient exprimer leurs vues devant l'UIP.
8. Les observateurs n'ont ni droit de vote, ni droit de faire acte de candidature.
9. Les représentants d'organisations internationales spécialisées dans une question à l'ordre du jour de l'Assemblée peuvent être invités par les présidentes ou présidents des commissions permanentes, avec l'accord de leur commission, à assister à titre consultatif aux séances de travail des comités de rédaction pour y dispenser des avis d'expert, selon que de besoin.
10. Les observateurs n'ont pas le droit de présenter des projets de résolutions ou des amendements. Ils peuvent toutefois ~~déposer~~ **diffuser** des documents d'information ~~sur la table spéciale réservée à cet effet~~ **conformément aux modalités établies par la Secrétaire générale ou le Secrétaire général.**

<sup>1</sup> Dans les présentes Modalités, les mots "délégué" et "représentant" désignent indifféremment femmes et hommes.

11. Les organisations internationales particulièrement compétentes pour tel ou tel thème débattu par l'Assemblée peuvent être invitées par la Secrétaire générale ou le Secrétaire général à présenter un document d'information s'y rapportant.

12. Les observateurs ne peuvent être invités par la Présidente ou le Président de l'UIP à prendre la parole devant le Conseil directeur qu'à titre exceptionnel.

13. Il est procédé tous les quatre ans à une évaluation de la situation des observateurs. Ce réexamen périodique est confié au Comité exécutif qui y procède sur la base de deux éléments : i) une note du Secrétariat sur la participation effective de chaque observateur durant la période considérée ; et ii) les vues des observateurs eux-mêmes expliquant pourquoi ils souhaitent être représentés aux réunions de l'UIP

---

## Règlement du Prix Cremer-Passy

*Version modifiée et approuvée par le Conseil directeur de l'UIP à sa 211<sup>e</sup> session  
(Manama, 15 mars 2023)*

### PRÉAMBULE

L'Union interparlementaire (UIP) est l'organisation mondiale des parlements nationaux. Elle promeut une gouvernance, des institutions et des valeurs démocratiques, de concert avec les parlements et parlementaires, afin de faire ressortir et de répondre aux besoins et aspirations des citoyens. Elle œuvre pour [la paix](#), [la démocratie](#), [les droits de l'homme](#), [l'égalité des sexes](#), [l'autonomisation des jeunes](#), [l'action climatique](#) et [le développement durable](#) grâce au dialogue politique, à la coopération et à l'action parlementaire.

Afin d'encourager la diplomatie parlementaire ainsi que l'action concrète des parlementaires dans la recherche et la promotion d'une paix plus durable et de sociétés réellement démocratiques, le Conseil directeur de l'UIP, sur proposition du Comité exécutif, a adopté le présent Règlement instituant le Prix Cremer-Passy, qui sera décerné chaque année à un parlementaire ou à un groupe de parlementaires qui se distingue en matière de défense et de promotion des objectifs de l'UIP et qui contribue à un monde plus uni, plus pacifique, plus durable et plus équitable.

Le Règlement du Prix Cremer-Passy ainsi que ses critères sont approuvés comme suit :

#### Article 1

L'Union interparlementaire établit par la présente un prix d'excellence destiné aux parlementaires intitulé Prix Cremer-Passy.

#### Article 2

1. Le Prix Cremer-Passy est décerné par l'UIP et vise à récompenser un parlementaire ou un groupe de parlementaires qui se distingue dans la défense et la promotion des objectifs de l'Organisation et contribue à un monde plus uni, plus pacifique, plus durable et plus équitable.
2. Le Prix Cremer-Passy est décerné chaque année lors de la deuxième Assemblée de l'UIP.
3. Le ou les lauréats du prix sont invités à assister à l'Assemblée de l'UIP visée à l'article 2.2 et à prendre la parole devant l'Assemblée en reconnaissance de leur réussite et pour servir d'inspiration aux travaux d'autres parlementaires.
4. Le Prix Cremer-Passy ne peut être décerné à titre posthume. Le ou les candidats doivent être en vie au moment de leur nomination.

#### Article 3

Tous les parlementaires des Parlements membres de l'UIP qui ont été en exercice à un moment quelconque de l'année à laquelle se rapporte le Prix sont éligibles.

#### Article 4

1. Les groupes géopolitiques n'acceptent que les nominations au Prix Cremer-Passy émanant de leur propre groupe géopolitique, et les transmettent au Secrétariat de l'UIP en remplissant un formulaire mis à disposition sur le site web [www.ipu.org/fr](http://www.ipu.org/fr) avant le 30 avril de chaque année à

18 heures (HAEC). Les groupes qui soumettent des nominations relevant de plus d'un groupe géopolitique, spécifient le groupe géopolitique représenté conformément à l'alinéa 2 de l'Article 27 des Statuts et Règlements de l'UIP.

2. Chaque groupe géopolitique ne soumet qu'une seule nomination, en indiquant une seconde nomination comme alternative.
3. Les nominations doivent être accompagnées d'une lettre de candidature exposant les raisons pour lesquelles il est considéré que le parlementaire ou groupe de parlementaires mérite d'obtenir le Prix Cremer-Passy.
4. Le non-respect de l'échéance prévue à l'article 4.1 est sans recours.

#### **Article 5**

1. Le Secrétariat de l'UIP examine les candidatures présentées par les groupes géopolitiques dans un délai de 30 jours à compter de la date limite de dépôt, afin d'évaluer si les candidats remplissent bien tous les critères.
2. Le Secrétariat de l'UIP compile toutes les candidatures jugées recevables et les présente au jury du Prix, accompagnées d'un rapport sur les candidatures rejetées, en indiquant les raisons de leur exclusion.
3. En cas de non-respect de l'un des critères de présentation des candidatures, le Secrétariat de l'UIP en informe dès lors le(s) candidat(s).
4. Si le groupe géopolitique ne rectifie pas la non-conformité dans un délai de 10 jours à compter de la notification adressée par le Secrétariat, la demande est exclue par le Secrétariat de l'UIP.

#### **Article 6**

1. Le jury du Prix est composé de sept membres, dont le Président en exercice de l'UIP, qui préside le jury sans droit de vote sauf aux fins de l'article 6.8, et des derniers présidents honoraires en date représentant chaque groupe géopolitique de l'UIP.
2. Les groupes géopolitiques qui ne peuvent être représentés par un président honoraire désignent, conformément à leur règlement intérieur, un président de parlement retraité ou un parlementaire éminent.
3. Le Secrétaire général de l'UIP fait partie du jury du Prix sans droit de vote afin de veiller à ce que les propositions soient évaluées sur la base des connaissances actualisées des Membres de l'UIP.
4. Les membres du jury du Prix disposent de 30 jours ouvrables à compter de la réception des demandes par le Secrétariat pour les évaluer en utilisant la matrice d'évaluation annexée au présent règlement.
5. Le jury du Prix se réunit dès que possible à compter de l'expiration du délai visé au paragraphe 6.4 afin de débattre et de décider du ou des lauréats du Prix.
6. Le(s) lauréat(s) du Prix Cremer-Passy sont choisis par un vote à la majorité des membres du jury du Prix à l'aide de la matrice d'évaluation susmentionnée.
7. En cas d'égalité, le jury du Prix procède à un second vote entre les deux groupes de candidats ayant obtenu le plus de voix.
8. En cas d'égalité des voix après le deuxième décompte de voix, le président du jury du Prix émet son vote décisif pour déterminer le(s) gagnant(s) du Prix Cremer-Passy.
9. Le jury du Prix peut décider à l'unanimité de ne pas attribuer le Prix Cremer-Passy au cours d'une année donnée en cas de circonstance imprévue (force majeure).
10. Les membres du jury du Prix ne notent pas les candidats de leur propre groupe géopolitique.
11. Si des membres du jury du Prix ne sont pas en mesure de noter les candidats dans les délais impartis, leurs votes seront répartis de manière égale entre tous les candidats (à l'exception de ceux issus de leur propre groupe géopolitique).
12. Le Secrétariat de l'UIP veille à ce que toutes les dispositions soient prises pour organiser la réunion prévue au paragraphe 6.5.

#### **Article 7**

Le Prix à décerner est un trophée comportant une inscription adaptée.

#### **Article 8**

Toutes les personnes participant à la procédure d'attribution des Prix sont tenues de respecter la confidentialité des candidatures.

#### **Article 9**

1. Les délais visés par le présent Règlement sont comptés en jours ouvrables.

2. Si dans l'un des pays des Membres de l'UIP le 30 avril est un jour férié, ce jour est considéré comme un jour ouvrable aux fins de la présentation des candidatures tel que prévu par l'article 4.1.

#### **Article 10**

Afin d'assurer la mise en œuvre de la du présent Règlement régissant le Prix Cremer-Passy, il est obligatoire que le budget annuel de l'UIP comprenne une allocation spécifique pour le Prix.

#### **Article 11**

Toute modification du présent Règlement doit être adoptée lors de la première Assemblée de l'UIP d'une année donnée, préalablement à la remise du prix lors de la deuxième Assemblée de l'UIP de cette même année.

#### **Article 12**

Les règles énoncées ci-dessus constituent l'ensemble du règlement intérieur du Prix Cremer-Passy.

---

## **Coopération avec les Nations Unies**

### **Nouvelles modalités et méthodes de travail de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies**

*Approuvées par le Conseil directeur de l'UIP à sa 211<sup>e</sup> session  
(Manama, 15 mars 2023)*

Lors de sa 210<sup>e</sup> session à Kigali, en octobre 2022, le Conseil directeur a examiné et adopté une feuille de route pour la mise en œuvre du rapport sur le projet politique de l'UIP à l'ONU. Le rapport recommande, entre autres, une révision du mandat et des méthodes de travail de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies. Le Conseil directeur a invité le Bureau de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies à contribuer aux débats visant à recenser des stratégies de nature à améliorer l'efficacité des travaux de la Commission.

Des consultations ont eu lieu entre le Bureau et le Secrétariat en janvier 2023. La présente note reflète le résultat de ces délibérations et propose des améliorations aux modalités et méthodes de travail de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies. Le Bureau a poursuivi l'examen de cette proposition lors de la réunion qu'il tiendra à l'occasion de la 146<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP à Manama, à Bahreïn. Les nouvelles modalités et méthodes de travail de la Commission ont été approuvées par le Conseil directeur le 15 mars 2023.

La Commission constitue une composante importante du projet politique de l'UIP à l'ONU. Elle complète la mission de l'UIP, qui consiste à impliquer les parlements dans les activités de l'ONU, tant à l'échelle nationale que mondiale, pour renforcer la position de l'ONU en tant qu'institution multilatérale principale de la gouvernance mondiale. La Commission sert un double objectif, à savoir rendre l'ONU plus inclusive à l'égard des parlements et des parlementaires entendus comme des acteurs clés des processus mondiaux, et lui permettre de relever plus efficacement un nombre croissant de défis mondiaux.

#### **Mandat**

La Commission aide les parlementaires à surveiller l'action de leurs gouvernements à l'ONU en leur permettant de mieux comprendre le fonctionnement de l'Organisation sur les plans politique et opérationnel, et en les associant aux processus de réforme onusiens pertinents.

Ce mandat doit s'exercer dans cinq champs d'activité distincts.

Premièrement, la Commission soumet à l'attention des Membres les réformes onusiennes les plus fondamentales du point de vue de la gouvernance mondiale, notamment l'amélioration de l'équilibre entre les sexes à l'Assemblée générale, le soutien pour la réforme visant à faire du Conseil de sécurité un organe plus représentatif de la communauté internationale et les efforts destinés à rendre le budget de l'ONU plus transparent et efficace.

Deuxièmement, la Commission s'engage en faveur de l'exercice d'un contrôle parlementaire sur l'ONU et les institutions du système des Nations Unies dans leurs divers champs d'activité fondamentaux (p. ex. les changements climatiques, la traite des êtres humains, la lutte contre le terrorisme, l'éducation, etc.).

Troisièmement, la Commission œuvre en faveur de la participation des parlements aux principaux processus de redevabilité onusiens, notamment ceux qui concernent la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (Examens nationaux volontaires), des traités des droits de l'homme (notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention relative aux droits de l'enfant), de l'Examen périodique universel et des engagements pris au titre des droits de l'homme, ainsi que des dépenses militaires nationales (Département des affaires de désarmement des Nations Unies).

Quatrièmement, la Commission est engagée en faveur du renforcement des relations entre les équipes de pays des Nations Unies (dirigées par les coordonnateurs résidents) et les parlements nationaux pour ce qui est des processus clés menés par les gouvernements en faveur du développement et de la consolidation de la paix.

Cinquièmement, la Commission suit l'évolution des ratifications parlementaires et de l'entrée en vigueur de certains traités, protocoles et conventions des Nations Unies.

### **Méthodes de travail**

La Commission accomplit son mandat en tenant régulièrement des sessions à l'occasion des Assemblées de l'UIP.

En particulier, la Commission :

- tient des discussions et des auditions avec de hauts responsables des Nations Unies ;
- encourage les campagnes parlementaires portant sur certaines questions intéressant les Nations Unies, en invitant les parlementaires à prendre certaines initiatives et à rendre compte des résultats obtenus, s'il y a lieu ;
- réalise des visites sur le terrain pour comprendre comment fonctionne le système des Nations Unies à l'échelle nationale et vis-à-vis des parlements nationaux ;
- organise, entre deux Conférences mondiales des présidents de parlement consécutives, une réunion spéciale sur "le rôle du parlement dans le multilatéralisme" s'adressant aux présidents de parlement ou aux chefs de délégation.

Pendant les Assemblées, le Bureau de la Commission peut soumettre pour débat par la plénière des motions entrant dans le cadre de son mandat. Le texte amendé définitif est adopté à la majorité des personnes présentes lors de la réunion de la Commission. Une motion doit comporter un bref préambule, suivi d'un court dispositif axé sur l'action (le total ne dépassant pas 600 mots). Une fois adoptée, la motion sera soumise à l'Assemblée pour examen.

Par ailleurs, la Commission complète les travaux des trois autres Commissions permanentes de l'UIP en incitant son Bureau et les autres parlementaires à faire connaître les processus onusiens pertinents pour l'examen, par ces commissions, des résolutions de fond qui leur sont soumises et lorsqu'il y a lieu à proposer des amendements.

Le Bureau de la Commission fixe la liste des questions relatives aux réformes onusiennes devant être abordées sur une base régulière. La Commission ne doit pas traiter plus de cinq questions à la fois.

Il est souhaité que les membres du Bureau assistent à toutes les sessions de la Commission, ainsi qu'aux réunions de l'ONU pertinentes à New York, Genève ou Vienne, notamment l'Audition parlementaire annuelle aux Nations Unies. Le Secrétariat fournit au moins trois mois à l'avance au Bureau une liste des événements suggérés.

Le Bureau de la Commission réexamine tous les deux ans ses modalités et méthodes de travail en tenant compte des résultats obtenus par la Commission, ainsi que de tout autre changement institutionnel au sein de la structure des commissions de l'UIP.

# Conditions juridiques minimales pour l'établissement d'un bureau régional de l'UIP

*Approuvées par le Conseil directeur de l'UIP à sa 210<sup>e</sup> session  
(Kigali, 15 octobre 2022)*

L'établissement d'un bureau régional de l'UIP dont les locaux et équipements seront mis à disposition par le parlement hôte requiert la signature, par le parlement et le gouvernement hôte, d'accords visant à garantir le bon fonctionnement du bureau. Les principaux éléments de ces accords sont énumérés ci-après.

## 1) Accord entre le parlement hôte et l'UIP

- a) Le parlement hôte fournira gratuitement au bureau régional un siège et son équipement, et prendra en charge ses frais de fonctionnement (mobilier, ordinateurs, fournitures et autres équipements de bureau, et communications) pour une période minimale de 10 ans.
- b) Par cet accord, le parlement hôte assurera la sécurité, la protection et la tranquillité des locaux du bureau. Il veillera notamment à empêcher l'entrée de personnes ou de groupes non autorisés et la survenance de troubles dans son voisinage immédiat.
- c) Par cet accord, le parlement hôte devra respecter l'indépendance de fonctionnement de l'UIP en ce qui concerne l'exécution de ses activités et l'affectation au bureau de fonctionnaires et autre personnel de l'UIP tel que celle-ci le jugera nécessaire à l'exécution des fonctions qui ont été assignées au bureau.

## 2) Accord entre le gouvernement hôte et l'UIP

### Article 1 Personnalité juridique

- a) Par cet accord, le gouvernement reconnaît à l'UIP la qualité d'organisation internationale, conformément aux règles du droit international. L'UIP ne peut être poursuivie devant les tribunaux du pays hôte.

### Article 2 Biens, fonds et avoirs

- a) Les locaux du bureau régional de l'UIP sont inviolables. Les biens et avoirs de l'UIP sont exempts de perquisition, réquisition, confiscation et de toute autre forme de contrainte exécutive, administrative, judiciaire ou législative.
- b) Les archives du bureau régional de l'UIP, et, d'une manière générale, tous les documents qui lui appartiennent ou qu'il détient dans le pays hôte, sont inviolables.
- c) Sans être astreinte à aucun contrôle, réglementation ou moratoire financiers, l'UIP peut
  - i. détenir des fonds ou des devises de toute nature ;
  - ii. gérer des comptes dans n'importe quelle monnaie ;
  - iii. transférer librement ses fonds ou ses devises vers ou depuis le pays hôte ainsi qu'à l'intérieur de ce dernier, et convertir toutes devises qu'elle détient en toute autre monnaie.
- d) Le bureau régional de l'UIP, ses actifs, ses recettes, ses dépenses et autres biens sont :
  - i. exonérés de tous impôts directs et indirects, qu'ils soient fédéraux, cantonaux ou communaux ;
  - ii. exonérés de tous droits de douane à l'égard d'objets importés ou exportés par l'UIP pour son usage officiel ;
  - iii. exonérés de toutes prohibitions et restrictions d'importation et d'exportation à l'égard d'objets destinés à l'usage officiel de l'UIP ;
  - iv. exonérés de tous droits de douane, prohibitions et restrictions d'importation et d'exportation à l'égard de ses publications.

### Article 3 Facilités de communications

- a) Le bureau régional de l'UIP bénéficie, en ce qui concerne ses communications officielles, d'un traitement au moins aussi favorable que celui accordé par le pays hôte à tout autre gouvernement, à ses missions diplomatiques ou à d'autres organisations internationales intergouvernementales, en matière de priorités, de tarifs et de frais de courrier, de services Internet, de téléphone et de toutes autres communications – y compris électroniques –, ainsi que de tarifs pour l'information de la presse et de la radio. Le gouvernement garantit l'inviolabilité des communications officielles et de la correspondance à destination et en provenance de l'UIP et n'applique aucune censure à ses communications officielles, sa correspondance, ses publications et ses documents d'information.

#### Article 4 Indépendance de fonctionnement

- a) Le gouvernement, par l'intermédiaire du parlement d'accueil, veille à ce que l'indépendance de fonctionnement de l'UIP soit respectée en ce qui concerne l'exécution de ses activités et l'affectation au bureau de fonctionnaires et autre personnel de l'UIP tel que celle-ci le jugera nécessaire à l'exécution des fonctions qui ont été assignées au bureau.
- b) En cas d'incident ou d'événement entraînant une interruption complète ou partielle des services de télécommunications ou des services publics du bureau, le gouvernement accordera à ce dernier, pour l'exercice de ses fonctions, la même priorité qu'à ses propres agences et organes essentiels.

#### Article 5 Sécurité sociale et pensions

Les fonctionnaires de l'UIP sont exemptés de la couverture obligatoire et de toutes les contributions obligatoires au système de sécurité sociale du pays hôte.

#### Article 6 Fonctionnaires de l'UIP

- a) Les fonctionnaires de l'UIP :
  - i. jouiront de l'immunité de juridiction pour les actes accomplis par eux en leur qualité officielle (y compris leurs paroles et écrits) ;
  - ii. seront exonérés de tout impôt sur les traitements et émoluments versés par l'UIP ;
  - iii. seront exemptés de toute obligation relative au service national ;
  - iv. ne seront pas soumis, non plus que leurs conjoints et les membres de leur famille vivant à leur charge, aux dispositions limitant l'immigration et aux formalités d'enregistrement des étrangers ;
  - v. jouiront, en ce qui concerne les facilités de change, des mêmes privilèges que les fonctionnaires d'un rang comparable appartenant aux missions diplomatiques accréditées auprès du gouvernement du pays hôte ;
  - vi. jouiront, ainsi que leurs conjoints et les membres de leur famille vivant à leur charge, des mêmes facilités de rapatriement que les envoyés diplomatiques en période de crise internationale ;
  - vii. jouiront du droit d'importer en franchise leur mobilier et leurs effets à l'occasion de leur première prise de fonction dans le pays hôte.
- b) L'UIP collaborera, en tout temps, avec les autorités compétentes du pays hôte en vue de faciliter la bonne administration de la justice, d'assurer l'observation des règlements de police et d'éviter tout abus auquel pourraient donner lieu les privilèges, immunités et facilités énumérés dans le présent article.

#### Article 7 Règlement des différends

- a) Tout différend entre l'UIP et le gouvernement hôte découlant du présent accord ou s'y rapportant sera réglé à l'amiable par voie de négociation ou tout autre mode de règlement convenu, faute de quoi le différend sera soumis à l'arbitrage à la demande de l'une ou l'autre des parties.

\* Le parlement et le gouvernement hôte peuvent choisir de conclure un accord unique sur ce qui précède, qui sera signé par une autorité compétente convenue.

---

## Rapport du Forum des femmes parlementaires

*dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 211<sup>e</sup> session  
(Manama, 15 mars 2023)*

1. La 35<sup>e</sup> session du Forum des femmes parlementaires s'est tenue les 11 et 14 mars 2023. Elle a été suivie par 228 personnes, dont 186 parlementaires (161 femmes et 25 hommes) de 66 pays, ainsi que par des personnes représentant diverses organisations internationales.

#### Élection de la Présidente et allocutions liminaires

2. La Présidente du Bureau des femmes parlementaires, Mme L. Vasylenko (Ukraine), a ouvert la séance. Le Forum a élu Mme H. Ramzy Fayez, membre du Conseil consultatif de Bahreïn et première Vice-Présidente du Bureau des femmes parlementaires de l'UIP, à la présidence de sa 35<sup>e</sup> session. Le premier Vice-Président du Conseil consultatif, M. J. Fakhro, et le Président de l'UIP, M. D. Pacheco, ont souhaité aux participants la bienvenue au Forum et à la 146<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP.

### Initiatives de promotion de l'égalité des sexes

3. Mme C. Muyeka Mumma (Kenya) a présenté les travaux de la 48<sup>e</sup> session du Bureau des femmes parlementaires, qui s'est déroulée à Kigali en octobre 2022, ainsi que de sa 49<sup>e</sup> session, tenue immédiatement avant la réunion du Forum. Au nom des membres du Bureau, elle a présenté des remerciements à la Présidente du Bureau dont le mandat arrivait à échéance à la 146<sup>e</sup> Assemblée, et a salué le solide leadership et la grande détermination dont elle a fait preuve malgré la période difficile que connaît son pays, l'Ukraine.
4. Mme A.D. Mergane Kanouté (Sénégal), Vice-Présidente du Comité exécutif de l'UIP et membre du Groupe du partenariat entre hommes et femmes, a communiqué à l'assistance des informations sur l'équilibre entre les sexes dans les délégations à la 146<sup>e</sup> Assemblée. Si, globalement, à Bahreïn, la participation des femmes a été élevée en chiffre absolu (230), les femmes n'ont représenté que 34 % de l'ensemble des délégués, soit une proportion inférieure à la moyenne observée lors des dernières Assemblées. Parmi les délégations comprenant au moins deux membres, 23 étaient non mixtes, ce qui constitue un record. Il convient donc de poursuivre les efforts en faveur d'une représentation des deux sexes dans l'ensemble des délégations.
5. L'assistance a été informée des activités récentes et futures de l'UIP sur la question de l'égalité des sexes. Mme V. Riotton (France) a rendu compte de la réunion parlementaire organisée par l'UIP et ONU Femmes, le 7 mars 2023, à la 67<sup>e</sup> session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies. Mme C. Mix (Chili) a rendu compte de la progression de la mise en œuvre de la Déclaration de Kigali sur la sensibilité au genre des parlements. La Secrétaire du Forum, Mme Z. Hilal, a communiqué aux participants des informations sur l'état de la participation des femmes dans les parlements et dans la sphère politique, sur la base du récent rapport de l'UIP *Les femmes au parlement en 2022* ainsi que de la carte *Femmes en politique : 2023* publiée par l'UIP et ONU Femmes.

### Contribution aux travaux de la 146<sup>e</sup> Assemblée dans une perspective de genre

6. À titre de contribution aux travaux de l'Assemblée, les participants ont examiné, sous l'angle de l'égalité entre hommes et femmes, le projet de résolution de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale intitulée *Cyberattaques et cybercriminalité : les nouveaux risques pour la sécurité mondiale*. Le débat a été précédé d'une présentation de Mme S. Falaknaz (Émirats arabes unis) et M. J. Cepeda (Espagne), co-rapporteurs de la résolution. Le débat s'est poursuivi en séance plénière, sous la conduite de Mme R. Kavakci Kan (Türkiye) et avec Mme S. Al Suwaidi (Émirats arabes unis) comme rapporteure.
7. Les discussions ont mis en lumière la façon dont les femmes et les filles risquent d'être les cibles, et les victimes, de certains types de cybercriminalité, tels que la traite des êtres humains et l'exploitation sexuelle via Internet, ainsi que de violences sexistes facilitées par la technologie (harcèlement sexuel, menaces, harcèlement moral, intimidation, discours de haine sexiste, etc.). Le Forum est convenu qu'il fallait prévenir cette cybercriminalité et agir à son encontre en votant des lois sensibles au genre, exhaustives et centrées sur les victimes, traitant de la prévention, de la protection juridique, d'un soutien et de recours adaptés pour les victimes, et prévoyant des sanctions pour les auteurs. Il a également été dit qu'il fallait mettre d'urgence un terme à la sous-représentation des femmes dans le domaine de la cybersécurité par une éducation encourageant les filles à étudier la science, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques (disciplines "STEM"), et en incitant les femmes à faire carrière dans ces domaines ainsi que dans le secteur de l'information et de la communication.
8. Le débat a débouché sur la formulation de trois amendements au projet de résolution de la Commission permanente. Les amendements proposés ont été intégrés au texte du projet de résolution dont la perspective de genre s'en est trouvée renforcée.

### **Réunion-débat : Le rôle primordial des parlements dans la lutte contre l'insécurité et les crises : faire de l'égalité des sexes un élément central de la sécurité hydrique, de la résilience climatique et de la durabilité de la paix**

9. Au cours de cette réunion-débat, les participants ont recensé les mesures à prendre en matière de gestion des ressources en eau, de protection du climat et de consolidation de la paix pour défendre les droits des femmes et des filles et répondre à leurs besoins, ainsi que pour garantir leur participation et leur rôle de premier plan.
10. Les discussions ont été ouvertes avec les exposés de Mme Nahla Haidar, membre du Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (Comité CEDEF), de Mme Gillian Triggs, Sous-Secrétaire générale et Haute-Commissaire assistante chargée de la

protection au HCR, de Mme Jemma Nunu Kumba, Présidente de l'Assemblée législative nationale de transition du Soudan du Sud, de M. Putu Supadma Rudana, membre de la Chambre des représentants de l'Indonésie, et de Mme Margret Kiener Nellen, ancienne membre du Conseil national de la Suisse et membre du Conseil international de PeaceWomen Across the Globe.

11. Les femmes sont plus susceptibles de subir les effets négatifs de l'insécurité hydrique, qui est exacerbée par les changements climatiques, et des situations de conflit. Pourtant, elles continuent d'être exclues des processus décisionnels dans ces domaines et dans bien d'autres. Les participants ont insisté sur le fait que les vulnérabilités de nombreuses femmes et filles résultent d'une répartition du pouvoir, des richesses et des ressources qui les laisse de côté. Il est essentiel d'accroître la participation des femmes à tous les niveaux. Les participants ont appelé à l'élaboration de stratégies adaptées et de mesures et actions tenant compte de la dimension de genre, aux niveaux national et local, dans les domaines de la gestion de l'eau, de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à ceux-ci, de la consolidation de la paix, ainsi que de la reconstruction et de la relance. Des recommandations ont été formulées dans les domaines suivants : réalisation de recherches sur les besoins des femmes et des filles visant à éclairer les politiques et les lois, élaboration de plans d'action nationaux, qu'il s'agisse des changements climatiques ou de la paix, afin de réduire les effets négatifs des crises sur les femmes, et garantie que les femmes aient accès à divers mécanismes financiers, y compris l'apport de fonds, pour mettre en œuvre leurs solutions.

### **Élections au Bureau des femmes parlementaires**

16. Le Forum a élu des représentantes pour pourvoir la moitié des mandats des représentantes régionales, ainsi que deux représentantes régionales, l'une pour le Groupe africain et l'autre pour le Groupe des Douze Plus, pour pourvoir des sièges vacants.

17. Sur proposition du Bureau, le Forum a également élu Mme C. López Castro (Mexique) au poste de Présidente, Mme F. Ilimi (Algérie) au poste de première Vice-Présidente et Mme A. Nassif Ayyoub (Égypte) au poste de deuxième Vice-Présidente du Bureau des femmes parlementaires.

---

## **Rapport du Forum des jeunes parlementaires**

*dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 211<sup>e</sup> session  
(Manama, 15 mars 2023)*

Le Forum des jeunes parlementaires s'est réuni le dimanche 12 mars 2023, en présence de 100 participants, dont 60 jeunes parlementaires (22 femmes et 38 hommes) de 58 pays et de représentants de diverses organisations. La réunion était placée sous la conduite de Mme S. Albazar (Égypte), Présidente du Conseil du Forum des jeunes parlementaires.

Dans ses propos liminaires, Mme Albazar a présenté les réalisations du Conseil au cours des deux dernières années, dont le mandat de ses membres est arrivé à échéance à la 146<sup>e</sup> Assemblée. Elle a souligné l'importance de soutenir les initiatives mises en place pendant le mandat écoulé, comme la série de séances d'information en ligne sur l'autonomisation en lien avec les domaines jugés importants par les jeunes parlementaires eux-mêmes.

Le Président de l'UIP était également présent à la réunion du Forum. Il a réaffirmé son soutien sans faille à la participation des jeunes, aussi bien au niveau mondial qu'au sein de l'UIP. Il a rappelé l'importance de tenir compte du point de vue des jeunes dans les travaux de l'Organisation et a exhorté les jeunes parlementaires à poursuivre leurs efforts pour promouvoir la participation des jeunes aux travaux des parlements et de l'UIP.

Les jeunes parlementaires ont fait le point sur l'évolution récente de la participation des jeunes dans leurs pays respectifs. Ils ont notamment présenté les bonnes pratiques en ce qui concerne la création de groupes de jeunes parlementaires, l'élection de jeunes responsables politiques à des postes de direction au sein du parlement et du gouvernement, le renforcement du soutien apporté aux jeunes parlementaires par les partis politiques et les progrès réalisés dans les domaines de la santé et de l'éducation en faveur des jeunes. Ils ont également souligné l'importance d'assurer la continuité de l'investissement financier pour renforcer la capacité d'action des jeunes. Les membres du Forum ont affirmé leur engagement vis-à-vis de la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !* et ont présenté les mesures prises pour la mettre en œuvre, notamment la création d'un groupe de jeunes parlementaires en Afrique du Sud et le lancement de la campagne en Uruguay, qui a amené plusieurs parlementaires et responsables politiques à soutenir la participation des jeunes.

Les participants ont discuté du thème du débat général de l'Assemblée, *Promouvoir la coexistence pacifique et les sociétés inclusives : combattre l'intolérance*, en l'abordant selon le point de vue des jeunes. Ils ont évoqué le rôle clé que les jeunes et les jeunes parlementaires doivent jouer, notamment dans les prises de décision et les négociations de paix. Ils ont souligné l'importance de dispenser une éducation qui promeuve la paix, l'inclusion et la tolérance en tant qu'éléments fondamentaux vers une coexistence plus pacifique. De nombreux participants ont également souligné que la capacité législative constitue un outil efficace pour permettre aux parlements de lutter contre la haine et la discrimination.

Des rapports de synthèse sur le point de vue des jeunes ont été présentés en lien avec les deux projets de résolution examinés par l'Assemblée : *Cyberattaques et cybercriminalité : les nouveaux risques pour la sécurité mondiale* et *L'action des parlements en faveur d'un bilan carbone négatif des forêts*. Les jeunes parlementaires ont souligné l'importance de prendre des mesures spécifiques, notamment dans le domaine de l'éducation et de la sensibilisation, pour protéger les jeunes contre les dangers en ligne. Ils ont également évoqué les initiatives prises par certains pays pour adopter des lois destinées à protéger les parlementaires contre le harcèlement sur les réseaux sociaux. Ils ont en outre souligné le lien étroit entre l'environnement et la santé et ont prôné la mise en place de modèles de production et de consommation plus durables. Ils ont aussi appelé à accroître les investissements financiers pour contribuer à protéger et fortifier l'environnement.

Les participants ont approuvé les candidatures proposées par les groupes géopolitiques pour siéger au Conseil du Forum des jeunes parlementaires pendant la période 2023-2025. Le nouveau Conseil a ensuite tenu une réunion au cours de laquelle il a élu M. D. Carden (Royaume-Uni) à sa présidence. Les membres ont discuté des activités à venir, notamment de la neuvième Conférence mondiale des jeunes parlementaires, qui se tiendra à Hanoi (Viet Nam), du 14 au 18 septembre 2023.

En vue de la 147<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP, qui se tiendra en octobre 2023 à Luanda (Angola), le Forum a chargé Mme O. Rudenko (Ukraine), membre du Conseil du Forum des jeunes parlementaires, de préparer un rapport de synthèse sur le point de vue des jeunes concernant la proposition de résolution intitulée *Le rôle des parlements dans la lutte contre la traite d'enfants dans les orphelinats*.

Après avoir fait le point sur la participation des jeunes à la 146<sup>e</sup> Assemblée, le Conseil du Forum des jeunes parlementaires a conclu qu'il restait encore beaucoup à faire pour accroître la participation des jeunes aux travaux de l'UIP, notamment en modifiant les Statuts et Règlements en vue de promouvoir la participation des jeunes parlementaires aux Assemblées de l'UIP et d'améliorer l'assiduité des membres du Conseil. Il a également été envisagé d'abaisser l'âge minimum requis pour être considéré comme un jeune parlementaire.

---

## Rapport du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient

*dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 211<sup>e</sup> session (Manama, 15 mars 2023)*

Le Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient a tenu une séance le 12 mars 2023 en présence de 12 membres. Le Comité a élu M. H. Julien-Laferrière (France) à sa présidence. Les membres ont mis en avant leur engagement à travailler ensemble sur la base d'une compréhension mutuelle et d'un dialogue constructif. Ils ont souligné que le mandat qui leur avait été confié était essentiel pour jeter des ponts entre les pays de la région et qu'il pouvait ainsi contribuer à l'instauration d'une paix durable.

Le Comité a entendu un exposé sur la session des Écoles de la science au service de la paix qui s'est tenue à l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN) à Genève, en Suisse, du 5 au 9 décembre 2022. Quelque 24 représentants des six groupes géopolitiques de l'UIP ont participé à cinq jours de conférences, d'ateliers et de visites sur le thème *Faire face à la pénurie d'eau : une opportunité pour reconstruire la paix par la science*. Cette formation avait pour objectif de contribuer à la création d'un environnement favorable à la coopération entre les nations en proposant de nouvelles technologies et solutions pour réduire les tensions liées à la pénurie d'eau, et d'encourager ainsi la coexistence entre les nations. Une conférence de suivi pour les parlementaires, consacrée à l'eau et à la sécurité alimentaire, se tiendra au Centre international pour la science et l'éducation interdisciplinaires, au Viet Nam, en juin 2023. La deuxième session des Écoles de la science au service de la paix se tiendra en juillet 2023 et portera sur les changements climatiques. Elle sera suivie d'une

conférence pour les parlementaires en marge de la COP28, qui se tiendra aux Émirats arabes unis en novembre et décembre 2023. Les membres se sont félicités de cette initiative et de ses issues positives, et ont remercié l'UIP et le CERN pour ce projet inédit et innovant en faveur de la paix.

Les membres ont entendu un rapport du Secrétariat de l'UIP sur les activités menées par le Comité depuis la 145<sup>e</sup> Assemblée. En novembre 2022, le Secrétariat de l'UIP a signé un accord de coopération technique avec la Chambre des représentants du Yémen, basée à Seyoun, lequel vise à aider le Parlement à renforcer sa fonction de contrôle et ses capacités parlementaires. Les membres ont déploré la situation au Yémen, qui est considérée comme la pire crise humanitaire au monde. Ils ont souligné la nécessité pour le Comité de contribuer, par le biais d'un dialogue interparlementaire, à aplanir les divergences dans ce conflit, qui implique des nations de la région. Le Secrétariat de l'UIP a également noué le dialogue avec le Parlement libyen, basé à Benghazi, en vue de remettre sur pied des institutions fonctionnelles. La délégation libyenne a souligné que les Parlements membres de l'UIP devaient soutenir cette institution en tant que parlement légitime du pays.

M. M. Lassouaoui, de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), a informé les membres du rôle crucial de l'UNRWA dans la fourniture d'une aide aux réfugiés palestiniens dans la région, notamment en matière d'éducation de base, de soins de santé, de lutte contre la pauvreté, de protection et de services d'urgence. Néanmoins, la situation et les conditions de vie des réfugiés palestiniens se détériorent rapidement du fait des nombreuses crises qui sévissent dans la région. Ces circonstances sont encore aggravées par le déficit de financement de l'UNRWA, qui entrave sa capacité à remplir son mandat. M. Lassouaoui a souligné que l'existence de l'UNRWA aujourd'hui était due à l'incapacité des parties et de la communauté internationale à trouver une solution juste et durable à la question des réfugiés palestiniens. Dans ce contexte, les parlementaires ont un rôle clé à jouer en soutenant l'UNRWA et en lui fournissant les ressources financières dont il a besoin pour lui permettre de remplir son mandat. Le Comité a remercié l'Office pour le soutien important qu'il continue d'apporter aux réfugiés palestiniens et pour sa contribution à la paix et à la sécurité dans la région.

Le Comité a examiné les neuf communications reçues par l'UIP en rapport avec la situation au Moyen-Orient depuis sa précédente réunion en octobre 2022. Ces communications faisaient référence à l'escalade de la violence en Israël et en Palestine, aux déplacements forcés, à la discrimination, à la construction et l'expansion des colonies dans les territoires palestiniens occupés, au blocus de la bande de Gaza, à l'ajout du Corps des gardiens de la révolution islamique (CGRI) de la République islamique d'Iran à la liste des organisations terroristes de l'Union européenne, et aux répercussions des sanctions unilatérales sur la fourniture de l'aide humanitaire à la République arabe syrienne. Les membres ont exprimé leur désolation face à l'ampleur des pertes humaines et des destructions causées par les tremblements de terre en République arabe syrienne et en Türkiye, et ont transmis leurs sincères condoléances aux familles des victimes.

Le Secrétariat de l'UIP a informé les membres de la situation actuelle en Israël et en Palestine. Le Comité a exprimé son inquiétude face à la situation critique qui fait suite à une montée significative de la violence depuis le début de l'année 2023, avec des événements parmi les plus meurtriers depuis près de 20 ans. Les membres se sont par ailleurs alarmés du contenu d'une vidéo diffusée par la délégation palestinienne concernant des attaques de colons. Le Comité a également fait part de son inquiétude quant à l'augmentation des cas de discrimination, d'intolérance et d'incitation à la haine. Les membres ont souligné le caractère central de la crise en Israël et en Palestine pour le mandat du Comité et sont convenus de créer un groupe de réflexion sur Israël et la Palestine afin de mettre en place des initiatives concrètes de réconciliation. Le Comité a insisté sur la nécessité impérieuse d'agir rapidement compte tenu des vies perdues, soulignant que chaque perte humaine était une tragédie. Il a proposé que d'autres groupes de discussion, notamment sur les crises au Yémen et en Libye, soient mis en place. Les membres ont prévu de se réunir à l'occasion de deux séances afin de disposer de suffisamment de temps pour se concentrer sur les multiples crises qui sévissent au Moyen-Orient.

Le Comité est convenu de se rendre dans la région en 2023, notamment en Israël, en Jordanie et en Palestine, sa dernière visite ayant été reportée en raison de la dissolution de la Knesset. Cette prochaine mission, dont l'objectif sera de trouver un terrain d'entente, d'établir un véritable dialogue avec les parties prenantes et d'acquiescer une compréhension approfondie de la situation, sera l'occasion de promouvoir un rapprochement dans la région et de faire avancer le processus de réconciliation. Les membres ont souligné que la période de graves tensions que la région traversait actuellement offrait également des possibilités d'instaurer la paix. Ils ont relevé la nécessité de saisir ces opportunités et d'agir immédiatement, en définissant des mesures à court terme pour susciter une volonté de dialogue et de paix, et pour trouver des solutions en vue de la réconciliation. Le Comité a exhorté les parties à s'appuyer sur la paix qui a été établie entre Israël et d'autres pays de la région, et à appliquer la même approche aux relations avec la Palestine.

# Rapport du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire

*dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 211<sup>e</sup> session  
(Manama, 15 mars 2023)*

Le Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire (DIH) s'est réuni le 14 mars 2023.

Le Comité a entendu une brève présentation de faits nouveaux concernant des situations liées au DIH et à la crise des réfugiés dont il suit l'évolution depuis plusieurs années. Il s'agit notamment de la situation des réfugiés en Afghanistan, au Myanmar et en Ukraine et de celle des personnes déplacées dans ou depuis ces pays. Des informations sur les dernières évolutions peuvent être téléchargées sur le site web du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

En général, les membres du comité ont noté avec préoccupation la multiplication des situations de conflit et l'augmentation du nombre d'hommes, de femmes, de garçons et de filles contraints de fuir pour échapper à la violence et à la persécution. Dans les trois pays examinés, la grande majorité (70 %) des personnes fuyant les conflits étaient des femmes et des filles. Dans le cas de l'Ukraine, ce chiffre atteignait 90 %. Les situations deviennent de plus en plus complexes et de nouvelles dimensions telles que l'impact des changements climatiques ou les défis économiques et sociaux dans les pays d'accueil doivent également être prises en compte lors de la fourniture de l'assistance et du soutien. La prévalence de la violence fondée sur le genre a également été soulignée et doit être traitée en priorité. L'impunité, y compris celle des acteurs non étatiques, et la question des crimes de guerre ont été soulevées et seront discutées lors de la prochaine session du Comité.

Le Comité a fermement appelé à mettre un terme aux guerres, à respecter le DIH et à fournir une aide humanitaire aux réfugiés et aux populations déplacées. Il a appelé les parlements à réfléchir à des moyens de contribuer à ces efforts, au vu de la nécessité d'établir une coopération multilatérale pour répondre aux situations dramatiques auxquelles l'Ukraine ainsi que d'autres régions du monde sont confrontées. En Afghanistan et au Myanmar, ainsi que les populations touchées par le tremblement de terre en République arabe syrienne et en Türkiye, les réfugiés ont urgemment besoin d'aide et d'assistance. Les membres du Comité ont en outre souligné la nécessité de fournir un appui aux pays d'accueil. Il a souligné l'importance d'adopter une législation visant à faciliter l'intégration des réfugiés dans les pays d'accueil (comme cela a été le cas en Pologne). En favorisant l'autonomisation des réfugiés et en facilitant leur accès au travail et aux soins de santé, ceux-ci ont moins besoin d'assistance et contribuent également au développement du pays d'accueil.

Le Comité a lancé un appel spécial concernant la situation de l'Afghanistan. Les efforts pour sauver des vies sont devenus une priorité pour les agences de soutien impliquées dans le pays. Le Comité a souligné l'importance de garantir l'accès des femmes et des filles aux soins de santé et à l'éducation.

Le Comité a débattu des préparatifs du Forum mondial sur les réfugiés, qui doit se tenir en décembre 2023. Le Forum sera l'occasion de faire le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés. Les Membres de l'UIP ont été invités à donner suite aux engagements de leur pays à cet égard (voir [globalcompactrefugees.org/index.php](https://globalcompactrefugees.org/index.php)). Le Comité a également encouragé les parlements à s'engager davantage en faveur de la mise en œuvre du Pacte en prenant de nouveaux engagements. Celui-ci est un parfait exemple de la manière dont on peut faciliter le partage des charges.

Le Comité a également débattu des travaux en vue de l'universalisation et de l'application de la *Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel*. Il est convenu d'organiser un webinaire en ligne à l'échelle mondiale sur cette question afin de sensibiliser les parlements et de les encourager à s'engager davantage. Il a en outre débattu de la *Convention sur les armes à sous-munitions* et décidé d'entamer les travaux à ce sujet, avec un objectif similaire d'universalisation et de mise en œuvre effective.

Enfin, le Comité a pris note du fait qu'une de ses membres, Mme E. Afanasieva, (Fédération de Russie) n'a pas assisté aux trois dernières sessions du Comité et a donc demandé que ce poste soit déclaré vacant, conformément à son règlement.

# Rapport sur les activités du Groupe de travail de l'UIP sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine

*dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 211<sup>e</sup> session (Manama, 15 mars 2023)*

Rappel contextuel : le Groupe de travail de l'UIP sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine a été constitué en mars 2022, à la suite de l'adoption d'une résolution de point d'urgence à la 144<sup>e</sup> Assemblée de Nusa Dua. Son objectif principal est de promouvoir le dialogue politique à l'appui des efforts de consolidation de la paix, dans le strict respect de la Charte des Nations Unies et des principes du droit international – notamment la souveraineté nationale, l'intégrité territoriale et le non-recours à la menace ou à l'usage de la force.

Au cours de l'année 2022, le Groupe de travail a tenu six séances en ligne. En juillet 2022, il a effectué une mission initiale à Kyïv et Moscou, afin de rencontrer les dirigeants des parlements des deux pays, de mieux appréhender la situation sur le terrain, et de mettre en lumière des modalités propices à la cessation des hostilités et à la reprise du dialogue diplomatique.

En octobre 2022, le Groupe de travail s'est réuni à Kigali dans le cadre de la 145<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP, a tenu des auditions avec les délégations de l'Ukraine et de la Fédération de Russie, et rendu compte de ses travaux au Conseil directeur. Le Groupe de travail a déploré les répercussions mondiales de ce conflit, qui ont freiné les efforts nationaux dans le domaine des ODD, de la crise sanitaire mondiale et de l'urgence climatique. Il a observé que la guerre avait provoqué une grave crise alimentaire et énergétique dont les retombées négatives se font sentir sur l'économie et la stabilité politique et sociale d'un certain nombre de pays du monde. Le Groupe de travail a aussi souligné la responsabilité des parlements dans la protection de la vie des citoyens et la fourniture d'aide humanitaire. De leur côté, les deux parlements ont salué les efforts déployés par le Groupe de travail pour établir des canaux de communication et promouvoir la diplomatie parlementaire, et ont souligné leur volonté de prendre part à des consultations.

En décembre 2022, le Groupe de travail a publié un appel exhortant tant le Parlement de la Fédération de Russie que celui de l'Ukraine à faire tout leur possible pour amener leurs gouvernements respectifs à déclarer et appliquer un cessez-le-feu, en particulier pendant les rudes mois d'hiver, dans le but d'éviter une catastrophe humanitaire. Le Groupe de travail a aussi invité les deux parlements à poursuivre les discussions en présentiel au Siège de l'UIP à Genève, au début du mois de février 2023. Dans l'intervalle, il a décidé de se rapprocher d'autres organisations – notamment l'Union européenne, le Conseil de l'Europe et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) – afin d'avoir une plus large vision de la situation.

Ni l'appel au cessez-le-feu du Groupe de travail ni son invitation des deux parties à se rendre au Siège de l'UIP pour poursuivre les consultations n'ont été suivis d'effet. Le chef de la délégation ukrainienne a répondu que le déplacement à Genève était empêché par les restrictions financières dues à la guerre, tandis que le Vice-Président du Conseil de la Fédération de Russie a indiqué que les sanctions politiques imposées par les autorités suisses ne permettaient pas à la délégation de se rendre à Genève. Le Secrétariat de l'UIP a réitéré l'assurance, qu'en vertu de l'Accord de l'UIP avec son pays hôte, les autorités suisses délivreraient des visas aux parlementaires russes venant à Genève pour des réunions officielles à l'UIP.

Le 13 mars 2023, le Groupe de travail s'est réuni pour la huitième fois, lors de la 146<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP à Manama. Ses membres ont pris acte du fait qu'au vu de la situation sur le terrain et des circonstances géopolitiques les conditions nécessaires n'étaient pas réunies pour mettre en place un cessez-le-feu ou obtenir que les deux parties prennent place à la même table. Les membres du Groupe de travail ont néanmoins réitéré leur détermination à exploiter les espaces de dialogue, de manière bilatérale, à se rencontrer plus fréquemment, et à rechercher avec les deux délégations des possibilités d'atténuer les conséquences humanitaires de la guerre.

Le Groupe de travail s'est proposé de solliciter l'engagement des deux délégations, ukrainienne et russe, sur les points ci-dessous, considérés comme des éléments susceptibles de créer une certaine convergence :

1. Sécurité nucléaire – s'abstenir de toute attaque militaire à proximité des centrales nucléaires
2. Sécurité alimentaire – renforcer l'accord existant sur les céréales sous l'auspice de l'ONU et de la Turquie

3. Protection des sites écologiques vulnérables
4. Accès aux prisonniers de guerre et échange de prisonniers

Les deux délégations, celle de l'Ukraine comme celle de la Fédération de Russie, ont salué l'action du Groupe de travail. Elles ont, une nouvelle fois, reconnu son importance, observant que l'UIP est l'un des derniers forums auquel les deux parlements participent encore. Elles ont, en outre, noté que l'UIP avait de grands atouts : elle entretient depuis longtemps de bonnes relations avec les deux délégations, a accès à des décideurs influents et dispose d'un solide réseau de partenariats dans les milieux parlementaires mondiaux.

Les deux délégations ont accueilli favorablement l'idée du Groupe de travail de se concentrer sur des points précis, au niveau desquels il serait possible de progresser à petits pas, et ont indiqué qu'elles recevraient avec intérêt une proposition plus détaillée de la part du Groupe de travail. Elles se sont déclarées prêtes à étudier un tel document et à y répondre en faisant état de leurs commentaires.

### **Prochaines étapes**

1. Le Groupe de travail enverra aux Parlements de l'Ukraine et de la Fédération de Russie un courrier détaillant des possibilités d'atténuation des conséquences humanitaires de la guerre dans les quatre domaines cités plus haut.
2. Le Groupe de travail s'efforcera d'établir des contacts avec d'autres parties susceptibles de contribuer à un changement positif dans le contexte d'escalade constante du conflit.
3. À réception des réponses, le Groupe de travail entreprendra de trouver des pistes de convergence et invitera les deux délégations à se réunir dans un lieu adapté pour poursuivre les discussions. Les Émirats arabes unis et l'Afrique du Sud sont prêts à accueillir ces réunions.

---

## **Rapport du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent**

*dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 211<sup>e</sup> session  
(Manama, 15 mars 2023)*

La réunion du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent s'est tenue le 13 mars 2023. Des élections pour les postes de président et de vice-président ont été organisées. M. Monder Bouden (Algérie) a été élu Président et Mme Ágnes Vadai (Hongrie) a été élue Vice-Présidente. Au cours de la réunion, les membres du Groupe ont discuté des résultats des trois réunions thématiques de *l'Appel du Sahel*, qui se sont déroulées fin 2022 et début 2023.

Le Groupe consultatif est convenu des quatre principes généraux suivants s'agissant de s'engager auprès des pays du Sahel :

1. concentrer les efforts sur l'action immédiate, et non sur les discussions et les réunions ;
2. harmoniser toutes les activités globales liées aux pays du Sahel avec les initiatives régionales et internationales ;
3. prendre en compte toute solution émanant des populations concernées : des solutions pilotées par les Africains aux problèmes qui touchent l'Afrique ;
4. rétablir la confiance au niveau national et international entre toutes les parties prenantes clés.

La première réunion thématique s'est tenue lors de la 145<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP à Kigali (Rwanda) le 14 octobre 2022 et a été consacrée aux préoccupations liées à l'environnement.

Sur cette base, la deuxième réunion thématique s'est tenue à Alger (Algérie), les 26 et 27 février 2023, à l'initiative conjointe de l'UIP et de l'Assemblée populaire nationale d'Algérie. Le thème était *L'engagement des communautés dans la prévention de l'extrémisme violent et dans la lutte contre les conditions propices au terrorisme*. Cette réunion était la première du genre puisqu'elle a rassemblé 190 participants de divers horizons, en particulier des chefs religieux et tribaux du Sahel. Outre les membres du Groupe consultatif, des représentants de la société civile, des jeunes et des parlementaires du G5 Sahel et des pays voisins, ainsi que des experts régionaux et internationaux et des organisations parlementaires ont également participé à la réunion. La réunion était conduite par le Président de l'UIP, M. Duarte Pacheco, et le Président de l'Assemblée populaire nationale d'Algérie, M. Ibrahim Boughali.

La réunion a abouti à 19 recommandations, qui peuvent être résumées comme suit :

- renforcer la résilience des chefs tribaux et des acteurs de la société civile face à l'extrémisme violent et à la lutte contre le terrorisme en améliorant les conditions de vie dans les pays du Sahel grâce à des projets humanitaires et de développement, en mettant particulièrement l'accent sur la résolution des problèmes environnementaux et l'amélioration des moyens de subsistance des populations vivant dans les zones rurales ;
- soutenir les personnes les plus vulnérables et dont la situation, caractérisée par la pauvreté, les expose au risque d'être recrutées par des organisations terroristes, en reconnaissant que le développement est le fondement des efforts durables en matière de lutte contre le terrorisme ;
- promouvoir la coordination entre les chefs religieux afin d'améliorer leur capacité à contrer la rhétorique extrémiste et à diffuser les valeurs de paix et de modération ;
- promouvoir la coordination entre les chefs religieux afin d'améliorer leur capacité à contrer la rhétorique extrémiste et à diffuser les valeurs de paix et de modération ;
- veiller à ce que les femmes, les jeunes et les victimes du terrorisme soient associés de façon constructive à tous les processus de paix et de stabilité ;
- mettre en place des programmes d'éducation pour les enfants et les jeunes afin de les sensibiliser à l'extrémisme violent.

La troisième réunion de l'*Appel du Sahel* s'est tenue le 11 mars 2023 lors de la 146<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP à Manama (Bahreïn), en présence de membres du Groupe consultatif, de parlementaires des pays du Sahel et des pays voisins, ainsi que d'experts en la matière. La réunion avait pour thème *Atténuer l'impact de la menace sécuritaire en renforçant la résilience au Sahel*.

La réunion a débouché sur la formulation des recommandations suivantes :

- donner la priorité à l'action immédiate par rapport aux réunions stériles. De plus, la communauté internationale doit se garder de susciter de trop grandes attentes et de ne pas y répondre ensuite ;
- assurer un appui technique et financier pour maîtriser la situation sécuritaire et empêcher la propagation du terrorisme vers d'autres pays de la région ;
- reconnaître le défaut d'attention portée par la communauté internationale à la difficile situation au Sahel et le fait que l'Occident n'assume pas sa responsabilité dans la déstabilisation de la Libye, laquelle a eu de graves répercussions sur le Sahel ;
- renforcer la coopération régionale des États sahéliens, et la fonder sur la sincérité et la transparence ;
- accroître les efforts pour créer un climat de confiance aux niveaux national et international et soutenir ou réformer les institutions régionales à cette fin ;
- souligner l'importance des investissements sociaux et économiques pour endiguer la vague de terrorisme et renforcer la résilience des populations locales face à la radicalisation, à l'extrémisme et aux tentatives de recrutement par des organisations terroristes.

Les réunions thématiques sur l'*Appel du Sahel* ont, toutes les trois, été suivies par des représentants éminents des entités suivantes : l'Institut pour l'économie et la paix, qui publie l'indice mondial du terrorisme et l'indice mondial de la paix, le Service de la prévention du terrorisme de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le Comité interparlementaire du G5 Sahel.

Pendant la réunion du Groupe consultatif à la 146<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP à Manama, les résultats des trois réunions thématiques sur l'*Appel du Sahel* ont été évaluées et, pour y donner suite, les membres du Groupe consultatif se sont accordés sur les étapes indiquées ci-dessous.

- *coordination interne* : les femmes et les jeunes ayant été reconnus comme des groupes vulnérables, il convient d'organiser des réunions de coordination avec le Conseil des jeunes parlementaires de l'UIP et le Bureau des femmes parlementaires de l'UIP, afin de les sensibiliser à la situation de ces groupes vulnérables dans les pays du Sahel et d'encourager ces organes de l'UIP à mettre cette question à l'ordre du jour des prochaines réunions de leurs Forums respectifs ;
- *coordination interparlementaire* : afin d'harmoniser et d'unifier l'aide apportée aux populations du Sahel dans chacun des cinq domaines d'action de l'*Appel du Sahel*, il convient de mettre en place un mécanisme de coordination avec tous les acteurs parlementaires qui travaillent sur des questions liées au Sahel. En outre, il faut encourager les parlements des pays développés à s'investir dans le rétablissement de la confiance avec les pays du Sahel ;

- *coordination internationale* : il faudrait encourager les institutions de l'ONU présentes au Sahel à établir un mécanisme de coordination inter-institutions qui englobe également les acteurs parlementaires, sur la base des besoins constatés sur le terrain ;
  - *communication et visibilité* : il convient de donner une plus grande visibilité aux travaux du Groupe consultatif, en particulier à l'*Appel du Sahel* pour obtenir l'impact souhaité. Le Secrétaire général de l'UIP pourrait, en l'occurrence, jouer un rôle important en faisant mieux connaître l'*Appel du Sahel* sur le plan international.
- 

## Rapport du Groupe consultatif sur la santé

*dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 211<sup>e</sup> session  
(Manama, 15 mars 2023)*

Le Groupe consultatif de l'UIP sur la santé s'est réuni le 11 mars 2023, en présence de 5 de ses 12 membres. Il a souhaité la bienvenue à ses trois nouveaux membres – d'Irlande, du Pakistan et de la République-Unie de Tanzanie –, ainsi qu'à ses partenaires techniques de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, d'ONUSIDA et du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

Le Groupe consultatif a examiné les moyens de renforcer la pertinence de l'UIP dans le domaine de la santé mondiale et de mettre en œuvre le volet santé de la Stratégie de l'Organisation. Il a reconnu que les enjeux en matière de santé étaient très vastes et est convenu qu'il n'élargirait pas davantage ses objectifs, mais qu'il maintiendrait plusieurs priorités stratégiques et s'y attaquerait.

Le Groupe consultatif s'est penché sur l'importance des obligations relatives aux droits de l'homme dans les activités liées à la santé. Des lois et des politiques restrictives continuent de limiter ou de bloquer l'accès aux services. Le Groupe a relevé que des défis existaient et que des mesures supplémentaires devaient être prises pour protéger les populations vulnérables, en particulier les jeunes femmes et les groupes marginalisés. Il a constaté que les parlementaires pouvaient et devaient faire beaucoup en sensibilisant le public.

Le Groupe consultatif a décidé de mener à bien son mandat de sensibilisation en organisant une visite sur le terrain en 2023 afin d'étudier et de documenter les pratiques liées à l'équité en matière de santé, en particulier pour les groupes marginalisés. Le Groupe invite les pays hôtes intéressés à lui soumettre des propositions.

Le Groupe s'est également penché sur ses règles et pratiques et est convenu de poursuivre cette discussion en vue de renforcer la pertinence et le travail de l'UIP dans le domaine de la santé mondiale.

Le Groupe a discuté de la coopération de l'UIP avec ses partenaires techniques et s'est réjoui des réalisations et de l'impact de cette coopération. Les membres ont été informés des activités conjointes à venir, notamment de la *Première Conférence parlementaire de haut niveau pour l'Afrique sur le renforcement de la préparation à la sécurité sanitaire*, qui sera organisée par l'UIP et l'OMS au Cap (Afrique du Sud), en mai 2023. La préparation aux situations d'urgence devrait être au cœur des efforts déployés après la pandémie de COVID-19, et le Groupe consultatif souhaite promouvoir la mobilisation parlementaire autour de cette question.

L'équité dans le domaine de la santé doit être le point de départ des initiatives de prévention et de lutte contre les maladies. La réalisation de la couverture sanitaire universelle est une étape clé à cet égard. L'UIP et l'OMS ont publié un guide à l'intention des parlementaires sur ce thème, intitulé *La voie de la couverture sanitaire universelle*. La publication a été officiellement lancée le 12 mars 2023 avec une allocution – retransmise par vidéo – du Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur général de l'OMS. Ce guide est un outil pratique visant à aider les parlementaires à mieux comprendre les questions complexes en lien avec la couverture sanitaire et à renforcer leurs capacités afin que les parlements puissent prendre des mesures concrètes en faveur de la santé et du bien-être de leurs citoyens. Le Groupe a encouragé les parlementaires à emporter une copie du guide et à réfléchir à la manière de le mettre à profit au sein de leur parlement.

## Rapport du Groupe de travail sur la science et la technologie

*dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 211<sup>e</sup> session  
(Manama, 15 mars 2023)*

Le Groupe de travail a tenu une séance à Manama (Bahreïn) le 13 mars 2023, en présence de 14 membres.

Le Groupe de travail s'est félicité du succès de la première session des Écoles de la science pour la paix, qui s'est tenue du 5 au 9 décembre 2022 à Genève (Suisse), sur le thème *Faire face à la pénurie d'eau : une opportunité pour reconstruire la paix par la science*. La session a porté sur la gestion de l'eau et l'exploration de nouvelles sources d'eau renouvelables, avec pour objectif de créer un environnement favorable à la coopération technique et aux négociations en encourageant les propositions de technologies et de modalités alternatives pour réduire les tensions liées aux pénuries d'eau, et ainsi transformer les éléments de conflit entre les parties en facteurs de coexistence.

Vingt-quatre participants, parmi lesquels des représentants des six groupes géopolitiques, ont pris part à la première session : 21 membres de personnel parlementaire désignés par leurs parlements nationaux afin d'assurer la continuité des mandats parlementaires, ainsi que trois parlementaires, à savoir le Président du Groupe de travail sur la science et la technologie, le Président du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient et un membre du Conseil du Forum des jeunes parlementaires.

Première activité menée conjointement par le Comité de l'UIP sur les questions relatives au Moyen-Orient et le Groupe de travail sur la science et la technologie, les Écoles de la science pour la paix ont pour objectif d'établir un lien entre le monde de la science et celui de la politique en instaurant un dialogue et en créant une communauté d'experts parlementaires pour relever ensemble les défis sous l'égide neutre de la science. La première session a permis aux participants d'échanger sur leurs expériences en matière de prise de décision fondée sur des données probantes et de se familiariser avec les mécanismes de collaboration scientifique. Les participants ont notamment convenu de l'importance de la mise en œuvre de deux projets régionaux sur l'eau dans la région du Sahel et en Palestine.

Le Groupe de travail a convenu d'organiser une conférence de suivi à l'intention des parlementaires, axée sur l'eau et la sécurité alimentaire, qui se tiendra en juin 2023 au Centre international pour la science et l'enseignement interdisciplinaire (ICISE) à Quy Nhon (Viet Nam). Le Groupe de travail est également convenu d'organiser la deuxième session des Écoles de la science pour la paix en juillet 2023 sur la question des changements climatiques, afin de faire coïncider le thème avec celui de la COP28 et ainsi organiser la conférence de suivi à l'intention des parlementaires en marge de la COP, qui se tiendra aux Émirats arabes unis en décembre 2023.

S'agissant du plan de travail du Groupe, les membres ont fait part de leur intention de participer, en qualité d'observateurs, à la 26<sup>e</sup> session de la Commission des Nations Unies de la science et de la technique au service du développement, qui se tiendra du 27 au 31 mars 2023 à Genève. Bien que les membres du Groupe de travail y participeront en tant qu'observateurs, leur contribution active lors des débats entre les intervenants et les participants sera la bienvenue.

Le Président du 9<sup>e</sup> Sommet scientifique de la 78<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies, M. Declan Kirrane, a informé le Groupe de travail sur le thème et les activités du Sommet. Les membres du Groupe de travail sont convenus de participer officiellement au prochain Sommet à New York, qui se tiendra du 13 au 29 septembre 2023. Cette participation les aidera à déterminer comment la science peut contribuer à relever les défis mondiaux et à assurer un dialogue permanent entre les parlementaires et la communauté scientifique, tout en établissant des collaborations scientifiques pour favoriser la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD).

Le Groupe de travail a également convenu de collaborer avec la Commission permanente du développement durable de l'UIP en vue d'établir et de présenter un important rapport lors du Sommet scientifique, renforçant ainsi le rôle des parlementaires dans l'établissement des politiques mondiales. En outre, le Groupe de travail a convenu d'organiser à l'occasion du Sommet une journée consacrée à la contribution de l'UIP en général, et des parlementaires en particulier, à la réalisation des ODD. Cette manifestation visera à faciliter la collaboration directe entre les parlementaires et les scientifiques afin d'axer la réalisation des ODD sur la mise en place de politiques.

Enfin, le Groupe de travail a convenu de poursuivre plusieurs projets pilotes sur la collaboration entre les scientifiques et les parlements. Les membres ont discuté d'une proposition de processus visant à mieux sensibiliser à la nécessité d'associer les scientifiques au processus législatif. Les conclusions et recommandations de l'ensemble des parlements qui participeront au processus seront utilisées pour élaborer des documents de référence à l'intention des parlementaires sur l'importance d'associer les scientifiques aux processus décisionnels du parlement. Le Groupe de travail examinera et approuvera ces documents lors de sa réunion à l'occasion de la 147<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP qui se tiendra en Angola en octobre 2023.

## Statistiques du Groupe du partenariat entre hommes et femmes

**Participation de déléguées à la 146<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP (au 15 mars 2023)**

**Composition des délégations participants aux huit dernières Réunions statutaires de l'UIP  
(octobre 2018-présent)**

Réunion	Nombre total de délégués	Nombre total/pourcentage de déléguées		Nombre total de délégations	Nombre total/pourcentage des délégations exclusivement masculines (2 membres ou plus)		Nombre total des délégations exclusivement féminines (2 membres ou plus)	Nombre total de délégations non-mixtes (2 membres ou plus)	Délégations formées d'un seul parlementaire (homme ou femme)
Manama (03/2023)	661	228	34,5	136	21	16	3	24	5
Kigali (10/2022)	553	196	35,4	120	14	12,6	4	18	9
Nusa Dua (03/2022)	393	153	38,9	101	13	14,4	3	16	11
Madrid (11/2021)	509	198	38,9	117	10	9,3	3	13	10
En ligne (05/2021)	755	287	38	133	8	6,2	2	10	4
Belgrade (10/2019)	719	221	30,7	149	15	11,4	0	15	17
Doha (04/2019)	721	219	30,3	147	16	11,8	0	16	12
Genève (10/2018)	751	247	32,9	149	17	12,1	4	21	9

**Délégations non mixtes composées de plus d'un membre présentes à Manama (au 15 mars 2023)**

N°	Pays	Manama mar23			Kigali oct22			Nusa Dua mar22			Madrid nov21			En ligne mai21			Belgrade Oct19			Doha avr19			Genève oct18		
		Femmes parl.	Hommes parl.	Total	Femmes parl.	Hommes parl.	Total	Femmes parl.	Hommes parl.	Total	Femmes parl.	Hommes parl.	Total	Femmes parl.	Hommes parl.	Total	Femmes parl.	Hommes parl.	Total	Femmes parl.	Hommes parl.	Total	Femmes parl.	Hommes parl.	Total
1	Argentine*	4	0	4	2	0	2	absent			absent			4	5	9	1	3	4	1	3	4	1	6	7
2	Brésil*	0	6	6	0	1	1	absent			3	5	8	2	2	4	1	10	11	1	9	10	1	10	11
3	Cambodge	0	4	4	1	3	4	0	5	5	0	2	2	2	5	7	2	4	6	1	4	5	3	3	6
4	Comores	0	2	2	absent			absent			absent			1	1	2	absent			absent			1	2	3
5	Éthiopie	0	3	3	absent			absent			absent			absent			1	3	4	3	4	7	3	5	8
6	Finlande	2	0	2	4	1	5	2	2	4	3	3	6	6	2	8	3	1	4	1	1	2	2	2	4
7	Gabon*	0	2	2	0	2	2	absent			1	5	6	absent			1	4	5	2	5	7	absent		
8	Géorgie	0	2	2	1	4	5	absent			1	3	4	absent			0	1	1	0	6	6	1	2	3
9	Italie	2	0	2	0	1	1	0	1	1	2	3	5	3	3	6	1	3	4	1	4	5	2	4	6
10	Madagascar*	0	2	2	0	3	3	0	2	2	0	4	4	3	6	9	2	3	5	absent			absent		
11	Malaisie*	0	2	2	0	4	4	0	1	1	absent			1	2	3	2	3	5	1	3	4	2	4	6
12	Mali	0	2	2	1	3	4	absent			absent			1	1	2	1	2	3	1	4	5	1	2	3
13	Malte*	0	3	3	0	2	2	0	1	1	0	3	3	0	2	2	0	1	1	0	3	3	1	1	2
14	Mongolie*	0	3	3	absent			absent			0	4	4	2	7	9	2	3	5	3	3	6	1	2	3
15	Myanmar	0	2	2	statut spécial			absent			absent			absent			1	2	3	2	1	3	0	3	3
16	Qatar	0	7	7	1	4	5	1	2	3	1	5	6	1	4	5	1	5	6	1	11	12	2	4	6
17	Seychelles*	0	3	3	0	2	2	1	1	2	0	1	1	1	3	4	1	2	3	1	2	3	1	2	3
18	Singapour	0	3	3	absent			absent			absent			1	3	4	1	2	3	1	2	3	1	2	3
19	Slovaquie*	0	2	2	absent			absent			absent			absent			0	1	1	absent			absent		
20	Somalie*	0	6	6	0	5	5	absent			absent			1	4	5	1	4	5	1	8	9	0	4	4
21	Tchad	0	5	5	2	2	4	absent			absent			absent			absent			absent			1	5	6
22	Tonga*	0	2	2	absent			absent			absent			absent			0	1	1	0	1	1	0	1	1
23	Yémen*	0	4	4	0	6	6	0	5	5	0	5	5	0	8	8	0	8	8	absent			0	5	5
24	Zimbabwe	0	2	2	3	4	7	1	3	4	3	3	6	1	1	2	2	5	7	1	6	7	1	6	7

**Délégations composées d'un seul membre présentes à Manama (au 15 octobre 2022)**

N°	Pays	Manama mar23			Kigali oct22			Nusa Dua mar22			Madrid nov21			Virtual may21			Belgrade oct19			Doha avr19			Geneva oct18		
		Femmes parl.	Hommes parl.	Total	Femmes parl.	Hommes parl.	Total	Femmes parl.	Hommes parl.	Total	Femmes parl.	Hommes parl.	Total	Femmes parl.	Hommes parl.	Total	Femmes parl.	Hommes parl.	Total	Femmes parl.	Hommes parl.	Total	Femmes parl.	Hommes parl.	Total
1	Lituanie	1	0	1	absent			absent			1	1	2	2	2	4	1	1	2	absent			1	1	2
2	Monaco	0	1	1	1	1	2	1	1	2	1	1	2	2	1	3	1	1	2	2	1	3	2	1	3
3	Paraguay*	0	1	1	0	1	1	0	1	1	0	2	2	1	2	3	0	1	1	0	1	1	0	2	2
4	Sierra Leone	0	1	1	1	2	3	1	4	5	2	4	6	absent			1	3	4	0	3	3	1	2	3
5	Turkménistan*	0	1	1	absent			absent			absent			0	2	2	0	2	2	2	1	3	1	1	2

\* Délégations faisant l'objet de sanctions à la 146<sup>e</sup> Assemblée, conformément à l'art. 10.4 et 15.2.c des Statuts de l'UIP, en raison de leur composition comprenant exclusivement des représentants du même sexe pour deux Assemblées consécutives.

\* \* \* \* \*

**47<sup>e</sup> session du Groupe de partenariat entre hommes et femmes**

Manama (Bahreïn), 15 mars 2023

**Délégations avec 40 à 60 % de femmes parlementaires**

Le Groupe du partenariat entre hommes et femmes promeut la parité hommes-femmes au sein des délégations des Parlements membres de l'UIP aux Assemblées et a décidé de donner de la visibilité à celles qui sont composées au minimum de 40 % et au maximum de 60 % de chaque sexe.

Les pays ci-dessous sont ordonnés selon le pourcentage de femmes parlementaires dans leurs délégations à la 146<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP.

Il y a un total de 37 délégations équilibrées sur 136 (27,2 %) des membres de l'UIP qui sont présents à la 146<sup>e</sup> Assemblée (au 15 mars 2023).

**Pays avec 40 à 49,9 % de femmes parlementaires (14) :**

Australie 40 %  
 France 40 %  
 Irlande 40 %  
 Niger 40 %  
 Nigéria 40 %  
 Portugal 40 %  
 République de Corée 40 %  
 Sénégal 40 %  
 Suisse 40 %  
 Kenya 42 %  
 Oman 43 %  
 Ouzbékistan 43 %  
 Philippines 43 %  
 République-Unie de Tanzanie 43 %

**Pays avec 50 % de femmes parlementaires (18) :**

Azerbaïdjan	Guyana	République démocratique
Bangladesh	Indonésie	populaire lao
Burundi	Kazakhstan	Rwanda
Chypre	Libéria	Timor-Leste
Croatie	Liechtenstein	Türkiye
Égypte	Namibie	
Grèce	Norvège	

**Pays avec 50,1 à 60 % de femmes parlementaires (5) :**

Afrique du Sud 56 %  
 Cameroun 57 %  
 Mexique 57 %  
 Suède 57 %  
 Pays-Bas 60 %

## Calendrier des futures réunions et autres activités

*Approuvé par le Conseil directeur de l'UIP à sa 211<sup>e</sup> session  
(Manama, 15 mars 2023)*

Série d'ateliers sur la sécurité humaine et la sécurité collective avec des partenaires tels que le Bureau international de la paix et l'Académie mondiale des arts et des sciences	En ligne / Hybride Janvier-décembre 2023
Ateliers sur le désarmement complet : accent sur le traité sur le commerce des armes	En ligne / Hybride Janvier-décembre 2023
Série de webinaires sur le désarmement, le contrôle des armements et la non-prolifération ainsi que sur les dépenses militaires, coorganisés avec les Parlementaires pour la non-prolifération et le désarmement nucléaires (PNND) et d'autres partenaires	En ligne Janvier-décembre 2023
Série de webinaires "Participation du public" sur la participation du public au travail parlementaire, dans le cadre du suivi du Rapport parlementaire mondial 2022	En ligne Webinaires périodiques tout au long de 2023
Série de webinaires "Transformer les parlements" sur la transformation numérique dans les parlements, organisée par le Centre pour l'innovation au parlement de l'UIP	En ligne Webinaires périodiques tout au long de 2023
Webinaire sur l'édition révisée des lignes directrices UIP-IFLA pour les bibliothèques parlementaires	En ligne 30 mars 2023
51 <sup>e</sup> session du Comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC	BRUXELLES (Belgique) 27 avril 2023
Première Conférence parlementaire de haut niveau pour l'Afrique sur le renforcement de la préparation à la sécurité sanitaire	LE CAP (Afrique du Sud) 2-5 mai 2023 (Dates à confirmer)
Séminaire d'information sur la structure et le fonctionnement de l'Union interparlementaire (pour participants anglophones)	Siège de l'UIP GENÈVE (Suisse) 9-12 mai 2023
Événement parlementaire lors de l'Assemblée mondiale de la Santé	GENÈVE (Suisse) Mai 2023 (Dates à confirmer)
Séminaire régional sur la promotion des droits de l'enfant pour les parlements de la région de l'Afrique de l'Ouest	ABUJA (Nigéria) Mai 2023 (Dates à confirmer)
Conférence pour les parlementaires sur l'eau et la sécurité alimentaire	QUY NHON (Viet Nam) Mai 2023 (Dates à confirmer)
Conférence parlementaire sur le dialogue interconfessionnel : <i>Collaborer pour notre avenir commun</i>	MARRAKECH (Maroc) 13-15 juin 2023
Réunion extraordinaire du Comité exécutif de l'UIP	LISBONNE (Portugal) 28-30 juin 2023
Deuxième École de la science au service de la paix sur les changements climatiques	GENÈVE (Suisse) Juin 2023 (Dates à confirmer)
Forum parlementaire à l'occasion du forum politique de haut niveau des Nations Unies sur le développement durable	NEW YORK (États-Unis d'Amérique) 18 juillet 2023
Séminaire régional sur les changements climatiques pour les parlements d'Amérique latine et des Caraïbes	Costa Rica Août 2023 (Dates à confirmer)
Neuvième Conférence mondiale des jeunes parlementaires	Viet Nam Septembre 2023 (Dates à confirmer)

Réunion parlementaire lors du Sommet sur les ODD de l'ONU	NEW YORK (États-Unis d'Amérique) Septembre 2023 (Dates à confirmer)
Segment parlementaire à l'occasion du Forum sur la gouvernance de l'Internet 2023	KYOTO (Japon) 8-12 octobre 2023
Deuxième Sommet mondial des Comités de l'avenir	MONTEVIDEO (Uruguay) 11-14 octobre 2023
Dialogue tripartite entre parlementaires, ministres et chefs d'entreprise au Forum mondial de l'investissement 2023	ABOU DHABI (Émirats arabes unis) 17 octobre 2023
147 <sup>e</sup> Assemblée et réunions connexes	LUANDA (Angola) 23-27 octobre 2023
Réunion parlementaire à l'occasion de la COP28	DUBAÏ (Émirats arabes unis) 30 novembre – 12 décembre 2023
Webinaire sur les changements climatiques organisé avec <i>Adaptation at Altitude</i>	En ligne Décembre 2023 (Dates à confirmer)
Conférence mondiale sur l'Appel du Sahel	Fin 2023 (Lieu et dates à confirmer)
Troisième séminaire régional sur la réalisation des ODD à l'intention du Groupe des Douze Plus	PARIS (France) 2023 (Dates à confirmer)
Séminaire interrégional sur les ODD	Chine 2023 (Dates à confirmer)
Atelier pour les membres des commissions parlementaires des droits de l'homme des pays francophones qui ont récemment fait ou feront bientôt l'objet d'un examen par le Conseil des droits de l'homme	GENÈVE (Suisse) 2023 (Dates à confirmer)
Conférence régionale pour les parlements africains sur la prévention et la répression de la violence contre les femmes en politique et dans les parlements, coorganisée avec l'Union parlementaire africaine et l'Assemblée nationale du Togo	LOMÉ (Togo) 2023 (Dates à confirmer)
Atelier régional de renforcement des capacités en matière de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent pour le G5-Sahel	NIAMEY (Niger) 2023 (Dates à confirmer)
Atelier régional à l'intention des parlementaires et de leur personnel de l'Amérique latine et des Caraïbes, coorganisé avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC)	GEORGETOWN (Guyana) 2023 (Dates à confirmer)
Sommet des présidents de parlement (P20) à l'occasion du G20	Inde 2023 (Dates à confirmer)
Atelier régional pour les parlements et les instituts d'audit d'État coorganisé avec l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI)	Caraïbes 2023 (Lieu et dates à confirmer)
52 <sup>e</sup> session du Comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC (dans le cadre du Forum public de l'OMC)	GENÈVE (Suisse) 2023 (Dates à confirmer)
Séminaire d'information sur la structure et le fonctionnement de l'Union interparlementaire (pour participants hispanophones)	En ligne 2023 (Dates à confirmer)

Séances d'information parlementaires mondiales en ligne dans le cadre de la préparation de la COP28	En ligne 2023 (Dates à confirmer)
Série de webinaires sur les changements climatiques et la santé	En ligne 2023 (Dates à confirmer)
Série sur l'autonomisation à l'échelle mondiale : séances d'information et formations pour les jeunes parlementaires	En ligne 2023 (trimestriel)
Série d'ateliers régionaux et mondiaux en ligne sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	En ligne 2023 (Dates à confirmer)
Série de webinaires régionaux et sous-régionaux sur l'apatridie	En ligne 2023 (Dates à confirmer)
Série de séances d'information à l'intention des parlements des pays qui feront l'objet d'un examen en 2023 et au début de 2024 par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies dans le cadre de son Examen périodique universel, par le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, par le Comité des Nations Unies pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille et par le Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes	En ligne 2023 (Dates à confirmer)
Webinaire mondial coorganisé avec le HCR sur l'éducation et les réfugiés	En ligne 2023 (Dates à confirmer)
Événement en ligne conjoint sur les ODD avec les Commissions économiques des Nations Unies pour l'Europe (ECE) et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (ESCAP)	En ligne 2023 (Dates à confirmer)
Réunion régionale sur la sécurité sanitaire en Asie	2023 Lieu et dates à confirmer
Atelier régional sur la promotion des droits de l'enfant pour les parlements de la région de l'Asie de l'Est et du Sud	2023 Lieu et dates à confirmer
Seizième Atelier des universitaires parlementaires et des parlementaires, coparrainé par l'UIP et le Centre d'études législatives de l'Université de Hull (Royaume-Uni)	2023 Lieu et dates à confirmer
Session parlementaire dans le cadre du Forum public de l'OMC	2023 Lieu et dates à confirmer
Conférence parlementaire annuelle à l'occasion de la Réunion ministérielle de l'OMC	2023 Lieu et dates à confirmer
Réunion pour l'Appel du Sahel : les questions de développement liées à la lutte contre le terrorisme	2023 Lieu et dates à confirmer
Réunion pour l'Appel du Sahel : les questions d'éducation relatives à la lutte contre le terrorisme et à la prévention de l'extrémisme violent	2023 Lieu et dates à confirmer
Conférence mondiale sur l'e-Parlement 2024	MANAMA (Bahreïn) Février 2024 (Dates à confirmer)
Audition parlementaire annuelle aux Nations Unies	NEW YORK (États-Unis d'Amérique) Février 2024 (Dates à confirmer)
Réunion parlementaire annuelle dans le cadre de la Commission de la condition de la femme	NEW YORK (États-Unis d'Amérique) Mars 2024 (Dates à confirmer)

148 <sup>e</sup> Assemblée et réunions connexes	GENÈVE (Suisse) 23-27 mars 2024
Dix-septième Atelier des universitaires parlementaires et des parlementaires, coparrainé par l'UIP et le Centre d'études législatives de l'Université de Hull (Royaume-Uni)	WROXTON (Royaume-Uni) Juillet 2024 (Dates à confirmer)
Dixième Conférence mondiale des jeunes parlementaires	Arménie 2024 (Lieu et dates à confirmer)
Réunion parallèle dans le cadre de la sixième Session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (UNEA 6)	NAIROBI (Kenya) 2024 (Dates à confirmer)
Série sur l'autonomisation à l'échelle mondiale : séances d'information et formations pour les jeunes parlementaires	En ligne 2024 (trimestriel)
Série d'ateliers régionaux et mondiaux en ligne sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	En ligne 2024 (Dates à confirmer)
Atelier régional de renforcement des capacités en matière de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent pour le Groupe africain	2024 Lieu et dates à confirmer
Atelier régional de renforcement des capacités en matière de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent pour le Groupe d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC)	2024 Lieu et dates à confirmer
Atelier régional de renforcement des capacités en matière de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent pour le Groupe Eurasie	2024 Lieu et dates à confirmer

## Ordre du jour de la 147<sup>e</sup> Assemblée

(Luanda, Angola, 23-27 octobre 2023)

1. Élection du Président de la 147<sup>e</sup> Assemblée
2. Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée
3. Débat général
4. Volet spécial sur la redevabilité en matière de mise en œuvre des résolutions et autres décisions de l'UIP
5. *Le rôle des parlements dans la lutte contre la traite d'enfants dans les orphelinats*  
(Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme)
6. Rapports des commissions permanentes
7. Approbation du thème d'étude pour la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme à la 149<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP et désignation des rapporteurs